



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**Pour l'exercice de 12 mois
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 5**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 5

Rapport financier et états financiers vérifiés

**Pour l'exercice de 12 mois
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations.		xi
Lettres d'envoi.		xiii
I. Opérations de maintien de la paix : rapport financier de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.	1–22	1
A. Introduction.	1	1
B. Situation financière.	2–3	1
C. Contributions mises en recouvrement.	4–5	2
D. Contributions non acquittées.	6–8	2
E. Dépenses.	9–10	5
F. Situation de trésorerie : liquidités et passif.	11–15	5
1. Missions en cours.	11–13	5
2. Missions achevées.	14–15	7
G. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.	16–17	10
H. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.	18	10
I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).	19	10
J. Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite.	20–22	10
Annexe		
Informations complémentaires.		12
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes.	1–353	13
A. Introduction.	1–17	18
1. État d'application des recommandations antérieures.	11–15	19
2. Principales recommandations.	16–17	20
B. Coordination des organes de contrôle.	18	23
C. Constatations détaillées et recommandations.	19–352	23
1. Situation financière.	19–52	23
2. Normes comptables du système des Nations Unies.	53	31
3. Missions en cours de liquidation.	54–55	31

4.	Missions achevées	56–57	32
5.	Compte d'appui.	58–72	33
6.	Passation par pertes et profits des pertes de numéraire, de sommes à recevoir ou de biens.	73	35
7.	Versements à titre gracieux	74	35
8.	Budgétisation axée sur les résultats.	75–87	36
9.	Administration des liquidités, des sommes à recevoir et des sommes à payer	88–97	38
10.	Biens non durables	98–116	40
11.	Biens durables.	117–140	43
12.	Stocks stratégiques pour déploiement rapide	141–149	49
13.	Matériel appartenant aux contingents	150–158	51
14.	Gestion du parc de véhicules	159–179	53
15.	Gestion des achats et des marchés.	180–225	56
16.	Gestion des rations	226–247	63
17.	Opérations aériennes	248–270	66
18.	Technologies de l'information et des communications	271–283	69
19.	Gestion des ressources humaines	284–316	71
20.	Coordination interinstitutions	317–319	76
21.	Préparation des missions intégrées	320–326	76
22.	Projets à effet rapide.	327–338	77
23.	Auditeurs résidents.	339–349	79
24.	Cas de fraude et de présomption de fraude.	350–352	81
D.	Remerciements	353	83
	Annexes		
I.	Liste des missions dont les comptes ont été vérifiés		84
II.	État de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 30 juin 2006.		86
III.	Opinion des commissaires aux comptes		91
IV.	Certification des états financiers		93
V.	États financiers de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007		94
	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif		
État I.	État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et des soldes des fonds		95

	Tableau 1.1	État au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 afférentes aux opérations en cours	96
État II.		État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	98
État III.		État au 30 juin 2007 des flux de trésorerie de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	100
Opérations de maintien de la paix en cours			
État IV.		Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds	102
	Tableau 4.1	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	105
État V.		Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds	106
	Tableau 5.1	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	108
État VI.		Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds	109
	Tableau 6.1	Force intérimaire des Nations Unies au Liban : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	112
État VII.		Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds	113
	Tableau 7.1	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	116
État VIII.		Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds	117
	Tableau 8.1	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	119

État IX.	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds	120
Tableau 9.1	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.....	122
État X.	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds	123
Tableau 10.1	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	126
État XI.	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds.....	127
Tableau 11.1	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.....	130
État XII.	Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds	131
Tableau 12.1	Mission des Nations Unies au Libéria : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	134
État XIII.	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds	135
Tableau 13.1	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.....	138
État XIV.	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds.....	139
Tableau 14.1	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.....	141
État XV.	Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	142

Tableau 15.1	Opération des Nations Unies au Burundi : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2006.....	145
État XVI.	Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds.	146
Tableau 16.1	Mission des Nations Unies au Soudan : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	148
État XVII.	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds	149
Tableau 17.1	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 25 août 2006 au 30 juin 2007	152
État XVIII.	Mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} mars au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds	153
Tableau 18.1	Mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} mars au 30 juin 2007	155
État XIX.	Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine et en Somalie : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} mai au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds.	156
Tableau 19.1	Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine et en Somalie : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} mai au 30 juin 2007	158
Comptes à affectation spéciale		
État XX.	Fonds de réserve pour le maintien de la paix : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds.	159
État XXI.	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds.	161
Tableau 21.1	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.	164

État XXII.	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds	165
	Tableau 22.1 Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : état au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	168
État XXIII.	Programme d'assurance maladie après la cessation de service pour les opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds	169
Opérations de maintien de la paix achevées		
État XXIV.	Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observations des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 13 juillet 1998 au 31 décembre 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	171
État XXV.	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)/Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} décembre 1999 au 20 mai 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	174
État XXVI.	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds	176
État XXVII.	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} janvier 1996 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds	178
État XXVIII.	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds	180
État XXIX.	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds	182
État XXX.	Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds	184

État XXXI.	Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds	186
État XXXII	Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds	188
État XXXIII.	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds.	190
État XXXIV.	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds	191
État XXXV.	Forces de paix des Nations Unies (FPNU) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds	194
État XXXVI.	Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 février au 31 mai 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds	196
État XXXVII.	Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds . . .	198
État XXXVIII.	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds	200
État XXXIX.	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds	202
État XL.	Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds	204
État XLI.	Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds. . .	206

État XLII.	Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds	208
État XLIII.	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds	210
État XLIV.	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds	212
État XLV.	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds	214
État XLVI.	Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves et du solde du fonds	216
État XLVII.	Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) : état au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves et du solde du fonds	218
Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007		220
Annexes		
I.	Opérations de maintien de la paix financées au moyen du budget ordinaire : utilisation pendant les 18 premiers mois de l'exercice biennal 2006-2007 (période du 1 ^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007)	233
II.	Activités liées à des opérations de maintien de la paix, financées à l'aide de fonds d'affectation spéciale : état des recettes, des dépenses, des réserves et du solde des fonds (exercice clos le 30 juin 2007)	234

Abréviations

APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ATNUSO	Administration provisoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
BINUSIL	Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FPNU	Forces de paix des Nations Unies
FUNU	Force d'urgence des Nations Unies
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone

MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUTO	Mission des Nations Unies au Timor oriental
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUOR	Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUC	Opération des Nations Unies au Congo
ONUCA	Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUMOZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SIG	Système intégré de gestion
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNPSG	Groupe de support de la police civile de l'ONU

Lettres d'envoi

Le 1^{er} octobre 2007

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007a, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Secrétaire général
(Signé) **Ban** Ki-moon

Monsieur Philippe Séguin
Président du Comité des commissaires aux
comptes de l'Organisation des Nations Unies
New York

Le 4 mars 2008

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2007. Ces états, qui ont été soumis par le Secrétaire général, ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité et l'opinion des commissaires sur les comptes susmentionnés.

Le Premier Président de la Cour des comptes
de la France et Président du Comité
des commissaires aux comptes
des Nations Unies
(Signé) Philippe Séguin

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York, New York

Chapitre I

Opérations de maintien de la paix : rapport financier de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

A. Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, qui donne un aperçu des résultats financiers de l'exercice clos le 30 juin 2007.

B. Situation financière

2. Le tableau I.1 présente une vue d'ensemble de la situation financière des opérations de maintien de la paix.

Tableau I.1
Principaux chiffres

	2006	2007	Variation
	(Millions de dollars É.-U.)		(pourcentage)
Montant total des contributions mises en recouvrement	4 919,7	5 347,9	8,7
Contributions non acquittées^a			
Missions en cours	678,7	697,3	2,7
Missions achevées	578,6	550,3	(4,9)
Montant total des dépenses	4 582,8	5 148,1	12,3
Disponibilités : liquidités et passif^a			
Missions en cours	100,0	(172,1)	s.o.
Missions achevées	102,5	(11,0)	s.o.

^a Les chiffres pour 2006 tiennent compte du reclassement de la MINUSIL et de la MANUTO de « missions en cours » en « missions achevées ».

3. Durant l'exercice 2006/07, le montant des contributions mises en recouvrement a augmenté de 8,7 % et celui des dépenses de 12,3 %. De ce fait et par suite d'autres changements intervenus en ce qui concerne les montants à recevoir et les soldes des sommes à payer, le montant total des liquidités pour les missions en cours a diminué de 272,1 millions de dollars et a porté plus particulièrement sur la MONUC, la FINUL, la MINUSTAH et la MINUIK. Le montant total des liquidités en ce qui concerne les missions achevées a diminué de 113,5 millions de dollars, en raison principalement des crédits qui ont été restitués à la MINUSIL.

C. Contributions mises en recouvrement

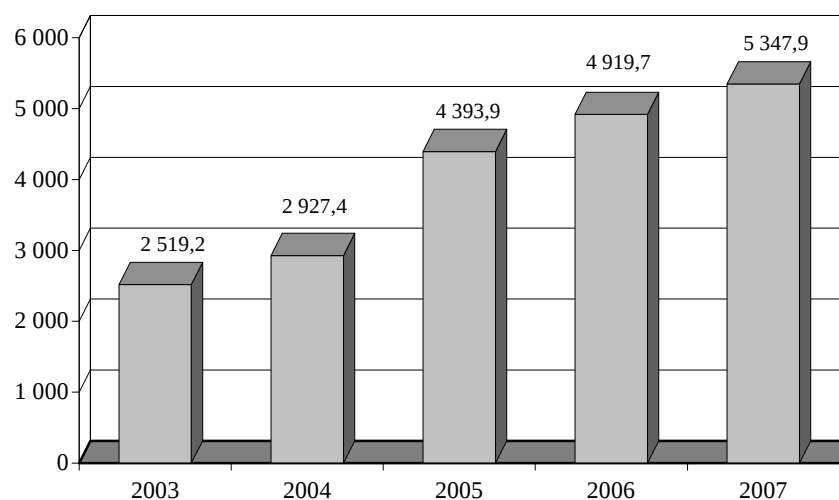
4. Les contributions mises en recouvrement ont enregistré une hausse totale de 8,7 %, passant de 4 919 700 000 dollars lors de l'exercice à 5 347 900 000 dollars. Cette hausse s'explique principalement par l'expansion de la FINUL et la création de la MINUT, ainsi qu'au renforcement de la MINUS et de l'ONUCI. Ces augmentations ont été compensées en partie par une baisse des contributions mises en recouvrement pour l'ONUB, la MINUEE, la MINUSTAH et la MINUIK dont la phase de liquidation était en cours d'achèvement.

5. La figure I.1 illustre l'évolution du montant total des dépenses engagées pour l'ensemble des missions de maintien de la paix au cours de l'exercice 2006/07 et des quatre exercices antérieurs.

Figure I.1

Contributions mises en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(En millions de dollars des États-Unis)



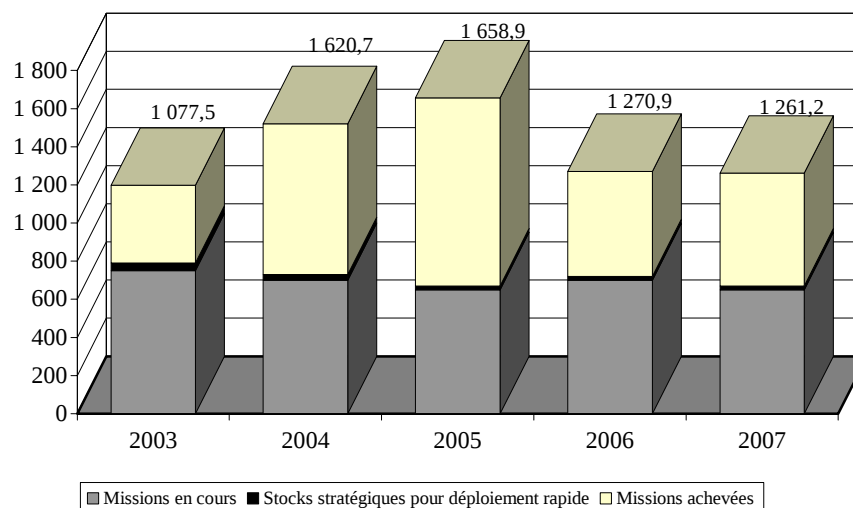
D. Contributions non acquittées

6. Le montant des contributions non acquittées durant l'exercice 2005/06 pour les missions en cours a enregistré une hausse de 2,7 %, passant de 678,7 millions de dollars à la fin de l'exercice 2005/06 à 697,3 millions de dollars à la fin de l'exercice considéré. Les contributions non acquittées pour les missions achevées ont enregistré une diminution de 4,9 %, passant de 578,6 millions de dollars à 550,3 millions de dollars pour le même exercice. Le montant total des contributions non acquittées est demeuré pratiquement inchangé.

7. La figure I.2 illustre l'évolution des contributions non acquittées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2006/07 et pour les quatre exercices antérieurs.

Figure I.2
**Contributions non acquittées pour les opérations
 de maintien de la paix des Nations Unies**

(En millions de dollars des États-Unis)



8. Le tableau I.2 fait apparaître le montant des contributions non acquittées pour chacune des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à la fin de l'exercice considéré et des quatre exercices antérieurs.

Tableau I.2
Contributions non acquittées

(En millions de dollars des États-Unis)

Missions	30 juin 2003	30 juin 2004	30 juin 2005	30 juin 2006	30 juin 2007
Missions en cours^a					
UNFICYP	13,7	14,9	14,2	16,1	13,2
FNUOD/FUNU	14,1	15,9	12,0	16,6	11,0
FINUL	71,8	62,8	51,5	60,5	145,9
MINURSO	41,6	42,5	43,6	48,8	43,9
MONUG	8,0	8,2	7,6	12,2	6,8
MINUK	51,4	98,4	77,6	51,0	42,2
MONUC	56,1	51,7	279,0	124,0	170,3
MINUEE	27,7	25,1	36,0	22,4	8,4
MINUL	–	245,1	51,5	57,0	63,5
ONUCI	–	95,8	94,2	41,4	24,9
MINUSTAH	–	49,0	76,5	49,9	79,5
ONUB	–	49,6	90,3	31,1	3,4
MINUS	–	–	161,9	147,7	62,1

Missions	30 juin 2003	30 juin 2004	30 juin 2005	30 juin 2006	30 juin 2007
MINUT	–	–	–	–	22,2
Total partiel	284,4	769,0	995,9	678,7	697,3
Missions achevées ^a					
MINUSIL/MONUSIL	93,7	108,6	54,3	14,8	7,3
MANUTO	74,1	80,5	55,4	36,8	25,0
MONUIK	9,6	5,4	4,7	0,8	0,7
MINUBH	46,5	37,5	35,8	35,5	35,3
MONUT	0,4	0,1	–	–	–
MINUH/MITNUH/MIPONUH	19,8	19,5	19,5	19,5	19,4
MINURCA	36,0	35,7	35,6	35,6	35,6
MONUA/Mission de vérification des Nations Unies en Angola	43,4	36,4	35,9	35,8	35,4
FORDEPRENU	2,6	1,4	1,3	1,3	1,3
ATNUSO	12,3	9,4	9,1	9,0	8,8
MONUL	1,5	0,1	0,1	0,1	–
FPNU	155,2	151,0	149,5	149,4	144,5
MINUGUA	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
MINUHA	1,9	0,6	0,2	0,2	0,1
MINUAR/MONUOR	15,3	10,5	7,6	1,7	1,5
ONUSAL	2,8	2,7	2,1	2,1	2,1
ONUMOS	18,7	18,7	18,3	18,2	16,9
ONUSOM	61,2	60,4	59,5	59,4	58,6
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	–	–	–	–	–
APRONUC	42,8	42,7	41,8	41,8	41,2
GANUPT	0,1	0,1	–	–	–
GOMNUII	–	–	–	–	–
FUNU (1956)	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6
ONUC	73,9	73,9	73,9	73,9	73,9
Total partiel	754,6	738,1	647,4	578,6	550,3
Base de soutien logistique des Nations Unies (stocks stratégiques pour déploiement rapide)	38,5	13,6	13,6	13,6	13,6
Total	1 077,5	1 520,7	1 656,9	1 270,9	1 261,2

^a La distinction entre missions en cours et missions achevées tient compte de la situation au 30 juin pour chaque exercice financier considéré.

E. Dépenses

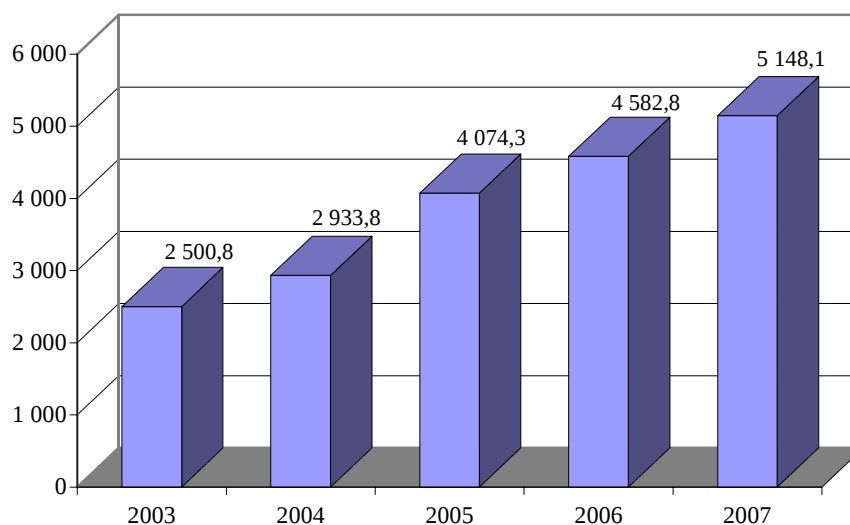
9. Les dépenses ont augmenté de 12,3 %, pour atteindre un montant total de 5 148 100 000 dollars au cours de l'exercice considéré, contre 4 582 800 000 dollars au cours de l'exercice antérieur. L'augmentation nette s'explique principalement par l'expansion des opérations de la FINUL, la création de la MINUT et la comptabilisation, sur un exercice complet, des dépenses de la MINUS. Elle est en partie compensée par une réduction des opérations de l'ONUB, de la MINUEE et de la MINUK.

10. La figure I.3 illustre l'évolution du montant total des dépenses engagées pour toutes les opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice 2006/07 et des quatre exercices antérieurs.

Figure I.3

Dépenses des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(En millions de dollars des États-Unis)



F. Situation de trésorerie : liquidités et passif

1. Missions en cours

11. Le tableau I.3 présente un récapitulatif des disponibilités et du montant total du passif de chacune des opérations de maintien de la paix en cours, ainsi que les chiffres correspondants pour l'exercice 2005/06 à des fins de comparaison.

Tableau I.3
Liquidités et passif au 30 juin 2007 : missions en cours
 (En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Encaisse disponible^a</i> (1)	<i>Passif^b</i> (2)	<i>Excédent/(déficit)</i> (1) - (2)	<i>Excédent/(déficit) au 30 juin 2006</i>
UNFICYP	7,0	23,5	(16,5)	(0,2)
FNUOD/FUNU	26,4	16,0	10,4	8,9
FINUL	189,9	271,2	(81,3)	18,5
MINURSO	1,8	18,7	(16,9)	(18,7)
MONUG	7,6	7,8	(0,2)	(1,8)
MINUK	30,1	66,9	(36,8)	(36,1)
MONUC	124,5	249,9	(125,5)	1,7
MINUEE	59,3	59,1	0,1	8,5
MINUL	167,9	155,1	12,9	3,0
ONUCI	135,2	128,6	6,6	6,8
MINUSTAH	73,4	119,4	(46,0)	(0,2)
ONUB	109,2	84,9	24,3	67,1
MINUS	477,8	394,0	86,9	42,5
MINUT	64,8	50,7	14,1	—
MINURCAT	2,4	3,6	(1,2)	—
Mission d'évaluation technique, au siège de l'Union africaine et en Somalie	—	—	—	—
Total	1 477,3	1 649,4	(172,1)	100,0

^a Somme des dépôts à vue et à terme et de la trésorerie commune.

^b Total du passif.

12. Le tableau I.3 illustre également la détérioration de la situation générale de trésorerie des missions en cours, principalement en ce qui concerne la MONUC, la FINUL, la MINUSTAH et la MINUK. En outre, la MINURSO, la MINUK, la MONUG et l'UNFICYP ont dû contracter des emprunts en 2006/07 auprès des missions achevées pour répondre à leurs besoins opérationnels immédiats (voir tableau I.6).

13. Le tableau I.4 indique les mois au cours desquels ont été effectués les versements les plus récents au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel leur appartenant, au 30 juin 2007.

Tableau I.4
**État des paiements au titre des contingents et du matériel
 leur appartenant, au 30 juin 2007**

	<i>Dernier mois de paiement (contingents et unités de police constituées)</i>	<i>Dernier mois de paiement (matériel appartenant aux contingents)</i>
UNFICYP	Avril 2006	Mars 2006
FNUOD/FUNU	Mai 2007	Mai 2007
FINUL	Mai 2007	Mai 2007
MINURSO	Mars 2002	Décembre 2001
MONUG	Sans objet	Septembre 2006
MINUK	Décembre 2004	Juin 2004
MONUC	Mai 2007	Mars 2006
MINUEE	Mai 2007	Décembre 2006
MINUL	Mai 2007	Mars 2007
ONUCI	Mai 2007	Mars 2007
MINUSTAH	Mai 2007	Mars 2007
MINUS	Mai 2007	Mai 2007
MINUT	Mai 2007	Mars 2007
ONUB ^a	Décembre 2006	Décembre 2006

^a En décembre 2006, tous les contingents avaient été rapatriés.

2. Missions achevées

14. Le tableau I.5 présente un récapitulatif des disponibilités et du montant total du passif pour toutes les missions achevées. Le principal changement concerne la MINUSIL et est imputable à une restitution de crédits aux États Membres à la fin de 2006/07.

Tableau I.5
Liquidités et passif au 30 juin 2007 : missions achevées

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Encaisse disponible^a</i> (1)	<i>Passif^b</i> (2)	<i>Excédent/(déficit)</i> (1) - (2)	<i>Excédent/(déficit)</i> au 30 juin 2006
Missions présentant un excédent de trésorerie				
MINUSIL	188,7	182,6	6,1	126,4
MONUIK	13,6	10,7	2,9	5,6
MINUBH	19,8	6,6	13,2	11,7
MONUT	5,1	2,4	2,7	2,5
MONUA/UNAVEM	30,7	10,0	20,7	21,6
FORDEPRENU	17,2	7,5	9,7	8,8
ATNUSO	21,6	8,8	12,8	12,0
MONUL	7,6	3,2	4,4	4,1
FPNU	103,0	40,9 ^c	62,1	44,2
MINUHA	47,1	28,7	18,4	16,2
MINUAR/MONUOR	27,9	3,9	24,0	22,6
ONUSAL	5,1	3,5	1,6	1,3
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	1,7	1,2	0,5	(0,6)
GANUPT	0,2	0,1	0,1	0,1
GOMNUII	20,6	16,5	4,1	3,1
ONUMOS	4,7	—	4,7	4,5
Total partiel	514,6	326,6	188,0	284,1
Missions présentant un déficit de trésorerie				
MANUTO	15,8	35,2	(19,4)	(2,9)
MINUH/MITNUH/MIPONUH	2,1	9,5	(7,4)	(7,5)
MINURCA	0,1	23,9	(23,8)	(23,9)
MINUGUA	—	0,1	(0,1)	(0,2)
ONUSOM	3,2	19,7	(16,5)	(16,8)
APRONUC	0,7	40,9	(40,2)	(40,3)
FUNU (1956)	—	44,6	(44,6)	(43,2)
ONUC	—	47,0	(47,0)	(46,8)
Total partiel	21,9	220,9	(199,0)	(181,6)
Total	536,5	547,5	(11,0)	102,5

^a Somme des dépôts à vue et à terme et de la trésorerie commune.

^b Total du passif, y compris des excédents de 29,6 millions et de 14,1 millions de dollars à transférer des FPNU et de la MINUHA, respectivement.

^c Non compris les recettes comptabilisées d'avance, d'un montant de 127,4 millions de dollars, correspondant à des dépenses remboursables par les États Membres.

15. Les missions achevées présentant des excédents de trésorerie continuent d'être les seules sources de prêt pour les missions de maintien de la paix en cours. Au cours de l'exercice considéré, de nouveaux emprunts ont été faits sur les comptes des FPNU (85,5 millions de dollars), de la MINURSO (10 millions de dollars), de la MINUK (69 millions de dollars), de la MONUG (3 millions de dollars), et de l'UNFICYP (3,5 millions de dollars), le montant total des prêts non remboursés au 30 juin 2006 s'élevant à 23,6 millions de dollars. Le tableau I.6 présente des données relatives à ces emprunts et aux remboursements effectués.

Tableau I.6

Emprunts sur les comptes de missions achevées

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Source</i>	<i>Solde d'ouverture 1^{er} juillet 2006</i>	<i>Montant de l'emprunt</i>	<i>Montant du remboursement</i>	<i>Solde de clôture, 30 juin 2007</i>	<i>Date de l'emprunt</i>	<i>Date du remboursement</i>
MINURCA	MINUHA	3,2	–	–	3,2	Août 1999	
MANUH	MINUHA	9,4	–	–	9,4	Août 1999	
MINURSO	FPNU	2,5	–	2,5	–	Juillet 2005	Octobre 2006
MINURSO	FPNU	5,0	–	5,0	–	Novembre 2005	Octobre 2006, mars 2007
MINURSO	FPNU	2,0	–	2,0	–	Mai 2006	Mars 2007
MINURSO	FPNU	1,5	–	1,5	–	Juin 2006	Mars, juin 2007
MINURSO	FPNU	–	2,5	2,5	–	Juillet 2006	Juin 2007
MINURSO	FPNU	–	2,5	2,0	0,5	Juillet 2006	Juin 2007
MINURSO	FPNU	–	2,5	–	2,5	Novembre 2006	
MINURSO	FPNU	–	2,5	–	2,5	Décembre 2006	
MINUK	FPNU	–	10,0	10,0	–	Juillet 2006	Août 2006
MINUK	FPNU	–	10,0	10,0	–	Juillet 2006	Août, septembre 2006
MINUK	FPNU	–	16,0	16,0	–	Décembre 2006	Mars 2007
MINUK	FPNU	–	16,0	16,0	–	Décembre 2006	Mars 2007
MINUK	FPNU	–	17,0	17,0	–	Février 2007	Mars, avril 2007
MONUG	FPNU	–	3,0	3,0	–	Août 2006	Avril 2007
UNFICYP	FPNU	–	3,5	3,5	–	Février 2007	Mars 2007
Total		23,6	85,5	91,0	18,1		

G. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix

16. Durant l'exercice 2006/07, des emprunts d'un montant total de 40 millions de dollars ont été contractés auprès du Fonds de réserve pour financer le démarrage de la MINUT durant la période allant d'octobre 2006 à février 2007. Ces prêts ont été remboursés en mars 2007. En outre, des prêts de démarrage représentant un montant total de 3 millions de dollars ont été consentis à la MINURCAT en mai et juin 2007, et demeuraient non réglés au 30 juin 2007.

17. Au 30 juin 2007, le total des réserves et des soldes des fonds était de 162 millions de dollars. Aux termes de la résolution 61/279 de l'Assemblée générale, le montant correspondant au dépassement du montant autorisé du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix sera déduit du montant net des ressources à prévoir au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2007/08. L'Assemblée générale examinera de nouveau la question à sa soixante-deuxième session.

H. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

18. Au cours de l'exercice considéré, le montant total des dépenses a augmenté de 41,7 millions de dollars, passant de 136 millions de dollars pour l'exercice 2005/06 à 177,7 millions de dollars. Cette baisse est principalement imputable à l'augmentation des dépenses à engager pour répondre aux besoins opérationnels, ce qui est la conséquence de l'expansion générale des opérations de maintien de la paix.

I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

19. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi gère, notamment, le matériel en surplus provenant de missions achevées ou réduites. Elle entretient par ailleurs les trousseaux de démarrage des missions ainsi que les stocks stratégiques pour déploiement rapide. Des stocks stratégiques pour déploiement rapide, d'une valeur de remplacement estimée à 66,3 millions de dollars, ont été expédiés à diverses missions de maintien de la paix et missions politiques et à d'autres entités durant l'exercice 2006/07, ce qui a permis de dégager des fonds pour les reconstituer. Les dépenses au titre de la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide se sont chiffrées à 37,2 millions de dollars.

J. Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

20. Précédemment, les montants à provisionner au titre du régime d'assurance maladie après la cessation de service dans le cadre des opérations de maintien de la paix étaient comptabilisés avec ceux de l'Organisation des Nations Unies et apparaissaient dans les états financiers de l'Organisation (vol. I), et les montants à provisionner au titre des jours de congé accumulés et de prestations de rapatriement figuraient dans les notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix. Depuis le 30 juin 2007, ces trois catégories de passif sont comptabilisées

dans les états financiers des opérations de maintien de la paix. La présentation de ces états a été modifiée comme suite aux résolutions 60/255 et 61/264 de l'Assemblée générale.

21. Le montant total à provisionner au titre du régime d'assurance maladie après la cessation de service a été déterminé en procédant à une évaluation actuarielle. Sur le montant total de 2 072 800 000 dollars, 330 millions de dollars ont été alloués aux opérations de maintien de la paix. Ce montant a été reconduit jusqu'au 30 juin 2007, et le montant estimatif à provisionner au titre du régime d'assurance maladie après la cessation de service à la date se rapportant aux opérations de maintien de la paix se chiffrait à 389 millions de dollars.

22. Le montant estimatif à provisionner au titre des jours de congé accumulés, et des prestations de rapatriement se chiffrait à 47,6 millions de dollars et 23,3 millions de dollars, respectivement; le montant imputable à chaque mission de maintien de la paix est comptabilisé dans l'état financier y relatif pour l'exercice considéré.

Annexe

Informations complémentaires

1. La présente annexe contient des informations complémentaires qui ont été demandées au Secrétaire général.

Passation par profits et pertes de pertes de numéraire ou de créances

2. Conformément à la règle de gestion financière 106.8, un montant de 57 934 dollars a été passé par profits et pertes pendant l'exercice clos le 30 juin 2007. Un état récapitulatif des pertes a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes, conformément à la règle susmentionnée.

Passation de pertes de biens par profits et pertes

3. Conformément à la règle de gestion financière 106.9, des pertes de biens d'une valeur de 3 521 864 dollars sur la base du coût d'origine ont été passées par profits et pertes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007. Elles se répartissent comme suit (en dollars des États-Unis) :

	<i>Coût d'origine</i>
Dégâts/accidents	1 283 190
Pertes/vols	538 713
Matériel défectueux	1 152 337
Écarts d'inventaire/divers	547 624
Total	3 521 864

4. Leur passation en charges a permis de rétablir la concordance entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique.

5. Le coût d'origine des biens durables détenus par les opérations de maintien de la paix au 30 juin 2007 était de 1 386 162 000 dollars, comme indiqué dans la note 13 relative aux états financiers. Un état récapitulatif indiquant la valeur d'inventaire des biens durables ainsi que les articles passés par profits et pertes a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes, conformément à la règle de gestion financière 106.9.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a audité les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2007. Les audits ont porté sur 14 missions en cours et sur la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ainsi que sur les transactions et opérations financières relatives au maintien de la paix au Siège, notamment le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, le compte d'appui et 24 missions achevées.

Le Comité a par ailleurs répondu aux demandes spéciales qui lui avaient été adressées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par l'Assemblée générale.

Le Comité a formulé une opinion assortie de commentaires ainsi que deux observations concernant les états financiers portant sur l'exercice à l'examen, comme il est indiqué au chapitre III. La première observation porte sur l'annulation d'engagements non réglés d'un montant total de 202 280 000 dollars. Le Comité est préoccupé par la fréquence des annulations d'engagements d'exercices antérieurs, ce qui pourrait être l'indice d'une surévaluation des dépenses lors de ces exercices.

La deuxième observation porte sur le montant de 1 milliard 380 millions de dollars, représentant le coût d'origine des biens durables. Des écarts notables ont été relevés lorsque les résultats des inventaires physiques ont été comparés aux soldes figurant dans les registres des actifs, ce qui témoignait de lacunes dans le système de gestion des avoirs dans les diverses missions. Des lacunes analogues ont été constatées en ce qui concerne les biens non durables inutilisés.

Application des recommandations antérieures

Comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'en avait prié dans son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/59/736, par. 8), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées et indiqué au cours de quel exercice elles avaient été faites pour la première fois.

Coordination entre les organes de contrôle

Afin d'éviter les doubles emplois, le Comité planifie ses audits en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne. En outre, il a examiné la portée de l'audit effectué par le Bureau au sujet des opérations de maintien de la paix afin d'évaluer dans quelle mesure on pouvait se fier à ses travaux.

Vue d'ensemble de la situation financière pour l'exercice clos le 30 juin 2007

Pour l'exercice à l'examen, le montant total des recettes s'est élevé à 5 milliards 530 millions de dollars, contre 5 milliards 150 millions de dollars pour l'exercice antérieur, ce qui représente une augmentation de 7,38 %. Le montant total des dépenses s'est élevé à 5 milliards 150 millions de dollars, contre 4 milliards

580 millions de dollars pour l'exercice antérieur, ce qui représente une augmentation de 12,45 %. Cela s'est traduit par un excédent des recettes par rapport aux dépenses de 380 millions de dollars, contre un excédent de 570 millions de dollars lors de l'exercice antérieur.

Conclusions générales

Les principales conclusions du Comité sont énoncées ci-après :

Recettes et dépenses

a) Sur le montant de 5 milliards 150 millions de dollars représentant les dépenses pour l'exercice à l'examen, 973,5 millions de dollars, soit 18,9 %, correspondaient à des engagements non réglés. Toutefois, on a relevé plusieurs cas dans lesquels les critères énoncés dans la règle de gestion financière 105.9 aux fins d'engager des dépenses n'ont pas été strictement respectés.

Contributions dues par les États Membres

b) Les contributions dues par les États Membres qui n'avaient pas encore été acquittées au 30 juin 2007 s'élevaient à 1 milliard 260 millions de dollars, contre 1 milliard 270 millions de dollars au 30 juin 2006, ce qui représente une légère diminution. Les missions achevées représentaient 550 milliards 290 millions de dollars, soit 43,63 % du montant non acquitté, au titre duquel des sommes substantielles étaient dues de longue date.

c) L'Administration a maintenu sa politique antérieure consistant à ne pas constituer de provision pour recouvrement tardif des contributions dues. Le Comité continue d'estimer que la création d'une telle provision garantirait que le montant comptabilisé en tant que contributions à recevoir serait indiqué de façon plus réaliste. En conséquence, il demande instamment à l'Administration de garder la question à l'étude.

Annulation d'engagements non réglés

d) Un montant de 202 280 000 dollars figurait en tant qu'économies réalisées au titre de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, contre un montant de 304 170 000 dollars pour l'exercice financier antérieur, ce qui représentait une diminution de 33,5 %. Bien que des engagements non réglés puissent être reportés sur un exercice ultérieur à raison d'un maximum de cinq ans, le Comité est préoccupé par la fréquence des annulations d'engagements d'exercices antérieurs, ce qui pourrait être l'indice d'une surévaluation des dépenses effectuées lors de ces exercices antérieurs.

Assurance maladie après la cessation de service

e) Conformément aux résolutions 60/255 et 61/264 de l'Assemblée générale, l'Administration a inscrit dans les états financiers le montant de 389 millions de dollars en tant que provision à prévoir au titre du régime d'assurance maladie après la cessation de service. Précédemment, cette provision était indiquée dans les notes afférentes aux états financiers de l'Organisation des Nations Unies (vol. I). Le Comité, tout en se félicitant de cette amélioration, relève néanmoins que ce chiffre n'a pas été établi sur la base d'une évaluation actualisée. En fait, il a été calculé tout à la fois sur la base de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2005 et d'une projection établie par l'Administration au 30 juin 2007.

Situation financière des missions achevées

f) La situation financière des missions achevées demeure un sujet de préoccupation pour le Comité. Le montant total des soldes de trésorerie de ces missions s'élevait à 536 630 000 dollars, tandis que le montant total des éléments de passif s'élevait à 503 950 000 dollars. Toutefois, on enregistrait des contributions non réglées d'un montant total de 550 290 000 dollars. Au cas où ces contributions demeureraient non réglées, huit missions de maintien de la paix auraient un déficit de trésorerie représentant un montant total de 199 millions de dollars.

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

g) Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a prié le Comité d'analyser le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix en tenant compte du rapport établi par l'Administration à ce sujet. Toutefois, à la date de l'audit, le rapport de l'Administration n'était pas disponible. Le Comité a néanmoins entrepris de procéder à sa propre évaluation et a relevé qu'un certain nombre des critères énoncés par le Secrétaire général concernant la création de postes (voir A/45/493) n'étaient ni mentionnés ni soulignés dans les instructions relatives à l'établissement du projet de budget pour le compte d'appui de l'exercice 2008/09. En outre, on a constaté que dans plusieurs cas, les rapports d'évaluation du personnel dont le coût est imputé au compte d'appui ne contenaient pas des informations suffisantes pour permettre de déterminer quel était le degré de participation des intéressés aux activités de maintien de la paix.

Budgétisation axée sur les résultats

h) Plusieurs missions ne se conformaient pas pleinement aux impératifs de la budgétisation axée sur les résultats, en particulier en ce qui concernait les indicateurs de succès et les produits, de manière à faire en sorte que : i) les indicateurs soient clairs, mesurables et assortis d'éléments de comparaison et de cibles; et ii) les produits soient mesurables.

Biens non durables

i) Des quantités notables de biens non durables ont été répertoriées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (BLSB) et dans les différentes missions. Toutefois, on ne trouvait pas dans les états financiers d'indications concernant la valeur de ces biens. Le Comité estime que la divulgation de cette information dans les états financiers améliorerait la transparence, la responsabilisation et l'établissement des rapports financiers.

j) Sur la base des tests par échantillonnage effectués dans un certain nombre de missions, le Comité a relevé l'existence d'écarts importants lorsque les résultats des inventaires physiques étaient comparés aux soldes figurant dans la base de données Galileo.

Biens durables

k) Des indications donnaient à penser que des avoirs excédentaires étaient détenus dans un certain nombre de missions, comme en témoignait la durée pendant laquelle ces avoirs demeuraient inutilisés. Par exemple, sur les 117 318 nouveaux articles entreposés, qui étaient évalués à 330 120 000 dollars, environ le tiers était entreposé depuis 12 mois ou plus. On a relevé également des écarts notables lorsque les résultats des inventaires physiques ont été comparés aux soldes figurant dans la base de données Galileo.

Passation par profits et pertes et cession de biens

l) Le Comité a noté que le Comité local de contrôle du matériel et le Comité central de contrôle du matériel n'avaient pas toujours agi promptement dans les cas de passation par profits et pertes et de cession du matériel qui avaient été portés à leur attention. Par exemple, à la MINURSO, 1 341 articles dont on avait recommandé qu'ils soient passés par profits et pertes demeuraient toujours en attente auprès du Comité local de contrôle du matériel. Une observation analogue a été faite en ce qui concernait la FINUL, où 613 articles évalués à 2 120 000 dollars n'avaient toujours pas fait l'objet d'une passation par profits et pertes ni d'une cession. On constatait par ailleurs des retards importants dans la cession des avoirs qui avaient été passés par profits et pertes.

Matériel appartenant aux contingents

m) Des retards ont été enregistrés concernant les inspections trimestrielles du matériel appartenant aux contingents à la MINUS. Cette situation aura vraisemblablement des incidences préjudiciables sur les remboursements effectués aux pays qui fournissent des contingents.

Gestion du parc de véhicules

n) Le système CarLog ne fonctionnait pas de façon satisfaisante à la MINUL et à la MINUK. En outre, le système électronique de comptabilisation des carburants n'était pas pleinement appliqué à la FINUL tandis qu'à l'UNFICYP et à la MINUT, il y avait lieu d'améliorer la comptabilisation des carburants.

Passation de marchés et gestion des contrats

o) À l'ONU et à la MONUC, on enregistrait des retards importants dans la passation des commandes pour l'achat de biens et de services. Ces retards variaient de 91 à 360 jours à compter de la date d'approbation des demandes de fourniture de biens et de services.

p) Les marchés concernant l'approvisionnement en carburant pour véhicules et en kérosène pour les réacteurs d'aviation à la MINUSTAH n'avaient pas encore été finalisés. De ce fait, les marchés existants avaient été prorogés de mai 2007 et juillet 2007, respectivement, jusqu'à décembre 2007.

q) Lors de la passation de marchés avec les fournisseurs, deux missions ne s'étaient pas strictement conformées aux dispositions énoncées dans le Manuel des achats concernant les garanties de bonne fin et les dommages-intérêts libératoires.

Gestion des rations

r) L'Administration aurait dû avoir mis en place un système de gestion des rations en juin 2006 afin de remédier aux lacunes relevées par le Comité lors de ses précédents audits. Toutefois, en octobre 2007, le système n'avait toujours pas été mis en application.

s) À la MINUL, à la MINUSTAH et à la FNUOD, il y avait lieu d'améliorer l'entreposage des rations de manière à minimiser les cas de produits avariés. À la date de l'audit, 142 247 boîtes de rations, évaluées à 1 030 000 dollars étaient avariées.

Opérations aériennes

t) Sur les 25 enquêtes de sécurité aérienne qu'il avait été prévu d'effectuer durant l'exercice à l'examen, seulement 12 ont été menées en raison de l'insuffisance des effectifs et du budget de la Section de la sécurité aérienne alloué aux voyages.

u) À la MINUSTAH, des informations météorologiques n'étaient pas encore disponibles dans chaque aéroport, et le matériel de lutte contre les incendies était inadéquat.

v) Malgré quelques améliorations, l'utilisation des avions à la MINUL demeurait une source de préoccupation pour le Comité dans la mesure où elle variait en moyenne entre 35 et 45 %. À la MONUC, sur la base de tests par échantillonnage, 31 % des passagers ne faisaient pas partie du personnel des Nations Unies et aucun mécanisme satisfaisant n'était en place pour recouvrer, soit en partie soit intégralement, les dépenses connexes qui en résultaient pour la Mission.

Technologies de l'information et des communications

w) Les entités chargées d'élaborer des normes et procédures de sécurité informatique n'avaient toujours pas été créées, bien que la BSLB ait demandé des fonds à cette fin dans le budget de 2007/08. Le fait que ces services n'avaient pas été fournis risquait de compromettre le bon déroulement des opérations de maintien de la paix.

Gestion des ressources humaines

x) Cinq missions n'avaient pas de plan de gestion des ressources humaines, notamment de plan de succession, ce qui leur aurait permis de déterminer leurs besoins en effectifs dans l'avenir prévisible et d'aborder ces besoins. Le taux de vacance de postes était également élevé et les postes demeuraient vacants pendant des périodes beaucoup trop longues.

Coordination interinstitutions

y) À la MONUC, il n'y avait pas de mémorandum d'accord entre la Mission et d'autres organismes des Nations Unies aux fins de l'utilisation des services communs et en matière de partage des coûts, ce qui aurait facilité l'intégration des unités concernées.

Processus de planification des missions intégrées

z) Les directives concernant le processus de planification des missions intégrées n'avaient pas encore été finalisées et, à la date de l'audit, n'avaient été formulées qu'en termes généraux. En conséquence, le Comité n'a pas été en mesure d'évaluer l'utilité des directives, ainsi que l'avait recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Projets à effet rapide

aa) Dans quatre missions, les projets à effet rapide n'avaient pas été menés à bien dans les délais convenus. La supervision de ces projets, y compris les vérifications physiques et la tenue des registres comptables y relatifs, avait également besoin d'être renforcée.

Auditeurs résidents

bb) Un nombre important des audits qui auraient dû être effectués par les auditeurs résidents relevant du Bureau des services de contrôle interne n'ont pas été

effectués ni menés à bien comme prévu. Pour 2006/07, sur les 201 audits envisagés, 86 seulement avaient été entamés et achevés au 31 décembre 2006, tandis que 46 demeuraient en cours. Les taux de vacance de postes pour les auditeurs résidents étaient également considérés comme élevés.

Recommandations

Compte tenu de ses constatations, le Comité a formulé un certain nombre de recommandations, dont les principales sont résumées au paragraphe 16 du présent rapport.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946 et de ses résolutions 47/211, du 23 décembre 1992, et 49/233 A, du 23 décembre 1994. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière des opérations de maintien de la paix au 30 juin 2007 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Les vérificateurs ont notamment vérifié si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière. Ils ont aussi effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Comme l'Assemblée générale l'y avait invité au paragraphe 6 de sa résolution 47/211, le Comité a continué d'élargir l'étendue de ses vérifications, lesquelles ont porté sur le Siège, sur 14 missions opérationnelles, sur la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, sur 24 missions achevées, sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix et sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, dont la liste figure à l'annexe I.

4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. En vertu de cet article, le Comité a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur

l'administration et la gestion des opérations de maintien de la paix. Le Comité avait été invité par l'Assemblée générale à examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et à en rendre compte. On trouvera les informations pertinentes aux paragraphes 11 à 15 ci-après.

5. Le présent rapport contient des informations sur la suite donnée à la demande formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/60/807, par. 8 à 14), à savoir de mener une analyse de la gestion des postes et des autres objets de dépense du compte d'appui, nonobstant le fait que l'Administration n'avait pas établi de rapport sur la question. Le Comité n'a pas encore procédé à l'évaluation du processus de planification des missions intégrées, comme l'avait recommandé le Comité consultatif (A/61/866, par. 21), dans la mesure où les directives en la matière n'ont pas encore été mises en application.

6. Le Comité n'a pas examiné la restructuration intervenue récemment des opérations de maintien de la paix dans la mesure où cette opération se poursuivait encore à la date de l'audit. Le Comité propose d'effectuer cet examen lorsque l'opération de restructuration aura été achevée. De même, l'examen de l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour, récemment mise en place après la clôture des comptes, n'a pas encore été effectué.

7. Le Comité a continué de faire part à l'Administration des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec elle. Il a présenté 15 de ces lettres au titre de l'exercice à l'examen.

8. Les observations relatives à telle ou telle mission ne portent que sur les lieux ou les missions mentionnées. Elles n'impliquent en aucune manière qu'elles sont applicables à d'autres missions ni qu'elles ne valent pas, le cas échéant, pour d'autres missions ou lieux.

9. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

10. Les principales recommandations du Comité sont énumérées plus loin au paragraphe 16. Les constatations et recommandations sont exposées en détail aux paragraphes 19 à 352.

1. État d'application des recommandations antérieures

11. En application du paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné la suite donnée par l'Administration aux recommandations qu'il avait formulées dans ses rapports au sujet des exercices clos le 30 juin 2005 et le 30 juin 2006.

Exercice clos le 30 juin 2005

12. Sur les 45 recommandations formulées au sujet de l'exercice 2004/05, 28 ont été réitérées dans le rapport portant sur l'exercice clos le 30 juin 2006. Sur les 17 recommandations restantes, sept avaient été mises en application et 10 avaient été partiellement appliquées.

Exercice clos le 30 juin 2006

13. Sur les 61 recommandations formulées au sujet de l'exercice 2005/06 (y compris les 28 recommandations réitérées pour ce qui était de l'exercice 2004/05, 30 (49 %) avaient été mises en application, 29 (48 %) avaient été partiellement appliquées et 2 (3 %) n'avaient pas été appliquées. Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées dans le présent rapport et sont récapitulées à l'annexe II.

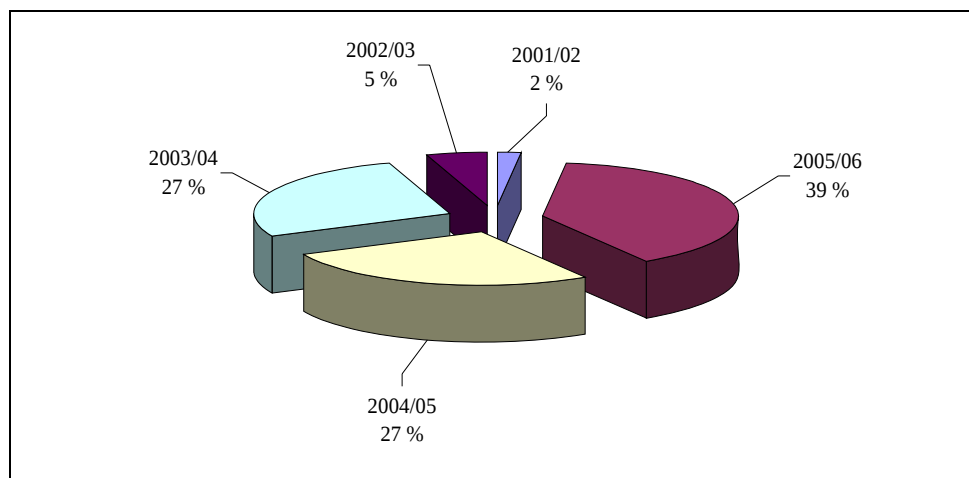
Dates des recommandations antérieures

14. Le Comité a passé en revue celles de ses recommandations antérieures qui avaient été partiellement appliquées ou pas encore appliquées, comme le Comité administratif pour les questions administratives et budgétaires l'en avait prié (A/59/736, par. 8). On trouvera à l'annexe II des informations concernant l'exercice au cours duquel les recommandations considérées ont été faites pour la première fois.

15. Sur les 39 recommandations qui avaient été partiellement appliquées et sur les deux recommandations qui n'avaient pas été appliquées, 16 (39 %) portent sur l'exercice 2005/06, 11 (27 %) sur l'exercice 2004/05, 11 (27 %) sur l'exercice 2003/04, 2 (5 %) sur l'exercice 2002/03, et 1 (2 %) sur l'exercice 2001/02, comme l'illustre la figure II.1.

Figure II.1

Recommandations portant sur des exercices antérieurs partiellement appliquées ou non appliquées



2. Principales recommandations

16. Le Comité recommande que l'Administration et/ou la mission ou les missions pertinentes :

a) Gardent à l'étude les préoccupations exprimées par le Comité quant au fait que l'Organisation n'avait pas constitué de provision dans les états financiers pour recouvrement tardif des contributions dues (par. 35);

b) Déterminent les raisons pour lesquelles l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs représente des sommes aussi élevées de manière à minimiser l'annulation de tels engagements (par. 38);

c) Respectent strictement la disposition énoncée dans la règle de gestion financière 105.9 en ce qui concerne les engagements non réglés et améliorent leurs procédures de contrôle interne (par. 44);

d) Déterminent les charges prévues au titre de la cessation de service lors d'exercices antérieurs de manière à pouvoir comptabiliser de façon appropriée les engagements futurs (par. 49);

e) Se penchent de nouveau sur le rapport du Secrétaire général (A/45/493) afin de déterminer les critères qui pourraient entraver l'efficacité de la gestion du compte d'appui au vu de l'évolution de la situation et des besoins (par. 67);

f) Veillent à ce que tous les indicateurs de succès et les produits retenus dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats soient clairs, mesurables et assortis d'éléments de comparaison et de cibles pour l'exercice en cours et l'exercice suivant en vue de faciliter le suivi et l'établissement de rapports (par. 80);

g) Envisagent de déclarer dans les états financiers la valeur des biens non durables inutilisés à la fin de l'exercice budgétaire afin d'améliorer la transparence, la responsabilisation et la communication de l'information financière (par. 102);

h) Procèdent à un inventaire de tous les biens non durables qu'elles détiennent en divers endroits et corrigent les écarts existant entre les quantités effectivement dénombrées et les quantités portées dans Galileo (par. 116);

i) Accélèrent le processus d'évaluation des biens durables dans toutes les missions afin de déterminer des quantités réalistes pour le niveau des stocks et de prendre des mesures appropriées pour transférer les biens excédentaires à d'autres missions qui pourraient en avoir besoin ou à la Base de soutien logistique des Nations Unies, ou s'en défaire (par. 123);

j) Prennent les dispositions voulues pour que les comités locaux et le Comité central de contrôle du matériel accélèrent le traitement de tous les dossiers qui sont portés à leur attention au sujet des actifs en attente de passation par profits et pertes (par. 129);

k) S'assurent que les biens durables sont vérifiés physiquement de façon périodique dans les diverses missions, que les écarts font rapidement l'objet d'une analyse et que des mesures correctives sont prises pour que de telles situations ne se reproduisent pas (par. 139);

l) Procèdent en temps voulu à des inspections trimestrielles du matériel appartenant aux contingents afin de faciliter les remboursements aux pays fournisseurs (par. 157);

m) Enquêtent sur la cause des anomalies et des erreurs figurant dans les états établis au moyen du système CarLog et prennent les mesures voulues afin de remédier au problème (par. 165);

n) Déterminent les causes des retards intervenus dans la passation des commandes et adoptent des mesures visant à faire en sorte que toutes les commandes soient passées dans un laps de temps raisonnable après l'approbation des demandes connexes (par. 184);

o) Veillent à ce que toutes les missions respectent strictement les conditions énoncées dans le Manuel des achats concernant le versement de garanties de bonne fin et de dommages-intérêts libératoires dans le cadre de l'exécution des contrats (par. 203);

p) Hâtent la mise en place d'un système de gestion des rations en vue d'assurer une gestion et une administration appropriées des rations (par. 229);

q) Prennent les mesures voulues pour veiller à ce que les rations soient entreposées à la température prescrite afin de minimiser le nombre de rations avariées (par. 237);

r) Accélèrent le recrutement de personnel et l'acquisition de matériel météorologique pour réduire les risques en matière de sécurité aérienne et assurer tant le respect des normes internationales que celui des normes de l'ONU en matière de sécurité aérienne (par. 256);

s) Accélèrent, en collaboration avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, la mise sur pied d'une fonction axée sur l'élaboration et l'application de normes et procédures de sécurité dans le domaine des technologies de l'information et des communications (par. 274);

t) Formulent et mettent en œuvre des plans globaux de gestion des ressources humaines, notamment pour planifier les successions, afin d'attirer et de retenir le personnel possédant les qualifications et la formation requises (par. 285);

u) Prennent des mesures pour arrêter de manière définitive les directives relatives à la préparation des missions intégrées, afin qu'elles puissent devenir pleinement opérationnelles dès que possible (par. 323);

v) Prennent des mesures pour accélérer la mise au point des directives relatives aux projets à effet rapide et veillent à ce qu'elles soient appliquées dans toutes les missions (par. 330);

w) Élaborent, en collaboration avec la direction des missions, des stratégies permettant de s'assurer que les projets à effet rapide sont exécutés dans les délais convenus et que des inspections physiques sont effectuées périodiquement pour veiller à ce que la qualité des travaux exécutés soit acceptable (par. 338);

x) Accélèrent le pourvoi de tous les postes d'auditeur résident afin d'assurer un audit interne effectif de toutes les missions et contrôlent soigneusement les plans de travail des services d'audit résidents afin de veiller à ce que les audits soient exécutés et achevés dans les délais (par. 347).

17. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 41, 57, 72, 78, 84, 86, 89, 92, 96, 108, 132, 135, 144, 153, 171, 174, 178, 192, 195, 198, 208, 211, 214, 215, 218, 232, 234, 240, 243, 246, 253, 258, 261, 263, 266, 270, 277, 280, 283, 293, 296, 302, 305, 308, 312, 315, 318, 325 et 332. Ces recommandations ne portent pas sur les sanctions ou mesures disciplinaires que l'Administration peut

souhaiter imposer en cas de manquements répétés de certains fonctionnaires au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, aux instructions administratives ou à d'autres directives.

B. Coordination des organes de contrôle

18. Le Comité continue de planifier ses audits en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne afin d'éviter les doubles emplois et de déterminer dans quelle mesure il pourrait se fier aux résultats de ces activités.

C. Constatations détaillées et recommandations

1. Situation financière

Principaux ratios financiers

19. Comme il ressort des données figurant dans le tableau II.1, les indicateurs financiers ont tous fait apparaître une amélioration, à l'exception du ratio des liquidités au passif au titre des missions en cours et des comptes spéciaux, lequel a diminué pour passer de 1,25 en 2005/06 à 0,80 en 2006/07. Cette diminution est principalement imputable à la restitution de crédits aux États Membres. Les ratios ont été calculés à partir des chiffres présentés dans les états I et II.

Tableau II.1

Principaux ratios financiers

Description du ratio	Exercice clos le 30 juin				Numérateur/ dénominateur du ratio pour 2007 ^a
	2004	2005	2006	2007	
Rapport des contributions non acquittées au total des éléments d'actif ^b	0,46	0,45	0,34	0,33	1261,18/3766,35
Rapport des liquidités au total des éléments d'actif ^c	0,47	0,48	0,59	0,59	2232,81/3766,35
Rapport des liquidités au passif (missions en cours, y compris le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et la Base de soutien logistique des Nations Unies) ^d	0,74	0,82	1,25	0,80	1696,18/2129,91
Rapport des liquidités au passif (missions terminées) ^d	0,65	0,76	0,76	0,85	536,62/631,33
Rapport des engagements non réglés au total des éléments de passif ^e	0,52	0,62	0,57	0,37	973,50/2657,97

^a En milliards de dollars des États-Unis.

^b Un ratio faible dénote une situation financière saine.

^c Un ratio élevé dénote une situation financière saine.

^d Un ratio faible dénote un volume de liquidités disponibles insuffisant pour le règlement des dettes.

^e Un ratio faible est un indice positif du règlement des engagements.

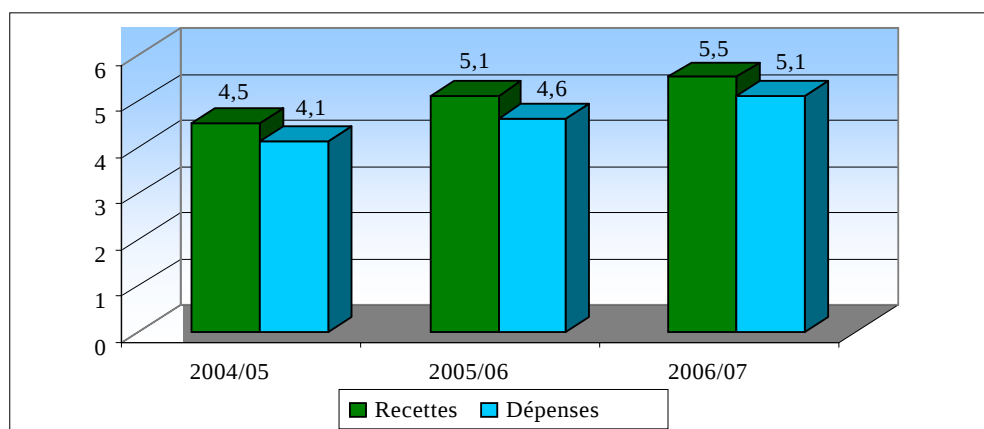
Analyse des recettes et des dépenses

20. Le montant total des recettes comptabilisées pour l'exercice à l'examen s'est élevé à 5 milliards 53 millions de dollars, et celui des dépenses à 5 milliards 15 millions de dollars, soit une augmentation des recettes par rapport aux dépenses de 380 millions de dollars. La comparaison entre les recettes et les dépenses des exercices 2004/05, 2005/06 et 2006/07 est indiquée dans la figure II.2.

Figure II.2

Comparaison entre recettes et dépenses

(En milliards de dollars des États-Unis)



21. Comme il est indiqué dans l'état I, des montants se chiffrant au total à 860 270 000 dollars ont été comptabilisés en tant que sommes portées au crédit des États Membres, contre 492 063 000 dollars pour l'exercice antérieur. Le tableau II.2 illustre l'évolution en ce qui concerne les sommes portées aux crédits des États Membres au cours des cinq exercices écoulés.

Tableau II.2

Évolution en ce qui concerne les sommes portées au crédit des États Membres

(En millions de dollars des États-Unis)

	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Montants restitués aux États Membres	369	339	245	492	860
Contributions mises en recouvrement	2 520	2 927	4 393	4 919	5 347
Pourcentage des montants restitués aux États Membres par rapport à celui des contributions mises en recouvrement	15	12	6	10	16

22. Comme on peut le constater, les montants restitués aux États Membres pour l'exercice à l'examen ont représenté 16 % des contributions mises en recouvrement, contre 10 % pour l'exercice antérieur.

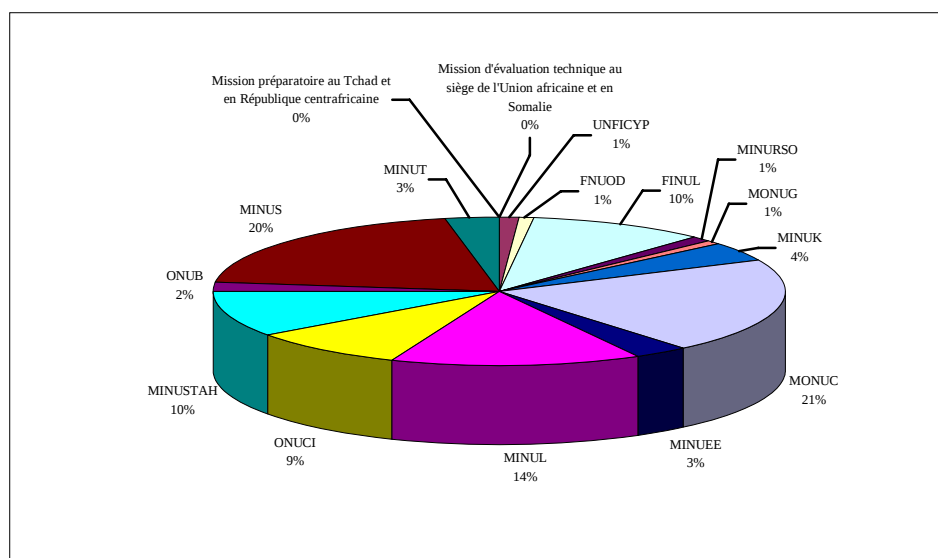
23. L'Administration a fait observer que les sommes portées au crédit des États Membres étaient imputables non pas à une surestimation des dépenses mais au fait

que les opérations de maintien de la paix sont par nature dynamiques et imprévisibles. Dans le cas de l'ONUB, la restitution des crédits au titre des exercices 2004, 2005 et 2006 a été différée en vertu d'une décision de l'Assemblée générale et les sommes considérées ont été restituées que lorsqu'il a été mis fin à la mission en 2007. Si on excluait les crédits afférents à la MINUS et à l'ONUB, le montant des crédits restitués serait ramené à 10,6 % pour l'exercice 2006/07.

24. L'augmentation des dépenses de 570 millions de dollars, soit 12,45 %, est principalement imputable à l'expansion des opérations de la FINUL (de 96 024 000 dollars en 2005/06 à 499 078 000 dollars en 2006/07) ainsi qu'à la création de la MINUT en 2006/07 (146 085 000 dollars). La figure II.3 illustre la répartition des dépenses entre les missions en cours.

Figure II.3

Dépenses des missions, en pourcentage du total



25. Une baisse sensible des dépenses des missions tenant à une modification de leur mandat a été enregistrée en ce qui concerne la MINUSIL, l'ATNUTO/MANUTO et l'ONUB. Ces dépenses sont indiquées dans le tableau II.3.

Tableau II.3

Missions affichant une diminution sensible des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Dépenses		Diminution	Diminution en pourcentage
	2006/07	2005/06		
MINUSIL	—	91 814	91 814	100
ATNUTO/MANUTO	—	1 715	1 715	100
ONUB	121 960	254 372	132 412	52

Trésorerie commune

26. La règle de gestion financière 104.12 autorise de placer les fonds qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour les opérations. Le rapport sur la part que représente chaque fonds participant dans la trésorerie commune de l'ONU a montré que la participation totale des 40 fonds de maintien de la paix à la trésorerie commune représentait 2 milliards 17 millions de dollars au 30 juin 2007.

27. Chaque fonds participant est doté d'un compte de placements dans le Système de contrôle intégré du traitement des opérations dans lequel sont tenus à jour les soldes des placements et les intérêts courus quotidiennement. La capitalisation des intérêts cumulés est effectuée deux fois par an. Toutefois, les intérêts courus sont comptabilisés et portés au crédit des fonds participants sur une base quotidienne.

Quotes-parts non acquittées

28. Le montant des quotes-parts non acquittées au 30 juin 2007 demeurerait pratiquement inchangé (1 milliard 260 millions de dollars en 2006/07 et 1 milliard 270 millions de dollars en 2005/06), comme l'indique le tableau II.4.

Tableau II.4

Quotes-parts non acquittées, par mission

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Quotes-parts non acquittées				Écart (en pourcentage)
	2006/07		2005/06		
	Montant	Pourcentage du total	Montant	Pourcentage du total	
UNFICYP	13 234	1,05	16 138	1,27	(18)
FNUOD	10 991	0,87	16 564	1,30	(34)
FINUL	145 922	11,57	60 498	4,76	141
MINURSO	43 882	3,48	48 793	3,84	(10)
MONUG	6 761	0,54	12 224	0,96	(45)
MINUK	42 195	3,35	51 003	4,01	(17)
MONUC	170 267	13,50	123 934	9,75	37
MINUEE	8 449	0,67	22 394	1,76	(62)
MINUL	63 483	5,03	57 011	4,49	11
ONUCI	24 894	1,97	41 448	3,26	(40)
MINUSTAH	79 451	6,30	49 912	3,93	60
ONUB	3 429	0,27	31 128	2,45	(89)
MINUS	62 106	4,92	147 722	11,62	(58)
MINUT	22 235	1,76	—	—	—
Total, missions en cours	697 299	55,29	678 769	53,41	3
Total, missions achevées et comptes spéciaux	563 883	44,71	592 143	46,59	(5)
Total, opérations de maintien de la paix	1 261 182	100,0	1 270 912	100,0	(1)

29. Comme on peut le constater, peu de progrès ont été réalisés dans le recouvrement des quotes-parts, en particulier dans le cas des missions achevées. Sur le montant total de 1 milliard 260 millions de dollars représentant les quotes-parts non réglées, 594 380 000 dollars correspondant à un arriéré de plus de deux ans. Sur ce dernier montant, 563 880 000 dollars concernaient les missions achevées et les comptes spéciaux.

30. On a enregistré une diminution de 5 % du solde des quotes-parts non réglées en ce qui concerne les missions achevées et les comptes spéciaux. Cette situation est imputable à la restitution des sommes portées au crédit des États Membres au titre des excédents des exercices antérieurs (solde inutilisé des crédits ouverts, intérêts créditeurs et économies réalisées au titre des engagements d'exercices antérieurs ou de l'annulation de tels engagements).

31. Selon le paragraphe 33 des normes comptables du système des Nations Unies, « l'organisation peut constituer des provisions pour recouvrement tardif de contributions dues ». Toutefois, il est précisé dans la note 2, alinéa 1) iii), afférente aux états financiers, que « l'Organisation a pour politique de ne pas provisionner les éventuels retards dans le recouvrement des sommes en question ».

32. L'Administration a fait observer que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait estimé que les contributions non acquittées devaient être considérées comme recouvrables jusqu'à ce que l'Assemblée générale en ait décidé autrement (A/51/533, par. 51). En outre, dans sa résolution 61/233 B, l'Assemblée générale avait réaffirmé que la question des contributions statutaires non acquittées était une question de politique générale qui relevait de sa compétence, et avait instamment demandé à tous les États Membres de n'épargner aucun effort pour verser l'intégralité des contributions mises en recouvrement. Comme la position de l'Assemblée générale n'avait jamais varié sur ce point, l'Administration a déclaré qu'elle ne pouvait s'appuyer sur aucune base pour envisager l'application d'une nouvelle politique.

33. Il est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers que certains États Membres ont fait savoir qu'ils ne paieraient pas les montants qu'ils n'avaient pas acquittés. Eu égard à la nature spéciale des quotes-parts et à la disposition énoncée dans les normes comptables du système des Nations Unies, le Comité est d'avis que l'établissement des rapports financiers pourrait être amélioré s'il était disposé que l'organisation pouvait constituer des provisions pour recouvrement tardif des contributions dues.

34. Le fait que l'Organisation n'avait pas constitué de provision pour recouvrement tardif des contributions dues a été soulevé dans le précédent rapport du Comité, dans lequel ce dernier avait présenté la question comme étant une simple observation dans le chapitre intitulé « Opinion des commissaires aux comptes ».

35. Le Comité recommande que l'Administration garde la question à l'étude.

Engagements non réglés

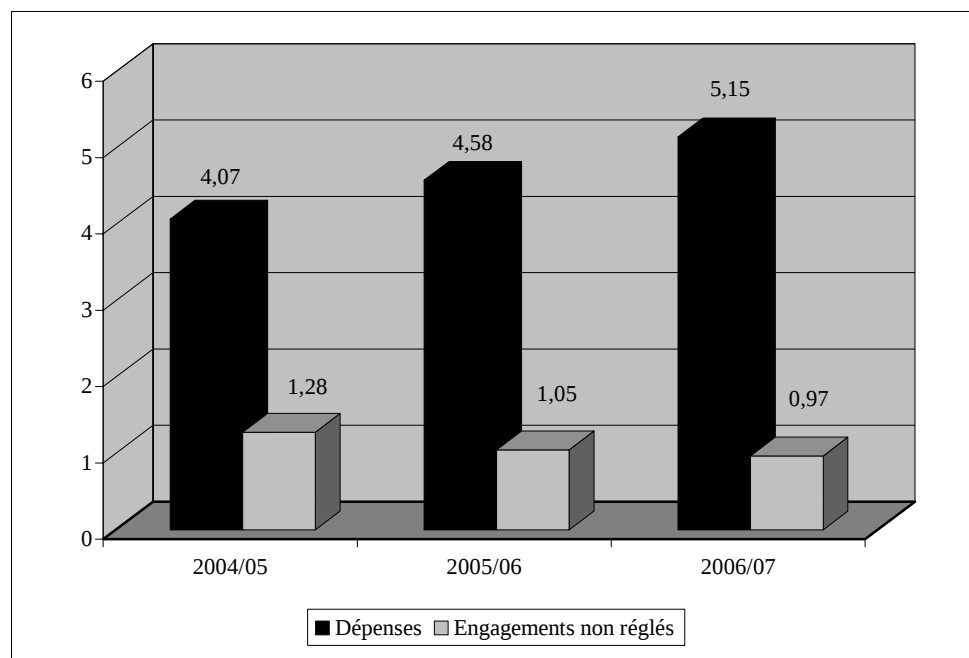
36. Le montant des engagements non réglés au 30 juin 2007 s'élevait à 973,5 millions de dollars, ce qui représentait 18,9 % du montant total des dépenses et une diminution de 7,62 % par rapport au montant enregistré en 2005/06 (1 milliard 50 millions de dollars). La figure II.4 montre les engagements non réglés

par rapport au montant total des dépenses pour les exercices 2004/05, 2005/06 et 2006/07.

Figure II.4

Engagements non réglés par rapport au montant total des dépenses

(En milliards de dollars des États-Unis)



37. Comme il est indiqué dans l'état III, le montant de 202 280 000 dollars a été comptabilisé en tant qu'économies réalisées au titre de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs; ce montant se chiffrait à 304 170 000 dollars pour l'exercice antérieur, ce qui représente une diminution de 33,5 %. Bien que les engagements non réglés puissent être reportés sur des exercices ultérieurs à concurrence de cinq ans, le Comité juge préoccupant le montant élevé des annulations d'engagements d'exercices antérieurs, qui pourrait être l'indice d'une surestimation des dépenses afférentes aux exercices antérieurs.

38. Le Comité recommande que l'Administration détermine les raisons pour lesquelles l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs représente des sommes aussi élevées de manière à minimiser l'annulation de tels engagements.

39. À la MINUS, 119 commandes évaluées à 17 550 000 dollars n'étaient pas conformes aux critères énoncés aux articles 5.2 à 5.4 du Règlement financier en ce sens qu'elles avaient été approuvées durant la période de juillet à août 2007, laquelle allait au-delà de l'exercice considéré.

40. La MINUS a déclaré que les commandes avaient été approuvées dans les limites de la prorogation des délais jusqu'au 15 juillet 2007 dans le cas de la MINUS et jusqu'au 27 juillet 2007 dans le cas du dispositif d'appui renforcé pour le Darfour qui avait été approuvé par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

41. Le Comité recommande que l'Administration assure le strict respect des procédures concernant les délais fixés aux fins de l'établissement des états financiers.

42. L'Administration a fait observer que les cas mentionnés avaient fait l'objet de la procédure d'exemption accordée à la mission par le Siège en vue d'acquiescer les biens et services dont la MINUS et la MINUAD avaient un besoin urgent. Il ne s'agissait que d'une seule exception et on avait agi de la sorte eu égard à l'environnement extrêmement dynamique et fluide dans lequel la MINUS devait mener ses opérations. En outre, il avait fallu réorienter les ressources vers le dispositif d'appui intégré pour le Darfour durant le dernier trimestre de l'exercice à l'examen. De ce fait, le temps avait manqué pour établir les demandes de fournitures et contracter les engagements de dépenses avant le 30 juin 2007. L'Administration a en outre déclaré que si la date limite n'avait pas été prolongée, le montant inutilisé aurait été annulé, ce qui était contraire aux fins pour lesquelles les fonds avaient été approuvés par l'Assemblée générale.

43. La règle de gestion financière 105.9 dispose qu'un engagement de dépenses doit être fondé sur un marché, accord, bon de commande ou tout autre engagement officiel, ou sur une dette reconnue par l'Organisation. Tous les engagements de dépenses doivent être étayés par un document d'engagement de dépenses en bonne et due forme. Le Commissaire a relevé les exemples ci-après de non-respect en ce qui concerne les engagements non réglés :

a) À la FINUL, des engagements d'un montant total de 300 000 dollars au titre des frais de voyage encourus par diverses missions et par des membres du personnel recruté sur le plan international réaffectés à la FINUL avaient été contractés au moyen des documents d'engagement de dépenses;

b) À la MINUEE, 14 documents d'engagement de dépenses, pour un montant total de 550 000 dollars, ne comportaient pas de désignation de bénéficiaires et, par conséquent, on n'avait pu établir quelles étaient les parties dont les services avaient été retenus.

44. Le Comité recommande que la FINUL et la MINUEE respectent strictement la disposition énoncée dans la règle de gestion financière 105.9 en ce qui concerne les engagements non réglés et améliorent leurs procédures de contrôle interne.

Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service

45. Les états financiers afférents à l'exercice considéré faisaient apparaître des prestations à verser à la cessation de service d'un montant de 460 millions de dollars. Sur ce montant, 389 millions de dollars représentaient les montants à provisionner au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, 48 millions de dollars les paiements futurs au titre des jours de congé accumulés et 23 millions de dollars les prestations dues après le départ à la retraite. Le tableau II.5 montre les montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service (à l'exclusion des prestations relatives à l'assurance maladie après la cessation de service), par mission, au 30 juin 2007.

Tableau II.5
**Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation
 de services^a, par mission, au 30 juin 2007**

<i>Mission</i>	<i>Congés accumulés</i>	<i>Prestations de rapatriement</i>	Total
UNFICYP	1 179	649	1 828
FNUOD	673	563	1 236
FINUL	3 719	2 042	5 761
MINURSO	731	717	1 447
MONUG	674	306	980
MINUK	8 043	2 338	10 382
MONUC	5 422	3 034	8 456
MINUEE	1 382	692	2 074
MINUL	3 197	1 625	4 821
ONUCI	2 734	1 181	3 915
MINUSTAH	2 079	1 024	3 103
ONUB	617	315	932
MINUS	5 286	1 297	6 583
MINUT	1 094	302	1 396
BSLB	1 673	408	2 082
Compte d'appui	9 071	6 753	15 824
MINUSIL	36	15	51
MANUTO	4	19	23
Total	47 614	23 280	70 894

^a À l'exclusion des prestations relatives à l'assurance maladie après la cessation de service.

46. Conformément aux résolutions 60/255 et 61/254 de l'Assemblée générale, l'Administration a modifié la présentation des charges à payer au titre de la cessation de service dans les notes afférentes aux états financiers ainsi que pour ce qui est de la comptabilisation de ces charges et la présentation qui en est faite dans les états eux-mêmes.

47. Les instructions données par la Division de la comptabilité prévoyaient la comptabilisation, le calcul et la divulgation des charges à payer au titre de la cessation de service. L'une de ces instructions porte sur la comptabilisation tant des engagements en cours que des engagements au titre d'exercices antérieurs en tant qu'ajustements apportés aux réserves et aux soldes des fonds. Une telle pratique est contraire aux principes comptables généralement acceptés et se traduirait par une sous-estimation des dépenses pour l'exercice considéré.

48. L'Administration a fait observer que les charges à payer au titre des congés annuels avaient été régularisées au 30 juin 2007 et qu'il était approprié de comptabiliser les charges considérées en tant qu'ajustement apporté aux réserves et aux soldes des fonds. Le Comité estime toutefois que les charges à prévoir au titre

de la cessation de service pour l'exercice en cours devraient être comptabilisées en tant que dépense et non pas en tant qu'ajustement apporté aux réserves.

49. Le Comité recommande que l'Administration obtienne les données requises pour lui permettre de comptabiliser de façon appropriée les engagements à prévoir au titre de la cessation de service lors des exercices à venir.

Assurance maladie après la cessation de service

50. À la fin de leur période d'activité, les fonctionnaires remplissant les conditions requises ont le droit de bénéficier du régime d'assurance maladie après la cessation de service. Auparavant, les charges à prévoir au titre du régime de l'assurance maladie après la cessation de service dans le cas du personnel de maintien de la paix étaient inscrites au budget ordinaire et étaient comptabilisées dans une note afférente aux états financiers de l'Organisation des Nations Unies (vol. I).

51. Depuis le 30 juin 2007, les engagements à prévoir au titre du régime de l'assurance maladie après la cessation de service sont comptabilisés dans les états financiers des opérations de maintien de la paix. Le montant total des charges à prévoir pour l'Organisation des Nations Unies au titre du régime d'assurance maladie après la cessation de service, déterminé par une évaluation actuarielle, se chiffrait à 2 milliards 70 millions de dollars au 31 décembre 2005, et le montant afférent aux opérations de maintien de la paix était estimé à 330 millions de dollars. Ce dernier montant avait été estimé au 30 juin 2007 à 389 millions de dollars.

52. L'Administration a expliqué que le montant des charges à prévoir au titre du régime de l'assurance maladie après la cessation de service dans le cas des opérations de maintien de la paix ne pouvait être déterminé avec précision. Elle a également déclaré que, sur le montant total de 389 millions de dollars au titre des opérations de maintien de la paix, 241 millions de dollars concernaient le personnel en activité et avaient été calculés sur la base d'une évaluation actuarielle. L'Administration a en outre déclaré que le solde de 148 millions de dollars concernait les retraités et avait été calculé selon une méthode de répartition raisonnable. Le Comité a l'intention de suivre cette question lors de l'exercice à venir.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

53. Le Comité a évalué dans quelle mesure les états financiers afférents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2007 étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies. L'évaluation a montré que les états financiers étaient conformes à ces normes pour tous les éléments de caractère significatif.

3. Missions en cours de liquidation

54. Conformément à la résolution 1692 (2006) du Conseil de sécurité, le désengagement complet de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) était intervenu le 31 décembre 2006 et, en conséquence, la liquidation des avoirs de la mission et le rapatriement de tout le personnel d'appui avaient débuté le 1^{er} janvier 2007 et avaient été achevés le 30 juin 2007.

55. Au 30 juin 2007, les dépenses effectuées par l'ONUB se chiffraient à 121 960 000 dollars, contre des recettes d'un montant total de 137 370 000 dollars, ce qui représentait un excédent des recettes par rapport aux dépenses de 15 410 000 dollars. On enregistrait également des économies se chiffrant à 15 320 000 dollars en ce qui concernait les annulations d'engagements au titre d'exercices antérieurs. En application des résolutions 61/9 A et 61/9 B de l'Assemblée générale, le montant de 100 650 000 dollars a été porté au crédit des États Membres, montant dans lequel ont été inclus les soldes non utilisés et les recettes diverses au titre des exercices 2004/05, 2005/06 et 2006/07.

4. Missions achevées

56. La situation financière des missions achevées demeurait préoccupante. Comme illustré par le tableau II.6, les soldes de trésorerie relatifs à ces missions totalisaient 536 630 000 dollars pour un passif chiffré à 503 950 000 dollars. Le montant des quotes-parts non acquittées représentait quant à lui 550 290 000 dollars, ce qui entraînait un déficit cumulé de 199 millions de dollars pour huit missions.

Tableau II.6

Actif et passif des missions achevées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Expiration du mandat	Liquidités (1)	Quotes-parts non acquittées (2)	Passif (3)	Excédent/(déficit) (1) – (3)
MINUSIL	31 décembre 2005	188 685	7 326	182 548	6 137
MANUTO	20 mai 2005	15 800	24 985	35 208	(19 408)
MONUIK	Octobre 2003	13 634	689	10 778	2 856
MINUBH	Décembre 2002	19 824	35 250	6 643	13 181
MONUT	Mai 2000	5 109	12	2 407	2 702
MIPONUH	Mars 2000	2 087	19 426	9 480	(7 393)
MINURCA	Février 2000	55	35 566	23 892	(23 837)
MONUA et UNAVEM	Février 1999	30 705	35 356	10 007	20 698
FORDEPRENU	Février 1999	17 208	1 273	7 512	9 696
ATNUSO	Janvier 1998	21 638	8 850	8 811	12 827
MONUL	Septembre 1997	7 615	36	3 227	4 388
FPNU	Juin 1997	102 986	144 480	11 314	91 672
MINUGUA	Mai 1997	36	146	162	(126)
MINUHA	Juillet 1996	47 112	102	14 626	32 486
MINUAR et MONUOR	Mars 1996	27 859	1 497	3 913	23 946
ONUSAL	Avril 1995	5 114	2 062	3 507	1 607
ONUMOS	Décembre 1994	1 746	16 912	1 201	545
ONUSOM	Mars 1995	3 216	58 555	19 741	(16 525)
UNMLT	Novembre 1994	247	10	107	140
APRONUC	Mars 1994	697	41 197	40 852	(40 155)
GANUPT	Juin 1991	20 554	24	16 470	4 084

<i>Mission</i>	<i>Expiration du mandat</i>	<i>Liquidités (1)</i>	<i>Quotes-parts non acquittées (2)</i>	<i>Passif (3)</i>	<i>Excédent/(déficit) (1) – (3)</i>
GOMNUII	Juin 1991	4 698	18	0	4 698
FUNU	Juin 1967	0	42 627	44 579	(44 579)
ONUC	Juin 1964	0	73 892	46 968	(46 968)
Total		536 625	550 291	503 953	–

57. Le Comité reste d'avis qu'il est indispensable que les États Membres fassent le nécessaire pour régler les sommes dues à toutes les missions achevées.

5. Compte d'appui

58. À l'origine, le compte d'appui a été conçu pour financer les postes d'appoint nécessaires à l'exercice par les départements, leurs services et d'autres entités du Siège des fonctions générales de direction, d'assistance et d'encadrement propres à garantir une planification, un déploiement et une liquidation réussis des opérations de maintien de la paix. Au fil des ans, le montant du crédit alloué au compte d'appui n'a cessé d'augmenter : se chiffrant à 30 530 000 dollars lors de l'exercice 1996/97, il s'est établi à 169 400 000 dollars lors de l'exercice 2006/07.

59. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/60/807) a demandé au Comité de procéder à une analyse du compte d'appui, en tenant compte du rapport de l'Administration sur la question. Le rapport de l'Administration n'était pas disponible au moment de l'audit. L'Administration a expliqué qu'il était prêt mais que les départements et services financés au moyen du compte n'en avaient pas encore validé le contenu.

60. Dans le cadre de son audit portant sur l'exercice budgétaire terminé le 30 juin 2006, le Comité a quand même entrepris une analyse du compte d'appui et un examen de la suite donnée à ses recommandations. On trouvera ses conclusions dans les paragraphes ci-après.

Création de postes

61. En réponse au rapport précédent du Comité, la Division du financement des opérations de maintien de la paix avait affirmé qu'elle appellerait l'attention sur les critères exposés par le Secrétaire général aux alinéas e) et f) du paragraphe 16 de son rapport sur le compte d'appui (A/45/493) dans sa note à venir sur les consignes relatives à l'élaboration du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. D'après les critères, il faut que la Division de la planification des programmes et du budget évalue le classement qui est proposé pour les postes par rapport aux normes habituellement appliquées et l'effet de la création de postes sur le classement et les organigrammes.

62. La Division du financement des opérations de maintien de la paix a accepté de se pencher sur les lignes directrices exposées dans le document A/45/493, en particulier les critères définis à l'alinéa f) du paragraphe 16, étant donné que l'entrée en vigueur des profils d'emploi types a rendu caduque la nécessité de soumettre les postes au Bureau de la gestion des ressources humaines en vue de leur classement. Il a été noté que le Secrétaire général disposait d'une certaine marge de

manœuvre pour autoriser des postes temporaires à concurrence du montant prévu pour les financer. Or l'examen consacré par le Comité aux consignes relatives au projet de budget pour l'exercice 2008/09 a révélé que les critères n'avaient pas été mis en évidence.

63. La Division du financement des opérations de maintien de la paix a fait valoir que la création de postes financés au moyen du compte d'appui était subordonnée à l'examen et à l'approbation des organes délibérants, sur la base des justifications exposées dans le projet de budget, le classement formel des postes proposés n'étant pas une condition préalable. Elle a estimé que le classement préalable des postes proposés (postes pour lesquels il n'existait pas de profil d'emploi type) prévu à l'alinéa e) du paragraphe 16 entraînerait un surcroît de travail, sachant que le Bureau de la gestion des ressources humaines aurait probablement besoin de ressources supplémentaires pour veiller à la soumission du budget du compte d'appui aux organes directeurs dans les délais prescrits.

64. La Division a également indiqué qu'elle avait tenu compte des critères dans ses consignes, dans le cadre plus large de l'application des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/61/852) et dans son rapport sur le compte d'appui (A/61/937, sect. II) et des demandes adressées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 61/279 concernant l'efficacité et l'efficience avec lesquelles la nouvelle structure de maintien de la paix facilitait le mandat des missions. Elle a dit que les critères étaient toujours d'actualité et qu'elle continuerait à les appliquer dans le cadre des propositions de réformes du Secrétaire général touchant la gestion des ressources humaines.

65. Le Comité avait recommandé un nouvel examen des critères définis dans le document A/45/493 compte tenu de la nature dynamique des opérations de maintien de la paix et de l'évolution de la situation et des besoins. L'Administration avait accepté de se pencher sur la question mais ne l'avait pas encore fait au moment où le Comité procédait à l'audit.

66. Le Contrôleur de l'Organisation a pris acte des préoccupations du Comité concernant la question et indiqué qu'il en ferait part aux départements et services du Secrétariat. Il a déclaré que les critères exposés dans le document A/45/493 seraient pris en considération au moment de la mise en œuvre de la résolution 61/279 de l'Assemblée.

67. Le Comité a de nouveau recommandé à l'Administration, qui a accepté, de se pencher sur les critères exposés dans le rapport du Secrétaire général concernant la création de postes (A/45/493, al. e) et f) du paragraphe 16), au vu de l'évolution de la situation et des besoins, afin de déterminer ceux qui pourraient entraver l'efficacité de la gestion du compte d'appui.

Évaluation des postes

68. Répondant à la demande faite par le Comité dans son rapport précédent, l'Administration a déclaré qu'elle ne voyait pas d'objection à ce que les plans de travail figurant dans le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) fassent référence à l'appui aux opérations de maintien de la paix et que cela serait fait à compter de la période allant du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

69. Le Comité a examiné neuf dossiers d'évaluation portant sur la période en question et a constaté que les activités exposées dans trois plans de travail étaient décrites en termes généraux et ne faisaient pas référence aux opérations de maintien de la paix. Deux plans de travail mentionnaient très succinctement les activités de maintien de la paix. Dans leur auto-évaluation, six fonctionnaires n'avaient pas évoqué le travail effectivement effectué en appui aux opérations de maintien de la paix, tandis qu'un fonctionnaire se contentait de décrire les activités entreprises en termes généraux. Dans quatre cas, les superviseurs avaient passé sous silence les activités relatives au maintien de la paix entreprises par les fonctionnaires évalués.

70. La Division du financement des opérations de maintien de la paix a fait valoir que les directeurs de programme disposaient d'une certaine latitude pour utiliser les ressources et atteindre les résultats exposés dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats et le cadre stratégique, compte tenu des responsabilités et fonctions de la section ou du groupe visé. Elle a déclaré que l'on demanderait à nouveau aux titulaires de postes financés au moyen du compte d'appui de fournir des éléments d'information suffisants, clairs, précis, cohérents et à jour dans leurs plans de travail afin de faciliter l'examen et la vérification de l'utilisation qui était faite des postes.

71. Étant donné la manière dont les plans de travail avaient été établis, il n'a pas été possible de déterminer véritablement la mesure dans laquelle les postes financés au moyen du compte d'appui avaient servi à appuyer les opérations de maintien de la paix.

72. Le Comité a de nouveau recommandé à l'Administration, qui a accepté, de veiller à ce que des éléments d'information suffisants, clairs, précis, cohérents et à jour figurent dans les plans de travail afin de permettre de vérifier plus aisément que les postes ont servi aux fins annoncées. Il recommande également que l'Administration demande aux titulaires des postes et à leurs superviseurs de veiller à ce qu'il soit fait mention dans les plans de travail des activités à entreprendre à l'appui des opérations de maintien de la paix.

6. Passation par pertes et profits des pertes de numéraire, de sommes à recevoir ou de biens

73. L'Administration a informé le Comité qu'en application de la règle de gestion financière 106.9, elle avait passé par pertes et profits des biens d'un montant de 3 520 000 dollars pendant l'exercice 2006/07 (contre 4 360 000 dollars en 2005/06). Conformément à la règle de gestion financière 106.8, elle a également passé par pertes et profits des créances d'un montant de 57 934 dollars (contre 63 660 dollars en 2005/06). Ce montant portait sur des sommes irrécouvrables, des pertes de numéraire et des versements excédentaires.

7. Versements à titre gracieux

74. Comme prévu par l'article 5.11 du Règlement financier, l'Administration a déclaré les versements à titre gracieux faits au profit des opérations de maintien de la paix pendant l'exercice considéré, à savoir 13 436 dollars :

a) Un montant de 8 636 dollars a été versé à la famille d'un Soudanais qui a péri dans un accident impliquant un véhicule des Nations Unies. Il était initialement prévu de verser 22 936 dollars, mais le montant a été revu à la baisse puisque l'assureur a remboursé 14 300 dollars;

b) Un montant de 4 800 dollars a été versé à quatre membres d'un bataillon de la FINUL dont le paquetage avait été détruit.

8. Budgétisation axée sur les résultats

75. La budgétisation axée sur les résultats repose sur un cadre logique qui facilite l'établissement du budget et la mesure des résultats.

Budget du compte d'appui

76. Le Comité a examiné la correspondance entre le budget du compte d'appui et le cadre logique et a constaté que la première réalisation escomptée était une déclaration générale qui ne se prêtait pas à des comparaisons avec les réalisations effectives. Les indicateurs de succès de la Division de la police, du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de l'appui aux missions ne comportaient ni éléments de comparaison ni cibles. Bon nombre de produits correspondaient à des activités à entreprendre pour parvenir aux réalisations escomptées et non au fruit de ces activités et n'étaient donc pas quantifiés. Faute d'éléments de comparaison, de cibles, de produits mesurables et d'indication de délai, il était impossible de déterminer s'il y avait eu ou non des progrès sur la voie de la réalisation des produits.

77. L'Administration a expliqué qu'elle continuait à affiner et à améliorer la formulation des réalisations escomptées, des indicateurs de succès et des produits correspondants et qu'elle poursuivrait en ce sens dans le cadre du projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2008/09.

78. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que les départements et services qui bénéficient du compte d'appui continuent à améliorer la formulation du budget conformément au cadre logique de budgétisation axée sur les résultats.

Indicateurs de succès

79. Lors de l'examen par le Comité de la suite donnée à ses recommandations précédentes, l'Administration a indiqué qu'elle avait fait des progrès notables, en collaboration avec les missions, en vue de la mise au point d'indicateurs de succès clairs et mesurables dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats des missions pour l'exercice 2006/07 et qu'elle continuerait à apporter des améliorations pendant l'établissement du budget pour 2008/09. Le paragraphe 16 du document consacré aux lignes directrices de la budgétisation axée sur les résultats prévoit que tous les éléments des cadres logiques sont élaborés conformément à des principes spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps. Le Comité a toutefois constaté que cela n'était pas toujours le cas dans la pratique et qu'il convenait de remédier aux situations suivantes :

a) La MINUT n'a pas exécuté plusieurs des produits prévus. L'Administration a fait valoir que les délais dont étaient assortis les produits étaient généralement réalistes et que les produits auxquels il était fait référence étaient tributaires de facteurs externes échappant au contrôle de la Mission;

b) Il fallait que la MONUG actualise son cadre logique afin d'y ajouter d'autres produits et d'établir un lien entre ceux-ci et les réalisations escomptées. Certains produits n'étaient pas non plus mesurables, ce qui nuisait à l'évaluation;

c) La MINUL et la MINUK pourraient affiner les indicateurs de succès et les produits, notamment en les rendant plus aisément mesurables et en ajoutant des éléments de comparaison, des cibles et des indications de délai;

d) À la MONUC, au moins deux composantes étaient associées à des indicateurs de succès qui n'étaient pas mesurables. Il y avait donc un risque que l'on ne puisse pas suivre véritablement les progrès accomplis en vue d'aboutir aux réalisations escomptées;

e) La validation de certains indicateurs de succès de la MINUSTAH, notamment ceux touchant les affaires politiques, était complexe, ce qui entravait le suivi des progrès;

f) Les objectifs des trois composantes du cadre de l'ONUCI – le cessez-le-feu, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et le processus de paix – étaient largement stratégiques et assortis d'indicateurs qualitatifs dont la détermination était malaisée. Les indicateurs portaient plus sur les activités que sur les résultats et ne faisaient pas apparaître le coût des activités.

80. Le Comité réaffirme sa recommandation antérieure selon laquelle il faudrait que l'Administration veille à ce que tous les indicateurs de succès et les produits retenus dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats soient clairs, mesurables et assortis d'éléments de comparaison et de cibles pour l'exercice en cours et l'exercice suivant en vue de faciliter le suivi et l'établissement de rapports.

81. L'Administration a informé le Comité que l'atelier sur le budget tenu au Caire en juillet 2007 avait été axé sur l'établissement d'indicateurs de succès clairs et mesurables. Elle a également expliqué que l'on avait apporté des réponses aux préoccupations du Comité dans le projet de budget révisé pour 2008/09.

Dossiers de justificatifs

82. En réponse à la recommandation formulée par le Comité dans son rapport précédent, l'Administration a expliqué qu'elle mettait au point un logiciel budgétaire qui comporterait un outil permettant aux missions de suivre la collecte des justificatifs à l'appui du rapport sur l'exécution du budget. Dans le cadre de l'audit actuel, elle a précisé qu'elle appliquait la recommandation du Comité et que le nouveau système serait mis en service d'ici à juillet 2008. Un certain nombre de missions utilisaient une base de données Lotus Notes pour recueillir des éléments d'information touchant la budgétisation axée sur les résultats.

83. Le Comité a noté les lacunes ci-après concernant les dossiers de justificatifs :

a) Les justificatifs utilisés par la FINUL à l'appui des rapports sur l'exécution du budget n'avaient pas été validés par une tierce partie. Une validation effectuée par les auditeurs résidents de la mission rendrait les rapports plus crédibles;

b) La MONUC n'était pas dotée formellement de mécanismes de collecte de l'information afin de suivre de façon régulière les résultats effectivement obtenus compte tenu des modalités de budgétisation axée sur les résultats. Le fait de ne pas collecter l'information tout au long de l'année rendait malaisé l'établissement du rapport sur l'exécution du budget en fin d'exercice. La MONUC a expliqué qu'elle était déterminée à rassembler et analyser les justificatifs voulus, dans la limite des

ressources existantes et compte tenu des contraintes liées à l'environnement dans lequel elle évoluait et de l'immensité du pays;

c) À la MINUL, dans cinq cas, les produits dont il était fait état allaient au-delà des produits effectivement exécutés. La Mission a fait savoir qu'elle suivrait de près ses données de façon à éviter tout nouvel écart et qu'elle distribuerait les rapports semestriels et annuels à tous les chefs de section afin qu'ils les vérifient avant de les soumettre au Conseil de direction à des fins d'examen.

84. Le Comité recommande que l'Administration veille : a) à ce que les résultats dont il est fait état soient dûment étayés; b) à ce que l'information figurant dans le dossier de justificatifs soit certifiée par les responsables des centres de coûts et validée au cas par cas par le Bureau des services de contrôle interne.

85. Bien qu'elle ait été mise en service à la MINUK afin de faciliter la collecte de l'information relative aux produits, la base de données Lotus Notes n'était pas totalement opérationnelle parce que les responsables des centres de coûts et autres coordonnateurs n'avaient pas entré les données. Les justificatifs n'avaient pas non plus été fournis à l'appui des rapports sur l'exécution du budget.

86. Le Comité a invité la MINUK, qui a accepté : a) à renforcer l'utilisation de la base de données Lotus Notes afin de garantir la collecte régulière et fiable de données; b) à apprendre à tous les responsables de centres de coûts et aux coordonnateurs de la budgétisation axée sur les résultats à se servir de la base de données; c) à recueillir l'information de façon régulière pendant l'exercice budgétaire afin de constituer le dossier de justificatifs.

87. Le Département des opérations de maintien de la paix a expliqué que la base de données Lotus Notes avait été mise à jour afin de tenir compte du cadre de budgétisation axée sur les résultats pour la période 2007/08 et que l'on avait appris à tous les responsables de centres de coûts et coordonnateurs de la budgétisation axée sur les résultats à s'en servir.

9. Administration des liquidités, des sommes à recevoir et des sommes à payer

Encaisse et comptes à vue

88. Le Comité a constaté que les consignes et procédures concernant l'administration des liquidités qui étaient exposées dans différentes parties du Guide des procédures financières à l'usage des missions n'avaient pas été respectées, comme illustré dans le tableau II. 7.

Tableau II.7

Administration des liquidités et manquements au Guide des procédures financières à l'usage des missions

<i>Mission</i>	<i>Section/annexe</i>	<i>Observations</i>
MINURSO	Section 3.4	Cinq des six responsables de la petite caisse ne regarnissaient pas la caisse au moins une fois par mois, ce qui pouvait laisser entendre que le montant dont ils disposaient dépassait peut-être les besoins opérationnels. Trois responsables en poste au quartier général de la mission ne reportaient pas les opérations de caisse dans le journal de caisse, rendant la tenue des comptes malaisée. Les reçus à l'appui des demandes d'alimentation de la caisse n'étaient pas signés par le superviseur du responsable de la petite caisse. Un observateur militaire, le commandant du secteur de Smara (Sahara occidental), a été désigné comme responsable de la petite caisse pour le secteur et l'équipe de Smara. N'ayant pas le statut de fonctionnaire des Nations Unies, il ne pouvait pas être tenu responsable de la gestion de fonds appartenant à l'ONU, au sens du paragraphe 3.2 de la section 3 de la circulaire ST/SGB/2005/7.
FNUOD	Section 3.4	Trois des responsables de la petite caisse de la Section des services généraux ne tenaient pas à jour le journal de caisse.
MONUG	Section 2.4.1	Les régularisations découlant des rapprochements bancaires n'étaient comptabilisées que quelques mois après.
ONUCI	Section 5.8	Un certain nombre de chèques totalisant 6,8 millions de dollars n'avaient pas été encaissés.
	Annexe 9 Sous-section 19	Deux des neuf responsables de la petite caisse n'avaient pas demandé à regarnir la caisse pendant l'exercice allant de juillet 2006 à juin 2007, tandis que deux autres avaient regarni la caisse moins de quatre fois pendant la même période. Cela laisse entendre que les liquidités dépassent les besoins opérationnels.

89. Le Comité recommande que les missions susmentionnées appliquent à la lettre les consignes et procédures relatives à l'administration des liquidités qui sont exposées aux sections 2.4.1, 3.4 et 5.8 du Guide des procédures financières à l'usage des missions.

90. Le Département de l'appui aux missions a informé le Comité que les missions appliquaient désormais les procédures en vigueur concernant les contrôles et l'administration de la petite caisse. Il a indiqué que la Section des finances avait

revu à la baisse les fonds remis à quatre responsables de la petite caisse en novembre 2007 et que tous les responsables étaient désormais des fonctionnaires de l'Organisation.

Sommes à recevoir et sommes à payer

91. La MONUC ne surveillait pas activement les sommes à recevoir, contrairement à ce qui était demandé au paragraphe 10 du Guide des procédures financières à l'usage des missions. Au 30 juin 2007, les créances totalisaient 4 220 000 dollars, dont 819 000 dollars étaient en attente de recouvrement depuis plus d'un an, contre 747 000 dollars pendant l'exercice 2005/06, soit une augmentation de 9,65 %. À l'inverse, le montant des sommes à payer qui n'avait pas été acquitté a reculé de 45,26 %, passant de 3 690 000 dollars en 2005/06 à 2 020 000 dollars en 2006/07.

92. Le Comité recommande que la MONUC se dote des contrôles voulus pour suivre véritablement le recouvrement des sommes à recevoir.

93. L'Administration a informé le Comité que la Section des finances avait créé un groupe de travail et l'avait chargé de suivre le recouvrement des sommes à recevoir et d'analyser régulièrement les sommes à recevoir en mettant l'accent sur celles qui étaient dues depuis plus de 90 jours.

94. À la MINURSO, les sommes à recevoir des autorités de deux pays au titre du remboursement des taxes ont atteint 640 000 dollars, dont 150 000 dollars (24 %) auraient dû être réglés depuis plus de deux ans et 230 000 dollars (37 %) depuis plus d'un an. Le Comité a été informé que la question avait été portée à l'attention des autorités compétentes, mais la situation était inchangée au moment de l'audit.

95. L'ONUCI n'a pas réussi à obtenir le règlement de la taxe d'embarquement, d'un montant total de 422 000 dollars, perçue par le Gouvernement pour chaque passager à l'occasion de la relève des contingents.

96. Le Comité recommande que la MINURSO et l'ONUCI, en coordination avec le Siège, interviennent auprès des autorités des pays concernés afin d'obtenir le règlement des sommes qui leur sont dues depuis longtemps.

97. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'il prenait des mesures concernant les questions susmentionnées, en coordination avec les deux missions, et que l'un des pays s'était acquitté des sommes dues à la MINURSO en décembre 2007.

10. Biens non durables

98. Les biens non durables correspondent aux biens et au matériel dont le prix unitaire à l'achat est inférieur à 1 500 dollars et la durée de vie utile ne dépasse pas cinq ans. Il existe cependant un certain nombre d'exceptions à cette règle. Les lignes directrices du Département des opérations de maintien de la paix concernant les biens non durables sont exposées dans le Manuel de gestion des biens et prévoient notamment que les biens non durables soient considérés comme consommés une fois qu'ils ont été distribués, rendant inutile l'établissement de rapports comptables.

99. Le paragraphe 5 des Normes comptables du système des Nations Unies prévoit que le choix et l'application des principes comptables soient guidés par les principes de prudence, de primauté de la substance sur la forme et d'importance relative. Le

paragraphe 49 dispose que la valeur d'inventaire des biens autres que les biens durables, le mobilier et les véhicules automobiles doit être indiquée parmi les éléments d'actif dans les états financiers à la fin de l'exercice budgétaire.

100. Le Comité a constaté que la valeur des biens non durables n'était pas indiquée dans les états financiers, alors que la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et les missions détenaient de très nombreux biens de ce type. Par exemple, à la fin de l'exercice considéré, la valeur des pneus et batteries en stocks atteignait 33 millions de dollars.

101. L'Administration a expliqué qu'elle avait choisi de ne pas déclarer les biens non durables puisque cela exigerait une réduction du montant des dépenses engagées à la fin de l'année et l'inscription d'un crédit au profit des États Membres, chose impossible puisque les fonds avaient déjà été dépensés. Elle estimait également que le paragraphe 49 des Normes comptables faisait référence à des articles destinés à la vente détenus par des organismes tels que l'UNICEF et ne s'appliquait pas aux opérations de maintien de la paix.

102. Le Comité recommande que l'Administration envisage de déclarer dans les états financiers la valeur des biens non durables inutilisés à la fin de l'exercice budgétaire afin d'améliorer la transparence, la responsabilisation et la communication de l'information financière et de se préparer à la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public.

103. Comme indiqué dans la note 13 des états financiers, le montant des biens non durables atteint 1 390 000 000 dollars, dont 7,5 millions de dollars au titre des stocks stratégiques pour déploiement rapide entreposés à la Base de soutien logistique. L'Administration a expliqué qu'elle avait déclaré le montant en réponse à une recommandation du Bureau des services de contrôle interne.

Niveau des stocks

104. Dans son rapport précédent, le Comité avait recommandé de contrôler le niveau des stocks de biens consommables en fixant les quantités minimales et maximales à stocker et en veillant au respect de ces seuils. Cela était particulièrement indispensable à la MINUL, puisque celle-ci disposait de biens non durables d'une valeur de 56 430 000 dollars au 30 juin 2006, situation jugée préoccupante par le Comité.

105. Pendant la vérification des comptes de l'exercice 2006/07, le Comité a constaté que la MINUL n'avait pas fini de fixer les quantités minimales et maximales à stocker. Ainsi, elle n'avait pas arrêté les seuils de réapprovisionnement à appliquer au matériel de transport, au matériel de transmissions et au matériel informatique. L'Administration a expliqué que depuis la MINUL avait déterminé les quantités minimales et maximales à stocker pour 95 % des biens entreposés et se penchait actuellement sur les 5 % restants. De plus, la Section du génie procédait chaque mois à un examen des seuils de réapprovisionnement pour environ 10 % de l'ensemble des stocks.

106. À la MINUT, certains biens non durables étaient stockés en grandes quantités tandis que d'autres étaient en rupture de stock. Cela dénotait des lacunes dans le suivi effectif des stocks. L'Administration a fait savoir qu'avec l'entrée en fonctions d'un fonctionnaire recruté sur le plan international en décembre 2007, la Mission

avait fixé des seuils pour tous les biens durables et non durables et entrepris une analyse des quantités minimales et maximales à stocker.

107. La MONUC n'avait pas fixé les quantités minimales et maximales à stocker pour les pièces de rechange et ne se servait pas de la fonction de réapprovisionnement automatique de Galileo déclenchée en fonction d'un seuil d'alerte, qui lui aurait permis de veiller à la reconstitution des stocks. Galileo était également dépourvu d'une fonction de suivi de la demande, pourtant indispensable pour déterminer le niveau des stocks.

108. Le Comité a recommandé à nouveau à l'Administration, qui a accepté, de mettre en œuvre un système de gestion des stocks bien conçu, notamment pour ce qui était des niveaux des stocks, des délais de réapprovisionnement et des quantités à commander.

109. Le Département de l'appui aux missions a expliqué qu'il mettait actuellement au point des lignes directrices afin d'aider les missions à administrer les stocks et prévoyait qu'elles seraient approuvées et diffusées au dernier trimestre de 2008 en vue de leur application.

Inventaire et comptes d'inventaire

110. Les vérifications ponctuelles effectuées dans les entrepôts de la Section des transports de la MINUS ont révélé que la description du matériel portée dans Galileo ne correspondait pas aux articles effectivement dénombrés. Les fiches d'inventaire n'étaient pas non plus mises à jour. Au moment de l'audit, la nouvelle Section de la gestion du matériel réorganisait le mode de gestion des pièces de rechange à El Obeid afin de faciliter les inventaires périodiques et la mise à jour régulière de la base de données Galileo. Des Volontaires des Nations Unies étaient également déployés dans les entrepôts régionaux afin d'apporter leur concours à la gestion du matériel durable et non durable, y compris les pièces de rechange.

111. À la MINUSTAH, des écarts allant de 6 à 597 unités ont été relevés entre les feuilles d'inventaire de l'entrepôt de la base de soutien logistique et les données portées dans Galileo. De plus, bien que l'effectif autorisé ne compte que 1 771 personnes, les données d'inventaire ont montré qu'il y avait 6 974 bacs à courrier et 14 136 bloc-notes en stock, ce qui dénotait des stocks trop importants. L'Administration a déclaré que la MINUSTAH prendrait des mesures afin de fixer des seuils appropriés pour les quantités à stocker et faciliter les décisions de réapprovisionnement.

112. À la MONUC, les écarts entre les inventaires et les données portées dans Galileo s'expliquaient par la sortie de stocks de pièces de rechange qui n'avait pas été reportée immédiatement dans Galileo. L'emplacement physique de certaines pièces de rechange ne correspondait pas non plus à celui indiqué dans Galileo. La Mission a admis qu'il y avait des problèmes et expliqué qu'elle avait entamé le rapprochement des données figurant dans Galileo et des quantités effectivement stockées. La Section des transports se servait également de Business Objects, d'Excel et d'Access afin de lancer les réapprovisionnements sur la base de la consommation effective, des articles commandés et des stocks existants.

113. L'Administration a informé le Comité que la Section du transport de surface, laquelle relève de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions, avait pris des mesures afin de rationaliser le système Galileo à la Base de

soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. L'ajout d'un module de gestion de la demande dans Galileo était considéré comme indispensable puisque le système actuel ne permettait pas de faire des prévisions fiables. Galileo était un système de gestion des stocks qui n'était pas adapté aux biens non durables. Il était donc nécessaire d'y ajouter une fonction de catalogage qui associerait un numéro propre à chacun des articles, au lieu du numéro de pièce de rechange, de façon à suivre de près la consommation.

114. La MINUL n'avait procédé à aucun inventaire du matériel de transmission et du matériel informatique entreposés par la Section du génie pendant l'exercice terminé le 30 juin 2007. Depuis, elle a informé le Comité qu'un inventaire avait été entrepris et s'achèverait pendant le premier trimestre 2008.

115. À la MINUSTAH, les responsables de l'administration des entrepôts de la Section des transports ont affirmé procéder à des dénombrements réguliers, mais rien ne venait étayer leurs dires.

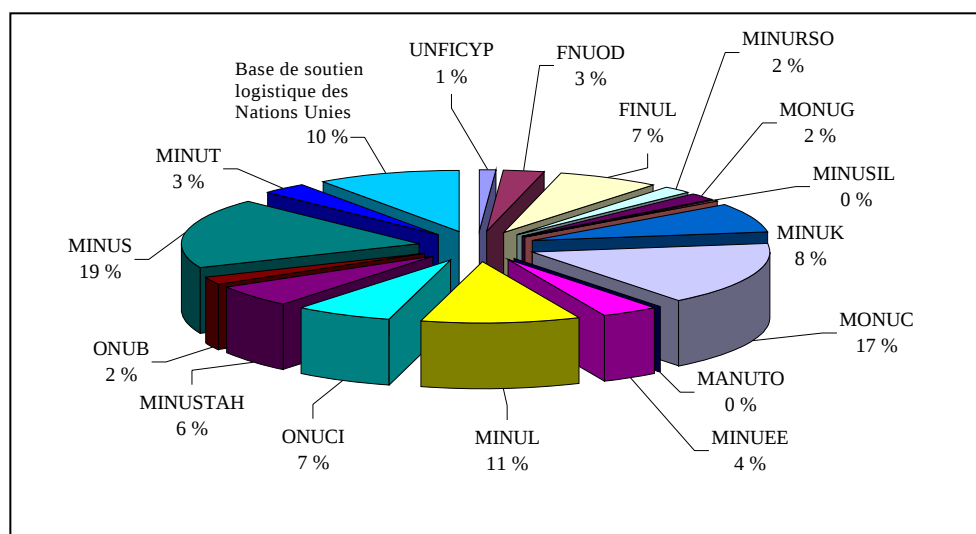
116. Le Comité recommande que les missions susmentionnées : a) procèdent à un inventaire de tous les biens non durables qu'elles détiennent en divers endroits et corrigent les écarts existant entre les quantités effectivement dénombrées et les quantités portées dans Galileo; b) mettent à jour Galileo sans tarder chaque fois qu'il y a des mouvements de stocks; c) veillent à ce que l'emplacement indiqué dans Galileo corresponde à l'emplacement physique du matériel.

11. Biens durables

117. Les biens durables s'entendent des articles ou du matériel dont la valeur unitaire est égale ou supérieure à 1 500 dollars à l'achat et dont la vie utile est de cinq ans au moins. Comme indiqué dans la note 13 relative aux états financiers, au 30 juin 2007, le stock de matériel durable des opérations de maintien de la paix était évalué à 1 milliard 380 millions de dollars, soit une augmentation de 13,1 % par rapport au montant de l'exercice précédent (1 milliard 220 millions de dollars). On trouvera une ventilation de ces avoirs dans la figure II.5 ci-après.

Figure II.5
Stock de matériel durable des missions au 30 juin 2007

(En millions de dollars des États-Unis)



118. Dans son rapport sur l'état des stocks excédentaires de biens durables en date du 7 février 2007, le Groupe de gestion des biens a indiqué que les stocks des missions comprenaient au total 399 754 articles évalués à 1 milliard 350 millions de dollars (voir tableau II.8).

Tableau II.8
État des biens durables

État	Quantité	Pourcentage	Valeur (en millions de dollars É.-U.)	Pourcentage
En service	259 038	65	956,29	71
Prêté	59	0	0,20	0
En attente de passation par profits et pertes	11 744	3	35,42	3
Expédié	631	0	1,73	0
Transféré	724	0	4,26	0
En stock	117 318	29	330,12	24
Passé par profits et pertes	10 240	3	22,63	2
Total	399 754	100	1 350,65	100

119. Le Comité a relevé que, sur les 117 318 articles en stock, qui sont évalués à 330 120 000 dollars, environ un tiers d'entre eux étaient en stock depuis 12 mois ou davantage. En particulier, les stocks de la MINUS, qui étaient évalués à 102,4 millions de dollars, comprenaient 13 120 articles d'une valeur de 50,7 millions de dollars qui n'étaient pas utilisés depuis 12 mois ou davantage. Une

situation analogue a été constatée dans le cas de la MINUEE, pour des articles d'une valeur de 4,5 millions de dollars.

120. Le Département de l'appui aux missions a précisé que le stock de biens durables accumulé à la MINUEE avait été constitué à un moment où l'on supposait que la Mission serait maintenue dans un avenir prévisible. Or, cette opération était en phase de réduction progressive depuis plusieurs années et se heurtait à des obstacles pour la cession de certains biens du fait que leur vente n'avait pas été approuvée par le Gouvernement. À titre de solution de rechange, elle envisageait de transférer des articles à d'autres missions ou à la Base de soutien logistique des Nations Unies.

121. À l'ONUCI, le pourcentage de biens durables est passé de 16,8 % au 15 septembre 2006 à 22,73 % au 15 septembre 2007, dépassant ainsi la limite de 10 % fixée dans les directives à l'usage des missions en date de juillet 2006. Cette augmentation était imputable à la conjonction de deux facteurs : les préparatifs des élections nationales et la réception de 1 315 articles redondants provenant d'autres missions.

122. Donnant suite à un rapport du Bureau des services de contrôle interne (AH/2005/513/03), la Division du soutien logistique avait établi et diffusé des directives sur les ratios à respecter pour les stocks, principalement aux fins de la détection des biens excédentaires dans le système Galileo. Sur la base des ratios types définis, le système a mis en évidence au moins 3 892 articles excédentaires, comme le montre le tableau II.9.

Tableau II.9
Biens excédentaires en stock

Mission	Condition parfaite	État neuf/ quasiment neuf	Bon état	État satisfaisant/ usagé	Réparable/ récupérable	Mauvais état	Sélectionné pour la réserve de l'ONU	Divers	Total
MINURSO				4		2			6
MONUC	13	19	330	208	19	9			598
ONUB		69	1098	55	462			1	1 685
ONUCI							25		25
MANUA	1		87		22	1			111
FNUOD				4		3			7
FINUL			20	1	2			1	24
Base de soutien logistique des Nations Unies						1			1
MINUEE	78		1	3					82
MINUK	150		210	90	278	52			780
MINUL		172	222	1	60	2			457
MONUG		19	44		23				86
ONUST			30						30
	242	279	2 042	366	866	70	25	2	3 892

123. Le Comité recommande à l'Administration d'accélérer le processus d'évaluation des biens durables dans toutes les missions afin de déterminer des quantités réalistes pour le niveau des stocks et de prendre des mesures appropriées pour transférer les biens excédentaires à d'autres missions qui pourraient en avoir besoin ou à la Base de soutien logistique des Nations Unies, ou s'en défaire.

124. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'il avait la ferme intention de soumettre les résultats susmentionnés au Conseil de gestion pour les changements concernant le système Galileo, afin qu'il les examine, et de surveiller constamment les incidences des avoirs excédentaires accumulés au sein des missions. Il avait par ailleurs fourni des lignes directrices à toutes les missions en juillet 2006 pour l'établissement de ratios relatifs à la composition des stocks aux fins de la gestion des biens durables et une directive complémentaire sur le contrôle du matériel et les responsabilités connexes publiée en janvier 2008 spécifiait les dispositions à prendre au sujet des biens excédentaires.

Passations par profits et pertes et cessions

125. Conformément aux règles de gestion financière 105.20 et 105.21, un comité central de contrôle du matériel et un comité local de contrôle du matériel pour chacune des missions gérées par le Département des opérations de maintien de la paix ont été créés. Les deux organes ont des attributions similaires mais se distinguent par les pouvoirs qui leur sont délégués ou l'étendue de leurs compétences. Le Secrétaire général adjoint à la gestion définit la composition et le mandat de ces comités; il s'agit notamment de déterminer : a) la cause des pertes, dommages ou autres anomalies; b) les actes de disposition; et c) la mesure dans laquelle un fonctionnaire de l'Organisation ou une autre personne peut être tenu responsable de ces pertes, dommages ou autres anomalies.

126. Dans son précédent rapport, le Comité des commissaires aux comptes avait noté que le Comité central de contrôle du matériel avait plus de 400 dossiers en retard et recommandé à l'Administration d'accélérer l'approbation de la passation par profits et pertes et la cession des biens durables qui répondent aux critères motivant pareille décision.

127. L'Administration a fait observer que la recommandation était en cours d'application et indiqué que, en 2007, neuf missions avaient procédé à la passation par profits et pertes des actifs qui étaient en attente à la fin de 2006, conformément à l'objectif fixé. Poursuivant ses efforts pour rationaliser et accélérer le processus de radiation et de cession, le Département des opérations de maintien de la paix a écrit au Contrôleur pour demander l'autorisation de relever le plafond fixé pour les missions. Ces dernières seraient ainsi habilitées à traiter un plus grand volume d'actifs localement, ce qui entraînerait une diminution du nombre de dossiers soumis au Comité central. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Contrôleur examinait cette demande.

128. Au cours de la présente vérification, le Comité a noté que le Comité central et les comités locaux de contrôle du matériel n'avaient pas agi promptement sur certains dossiers portés à leur attention. Ces retards entraîneraient des coûts de stockage supplémentaires, une dépréciation due à l'exposition aux éléments extérieurs et à l'obsolescence, ainsi que des risques de perte en cas de vol. Le détail de ces retards est indiqué ci-après :

a) À la MINURSO, le Comité local de contrôle du matériel n'a pu statuer que sur 41 dossiers pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. Au 30 juin, 1 341 biens dont la passation par profits et pertes avait été recommandée étaient en attente;

b) À la MINUS, le Comité local ne s'était pas réuni régulièrement pour statuer sur la cession de divers biens évalués à 520 000 dollars;

c) À la FINUL, l'inventaire de fin d'exercice indiquait que 613 biens durables d'une valeur de 2 120 000 dollars étaient en attente de passation par profits et pertes. La cession de 388 d'entre eux, évalués à 1,1 million de dollars (soit 52 %), avait déjà été approuvée mais n'avait pas encore été effectuée. S'agissant des 225 autres biens durables qui étaient en attente d'approbation pour passation par profits et pertes, le superviseur du Groupe des réclamations a fait savoir que 13 articles, évalués à 480 000 dollars, relevaient du Comité central de contrôle du matériel;

d) À la MINUK, au 12 juillet 2007, 33 dossiers relatifs à la passation par profits et pertes d'articles évalués à 1 150 000 dollars attendaient l'approbation du Comité central et, à l'ONUCI, sur les 56 dossiers présentés pour des véhicules à sortir du bilan, 24 avaient fait l'objet d'une décision de la part du Comité local depuis 2005.

129. Le Comité réitère sa recommandation antérieure selon laquelle le Département de l'appui aux missions et le Département de la gestion devraient prendre respectivement les dispositions voulues pour que les comités locaux et le Comité central de contrôle du matériel accélèrent le traitement de tous les dossiers qui sont portés à leur attention, et tout particulièrement ceux qui ont trait à des actifs en attente de passation par profits et pertes.

130. L'Administration a fait observer qu'un important volume de ressources avait été affecté aux travaux du Comité des marchés du Siège sur les questions relatives au Darfour au cours du dernier trimestre de 2007, ce qui avait entraîné un retard dans le traitement des dossiers en souffrance dont le Comité central de contrôle du matériel était saisi. Le nombre de membres et de présidents du Comité avait été augmenté depuis lors et l'arriéré devait en principe être résorbé en juillet 2008 au plus tard. En janvier 2008, le Département de l'appui aux missions a publié une directive dans laquelle il rappelait aux missions la nécessité de veiller à ce que le Comité local de contrôle du matériel se réunisse régulièrement afin d'éviter des retards superflus.

131. L'analyse de 52 rapports soumis au Comité local de contrôle du matériel de la FNUOD au cours de l'exercice a fait apparaître que les dossiers inclus dans la catégorie A englobaient des biens non durables dont la valeur d'inventaire était inférieure à 1 500 dollars et qui auraient donc dû être rangés dans la catégorie AW. Le Comité local avait pu examiner les dossiers diligemment, mais le Comité des commissaires aux comptes se demande si une telle pratique ne risque pas de remettre en cause le mécanisme de contrôle prévu pour les opérations de passation par profits et pertes, du fait que le classement dans la catégorie AW autorise le chef de mission à prendre une décision finale sans en référer au Comité local.

132. Le Comité recommande à la FNUOD de respecter rigoureusement les catégories spécifiées pour le classement des dossiers relatifs aux opérations de passation par profits et pertes.

133. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'il souscrivait en principe à la recommandation mais ajouté que, suite à la mise en application du module Galileo de passation par profits et pertes, toutes les sorties de bilan étaient enregistrées dans le système. La configuration de ce système excluait toute possibilité de classement fautif, éliminant ainsi les erreurs dans les états qu'il produisait.

134. À la MONUC, des décalages allant de 122 jours (4 mois) à 1 344 jours (45 mois) ont été relevés dans la procédure de cession entre la date à laquelle la passation par profits et pertes a été approuvée et celle à laquelle les biens ont été effectivement cédés. De façon similaire, une période d'attente de plus de six mois a été observée à la MINUL pour la cession de 752 articles évalués à 930 000 dollars.

135. Le Comité recommande à la MONUC et à la MINUL de déterminer les causes des retards qui interviennent dans la procédure de cession des biens durables et de prendre des dispositions appropriées pour l'accélérer.

136. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que les retards enregistrés dans la procédure de cession des biens à la MONUC concernaient essentiellement des véhicules et étaient imputables aux difficultés rencontrées pour trouver une entreprise appropriée d'élimination de déchets métalliques dans le pays. Il a indiqué par ailleurs que la MINUL avait récemment engagé un assistant pour renforcer le Groupe des cessions de matériel et que des opérations de destruction avaient été effectuées ultérieurement pour 222 moniteurs et 192 ordinateurs portatifs. Les articles obsolètes restants devaient être éliminés selon des procédures appropriées.

Vérification physique et comptabilisation

137. L'Administration avait souscrit à la recommandation figurant dans le précédent rapport du Comité, selon laquelle elle devait assurer la garde, le contrôle, la comptabilisation et la cession du matériel durable. Elle a signalé la publication du Manuel de gestion des biens qui contenait des directives détaillées sur la question et dont le texte avait été communiqué à toutes les missions le 8 janvier 2007.

138. Le Comité a relevé, dans diverses missions, des cas dans lesquels la comptabilisation n'avait pas été effectuée conformément aux paragraphes 5.30 et 5.31 du Manuel de gestion des biens qui disposent que les comptes d'inventaire doivent être mis en concordance avec les informations provenant des pointages. Ces cas sont énumérés ci-après :

a) À la MINUL, sur un nombre total de 42 173 biens durables comptabilisés, 7 781 articles évalués à 32 280 000 dollars (18,45 %) n'avaient pas été vérifiés physiquement en 2006/07. La vérification effectuée avec Galileo avait également fait ressortir que l'emplacement de plusieurs biens n'était pas correctement enregistré dans le système. De surcroît, alors que certains articles étaient comptabilisés comme étant disponibles, on a constaté lors du pointage qu'ils étaient défectueux et donc inutilisables;

b) À la MINUK, le Groupe de contrôle du matériel et des stocks n'a pas pu localiser 481 biens durables évalués à 1 010 000 dollars. En outre, 2 570 biens durables évalués à 4 350 000 dollars n'ont pas fait l'objet d'une vérification;

c) À la MINUSTAH, le nombre de biens durables en suspens devant faire l'objet d'un suivi pour déterminer s'ils étaient en stock, en service ou dans des emplacements autres que ceux enregistrés dans Galileo avait augmenté. On pouvait en conclure que les vérifications physiques et les rapprochements avec les comptes n'avaient pas été effectués de façon régulière;

d) À la MINUT, les données relatives aux biens durables produites par le système d'inventaire Galileo n'étaient pas fiables en raison de nombreuses déficiences techniques dans la bande passante et le système logiciel qui n'étaient pas pleinement opérationnels avant janvier 2007. En outre, sur un total de 13 829 biens durables comptabilisés, 730 seulement (5,28 %) avaient été physiquement vérifiés;

e) À l'UNFICYP, les descriptions des articles qui figuraient dans la base de données ne correspondaient pas aux profils effectifs qui avaient été établis d'après l'inventaire et l'existence matérielle de 1 061 articles n'avait pas encore été établie;

f) À la MONUC, le rapport établi par le Groupe de contrôle du matériel et des stocks indiquait que 818 articles en service évalués à 4 850 000 dollars ne pouvaient pas être vérifiés et que 512 autres articles en attente de passation par profits et pertes, évalués à 620 000 dollars, ne pouvaient pas être localisés;

g) À l'ONUCI, 1 766 biens durables n'avaient pas pu être localisés lorsqu'on a établi une comparaison entre l'inventaire physique et les comptes d'inventaire.

139. Le Comité réitère ses recommandations antérieures selon lesquelles l'Administration devrait s'assurer que : a) les biens durables sont vérifiés physiquement de façon périodique dans les diverses missions; b) les écarts sont rapidement l'objet d'une analyse; et c) des mesures correctives sont prises pour que de telles situations ne se reproduisent pas.

140. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que : a) la MINUL avait élaboré des objectifs et des indicateurs de résultats clefs pour faciliter le suivi des inspections mensuelles effectuées par le Groupe du contrôle du matériel et des stocks; b) la MINUK avait intensifié ses recherches pour des articles qui n'avaient pas pu être localisés lors de la vérification; c) les écarts relevés à la MINUSTAH étaient dus au volume important des stocks stratégiques pour déploiement rapide qui avaient été livrés lors de la phase de démarrage de la mission mais une procédure rigoureuse avait ensuite été mise en place pour éliminer les discordances; d) un inventaire physique des biens était en cours à la MINUT et il devait être achevé au cours du deuxième trimestre de 2008; et e) l'UNFICYP avait, depuis lors, publié une circulaire dans laquelle elle soulignait les règles à observer pour l'enregistrement des mouvements ou des transferts de biens. Le Département a fait savoir qu'il avait également émis une directive demandant à toutes les missions de veiller à ce que les contrôles d'inventaire soient dûment effectués et les écarts soigneusement analysés.

12. Stocks stratégiques pour déploiement rapide

141. Les stocks stratégiques pour déploiement rapide sont des réserves de matériel qui doivent permettre de répondre aux besoins opérationnels en vue d'assurer l'appui du déploiement des missions de maintien de la paix. D'une manière générale, ces stocks devraient consister en matériel neuf ayant toute sa durée de vie

utile. Pour que les stocks entreposés à la Base de soutien logistique des Nations Unies soient à tout moment utilisables, les articles sont immédiatement expédiés aux missions en fonction des besoins et les missions destinataires doivent supporter les frais afférents à la reconstitution des stocks.

142. Le tableau II.10 indique les mouvements des stocks stratégiques au cours de l'exercice financier clos le 30 juin 2007.

Tableau II.10

Mouvements des stocks stratégiques pour déploiement rapide (2006/07)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Solde d'ouverture	88 243
Achats	34 688
Stocks reçus d'autres missions	7
Transferts.	(34 014)
Stocks passés par profits et pertes et stocks vendus	(47)
Ajustements	26
Solde de clôture	88 903

Rotation

143. Le Comité a noté qu'aucun mécanisme n'avait été mis en place pour déterminer à quel moment les articles deviennent inutilisables. Du fait de cette carence, 5 348 articles provenant des sections du génie et des transports étaient en voie d'obsolescence lors de la vérification. Il était donc nécessaire d'assurer une rotation dans l'utilisation des articles pour réduire autant que possible les risques de gaspillage. La Base de soutien logistique des Nations Unies a indiqué qu'elle continuait d'appliquer le principe « premier entré, premier sorti » pour la fourniture des articles et à surveiller le vieillissement des stocks.

144. Le Comité recommande à l'Administration d'améliorer le système Galileo de gestion des stocks en établissant un mécanisme qui permettrait de déterminer à quel moment les articles des stocks stratégiques pour déploiement rapide sont en passe de devenir obsolètes.

145. Le Département de l'appui aux missions a fait savoir que l'on s'employait à mettre au point des améliorations à apporter au module Galileo de reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide en vue d'intégrer la fonction recommandée et que le module révisé serait pleinement opérationnel en juin 2009 au plus tard.

Inventaire des stocks stratégiques pour déploiement rapide (véhicules)

146. Le Comité a noté que le nombre de véhicules légers et blindés en stock représentait respectivement 52 % (366 unités prêtes à la livraison par rapport à 698 unités nécessaires) et 36 % (4 unités prêtes à la livraison par rapport à 39 unités nécessaires) des quantités totales visées pour la composition des stocks stratégiques.

147. L'Administration a fait observer que la directive de politique générale relative aux stocks stratégiques pour déploiement rapide en date du 27 janvier 2007

prévoyait la fixation de niveaux de stock maximum et minimum, le niveau maximum correspondant à 100 % du volume des besoins pour une mission complexe plus un module de déploiement logistique aéroporté pour le noyau d'une mission ultérieure et le niveau minimum à un module de déploiement logistique aéroporté. La Division du soutien logistique a examiné et approuvé la composition des stocks stratégiques en avril 2007, et contrôlé régulièrement leur niveau afin de s'assurer que la capacité opérationnelle était maintenue en toutes circonstances.

148. Au 16 novembre 2007, l'inventaire des véhicules légers donnait le détail de la situation pour la composition autorisée du stock de 700 unités (voir tableau II.11).

Tableau II. 11
Inventaire des véhicules légers

<i>Indications sur la disponibilité des véhicules</i>	<i>Quantité (nombre d'unités)</i>
En stock.	321
Stock en cours de reconstitution.	224
Véhicules prêts à expédier.	25
Stock à reconstituer.	130
Total	700

149. Le tableau ci-dessus fait apparaître un déficit de 130 véhicules. L'Administration a indiqué que le stock de ces véhicules serait reconstitué à l'aide des fonds provenant du deuxième report de 4 millions de dollars sur l'exercice 2007/08, qui attendait l'approbation du Contrôleur. Dans l'avenir, la Section du transport de surface et le Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide disposeraient d'un instrument auxiliaire, à savoir une base de données commune (en cours d'élaboration) qui permettrait d'assurer le suivi de l'état du matériel par voie électronique afin de veiller au maintien de la composition autorisée. L'Administration a précisé par ailleurs que, au vu des données d'expérience et des observations communiquées par les missions, la quantité autorisée de véhicules blindés avait été ramenée de 39 à 14 dans la composition révisée des stocks de matériel stratégique pour 2007.

13. Matériel appartenant aux contingents

150. Ce sont les États Membres qui fournissent les moyens logistiques nécessaires aux opérations de maintien de la paix, tels que les contingents et le matériel. La gestion du matériel appartenant aux contingents englobe la détermination des besoins logistiques, les négociations portant sur la définition des obligations des parties, telles qu'elles sont énoncées dans le mémorandum d'accord, les vérifications faites pour s'assurer que le matériel est adapté aux besoins des missions et en bon état de marche et les remboursements aux pays fournisseurs.

État de préparation opérationnelle

151. Les procédures de vérification et de contrôle de l'ONU sont destinées à faire en sorte que les clauses des mémorandums d'accord conclus entre l'ONU et les pays qui fournissent des contingents militaires ou de police soient respectées de part et

d'autre dès la mise en place des missions et pendant toute la durée de la période convenue dans les mémorandums. On définit des normes applicables au matériel majeur et au soutien logistique autonome pour garantir la capacité opérationnelle.

152. On a calculé que le taux de disponibilité opérationnelle du matériel déployé était de 89 % en moyenne à l'ONUCI. Ce déficit tenait au fait que certaines pièces de matériel indiquées dans le mémorandum d'accord n'avaient pas été déployées et qu'elles avaient été remplacées par des articles similaires mais moins performants sur le plan opérationnel.

153. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que les pays contributeurs respectent dans la mesure du possible les exigences énoncées dans les mémorandums d'accord quant à la qualité du matériel fourni et aux normes auxquelles il doit répondre.

154. Le Département de l'appui aux missions a fait valoir que des mesures complémentaires avaient été adoptées pour assurer le respect des dispositions des mémorandums d'accord. On organisait notamment des réunions d'information périodiques sur le matériel appartenant aux contingents et des visites d'inspection avant déploiement dans les pays qui fournissent des contingents. Toutefois, l'Administration ne pouvait pas garantir que ces dispositions seraient scrupuleusement respectées par les États Membres et les remboursements étaient effectués sur la base d'une inspection physique du matériel.

155. À la MONUG, les rapports de vérification et les rapports d'inspection opérationnelle périodiques n'avaient pas été signés par le représentant du contingent, contrairement aux dispositions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents, et dans le cas de la FNUOD, les inspections opérationnelles n'avaient pas été effectuées de façon régulière.

156. En ce qui concerne la MINUS, lors de la vérification des rapports trimestriels d'inspection, notamment ceux relatifs au matériel majeur et au matériel de soutien logistique autonome des pays fournisseurs de contingents pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 31 mars 2007, le Comité a constaté que les dates des inspections n'avaient pas été consignées. Il a également noté que les rapports pour le trimestre allant d'avril à juin 2007 n'avaient pas encore été présentés au 27 août 2007 et que les rapports sur le matériel majeur et le matériel de soutien logistique autonome du bataillon d'infanterie n'avaient été établis que jusqu'au 31 mai 2007. On lui a fait savoir que les opérations liées aux inspections pour le trimestre susmentionné n'étaient pas achevées et que les rapports finals n'avaient pas encore été établis. Ces retards enregistrés dans la conduite des inspections trimestrielles du matériel appartenant aux contingents auraient des répercussions sur les remboursements aux pays qui fournissent des contingents.

157. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de veiller à ce que la MONUG, la FNUOD et la MINUS : a) procèdent en temps voulu à des inspections trimestrielles du matériel appartenant aux contingents afin de faciliter les remboursements aux pays fournisseurs; et b) exigent que tous les rapports d'inspection soient toujours signés par les représentants dûment désignés des contingents.

158. Le Département de l'appui aux missions a fait valoir que, dans le cas de la MINUS, les inspections trimestrielles étaient désormais menées en temps voulu et que l'Administration de la Mission veillerait à ce que les rapports d'inspection

requis soient établis et présentés au Siège conformément aux procédures en vigueur. Il avait également rappelé aux missions qu'elles étaient tenues de procéder à des inspections trimestrielles et de se conformer aux règles en vigueur sur la signature de tous les rapports d'inspection et l'indication des dates.

14. Gestion du parc de véhicules

159. L'efficacité des opérations de maintien de la paix étant étroitement liée à la mobilité, il est indispensable d'assurer une gestion efficace du parc de véhicules. Dans ce contexte, la quantité, la qualité, l'état et le type des véhicules disponibles compte tenu de l'état des routes et des caractéristiques des terrains situés dans la zone d'opérations de la mission sont des considérations importantes. On peut aussi ajouter l'aptitude des utilisateurs à la conduite, l'entretien des véhicules, la disponibilité de pièces de rechange et d'ateliers et les compétences des mécaniciens à la liste des facteurs pertinents.

Remplacements

160. En règle générale, d'après les indications qui figurent dans le manuel du Département des opérations de maintien de la paix intitulé « Standard Cost and Ratio Manual », un véhicule est susceptible d'être remplacé s'il est âgé de 6 à 7 ans ou s'il a un kilométrage compris entre 140 000 et 180 000 kilomètres. Dans son rapport précédent, le Comité avait noté que ces critères n'avaient pas été respectés dans certaines missions pour le remplacement des véhicules et il avait recommandé au Département de suivre les dépenses d'entretien, notamment dans le cas des véhicules les plus anciens ayant un kilométrage élevé, pour le choix des véhicules à remplacer.

161. L'Administration a fait observer que les critères de remplacement correspondaient à des normes minimales et qu'ils n'excluaient pas la possibilité d'exercer un jugement en tenant compte de circonstances particulières. Elle a indiqué que le Département des opérations de maintien de la paix et les missions s'attachaient à remplacer les véhicules dans le cadre des procédures budgétaires et d'achat en vigueur. Les missions suivaient également les dépenses d'entretien et de réparation par le biais des bons d'intervention et évaluaient ultérieurement la durée de vie résiduelle des véhicules pour déterminer s'ils devaient ou non être remplacés.

Rapports entre le nombre de véhicules et les effectifs

162. À l'ONUCI, à la MINUK et à la MINUL, le rapport entre le nombre de véhicules et les effectifs ne correspondait pas aux valeurs standard spécifiées dans le manuel susmentionné. Ces rapports varient de 1, dans le cas des représentants spéciaux du Secrétaire général, à 4,5 pour les fonctionnaires internationaux employés dans les sections administratives. Le Comité a noté qu'au 30 juin 2007, la MONUC comptait 301 véhicules excédentaires par rapport aux normes et que les rapports effectifs étaient inférieurs aux valeurs standard à l'ONUCI et à la MINUL, ce qui dénotait peut-être un excédent par rapport aux besoins.

163. Le Département de l'appui aux missions a fait remarquer que la situation critique dans laquelle la MINUK se trouvait actuellement justifiait la priorité accordée à l'efficacité opérationnelle par rapport au respect des rapports standard. Il a indiqué en outre, à propos de la MINUL et de l'ONUCI, que les membres du personnel étaient déployés dans des régions diverses du Libéria et de la Côte

d'Ivoire et qu'ils étaient amenés à effectuer des déplacements dans des zones lointaines pour s'acquitter de leurs tâches. Par ailleurs, comme les routes étaient en très mauvais état, notamment au Libéria, les rapports devaient être appliqués de manière différenciée.

Système CarLog

164. Dans son précédent rapport, le Comité avait noté que les boîtiers CarLog installés sur les véhicules des missions présentaient des défauts. Au cours de la présente vérification, ces défauts persistaient à la MINUL et à la MINUK. Dans ces deux missions, le nombre de litres de carburant consigné dans le système CarLog dépassait la capacité des réservoirs des véhicules et, à la MINUL, les registres indiquaient que des véhicules inactifs (cette inactivité étant attestée par le fait que la distance parcourue était nulle) avaient été ravitaillés en carburant pendant la période où ils étaient restés inactifs.

165. Le Comité recommande à nouveau à l'Administration d'enquêter sur la cause des anomalies et des erreurs figurant dans les états établis au moyen du système CarLog et de prendre les mesures voulues afin de remédier au problème.

166. L'Administration a fait observer que la MINUL avait procédé à une analyse minutieuse des procédures de comptabilisation des carburants délivrés pour ses véhicules et constaté que les anomalies signalées par le Comité étaient imputables à des erreurs dans la mise à jour des informations figurant dans le système CarLog pour prendre en compte les quantités de carburant allouées aux quatre véhicules considérés. Depuis lors, la Mission avait mis en place un système de contrôle mensuel pour faire en sorte que les erreurs soient promptement détectées et corrigées dans le système CarLog.

167. S'agissant de la MINUK, le Département de l'appui aux missions a expliqué que la plupart des anomalies tenaient au fait que l'infrastructure d'appui au système CarLog était inadéquate et à un manque de coordination entre le Service des communications et des technologies de l'information et la Section du transport. Il a également indiqué que la MINUK avait, depuis lors, conçu et mis en service un nouveau système logiciel intégré (CERES) qui régulait les systèmes CarLog et FuelLog. Ce nouveau logiciel serait pleinement opérationnel en novembre 2007 au plus tard.

Gestion des carburants

168. Le Manuel du Département des opérations de maintien de la paix relatif aux carburants envisage le carburant comme un produit de base qui a une valeur monétaire élevée. Il représente un poste de dépense majeur dans le budget annuel des opérations de maintien de la paix et, en tant que bien marchand lucratif, présente des risques importants de détournement. Pour la gestion des carburants, il est donc essentiel de prendre en compte les aspects techniques et les paramètres relatifs à la sécurité, mais il est tout aussi important de mettre en place des procédures rigoureuses et uniformes pour les budgets et le suivi, en les associant à un système de contrôles visant à détecter et à prévenir la fraude.

169. Dans son rapport antérieur relatif à l'exercice 2004/05, le Comité avait recommandé au Département des opérations de maintien de la paix d'appliquer le

Système électronique de comptabilisation des carburants pour les missions en vue d'améliorer le contrôle de la consommation des carburants dans les missions de maintien de la paix et de détecter la mauvaise gestion des carburants et la fraude. Le Département lui a fait savoir que ce système avait été appliqué dans six missions – MINUL, ONUB, ONUCI, MONUC, MINUS et FINUL – et qu'un système de gestion des carburants applicable à toutes les missions serait mis au point.

170. Au cours de la présente vérification, le Comité a noté que le Système électronique de comptabilisation des carburants n'avait pas été entièrement appliqué à la FINUL. Le processus d'initiation à l'utilisation de ce système n'avait été achevé qu'en juin 2007 et il avait été initialement mis en service en juillet 2007 dans 3 des 19 principaux lieux de stockage de carburant de la FINUL. Par ailleurs, le contrat « clefs en main » que l'ONUCI avait passé avec son fournisseur de carburant l'avait empêchée d'utiliser le système alors même que les données obtenues au moyen des systèmes de comptabilisation des carburants en place (base de données et CarLog) n'étaient pas fiables.

171. Le Comité recommande à l'Administration de prendre des dispositions pour : a) appliquer intégralement le Système électronique de comptabilisation des carburants des missions dans toutes les stations de ravitaillement de la FINUL afin de renforcer le contrôle de la consommation des carburants; et b) améliorer la fiabilité des comptes de l'ONUCI relatifs à la consommation de carburant.

172. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que, depuis lors, le système avait été installé dans 10 lieux sur un total de 19 à la FINUL et que l'ONUCI avait acquis le logiciel pour l'installer au cours de l'exercice 2007/08.

Réception et inspection

173. À la MINUT, les livraisons en vrac de produits pétroliers effectuées par deux fournisseurs n'avaient pas été inspectées et les comptes rendus de réception et d'inspection correspondants n'avaient pas non plus été établis au moment de la livraison, contrairement aux dispositions du Manuel des achats. Ces documents ont été établis ultérieurement à partir des factures.

174. Le Comité recommande à la MINUT de respecter scrupuleusement les dispositions du Manuel des achats en ce qui concerne la réception et l'inspection des produits pétroliers.

175. L'Administration a fait observer que, grâce à un étoffement des effectifs, les activités de réception et d'inspection avaient repris depuis novembre 2007 et les comptes rendus correspondants étaient désormais établis au moment de la livraison.

Quantités délivrées

176. À l'UNFICYP, on a constaté, en comparant les indications portées dans les autorisations de sortie de véhicules et les factures de carburant établies en août et en septembre 2006 pour les secteurs 1, 2 et 4 que 449 litres de carburant diesel avaient été délivrés avec des factures mais n'avaient pas été consignés dans les autorisations de sortie. Inversement, une consommation de carburant de 10 479 litres de diesel et de 819 litres d'essence sans plomb avait été consignée dans les autorisations de sortie mais n'avait pas été étayée par les factures correspondantes. En outre, malgré l'existence de systèmes CarLog et les cartes de carburant gérées par les opérateurs

pour la période allant d'octobre à décembre 2006, on a constaté un écart de 2 641 litres pour la consommation de carburant diesel et de 66 896 kilomètres pour la distance parcourue entre les rapports du Groupe des transports relatifs aux carburants et aux kilométrages, d'une part, et les autorisations de sortie et les relevés des compteurs kilométriques correspondants, d'autre part.

177. À la MINUT, rien ne permettait d'affirmer que le rapprochement entre les écritures relatives à la réception et à l'allocation de carburant avait été effectué avec les comptes des fournisseurs. En outre, les carburants n'avaient pas fait l'objet d'inventaires physiques périodiques et les installations des fournisseurs n'avaient pas été inspectées régulièrement.

178. Le Comité recommande à l'Administration de prendre les mesures voulues pour améliorer la transparence des comptes relatifs à la consommation de carburant à l'UNFICYP et à la MINUT.

179. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que l'UNFICYP serait priée d'examiner ses rapports sur les carburants et de prendre des dispositions pour corriger les anomalies détectées et que la mission avait indiqué qu'elle ferait tout son possible pour améliorer le système de gestion des carburants. Par ailleurs, la MINUT avait établi ultérieurement des contrôles adéquats sur les mouvements de carburant.

15. Gestion des achats et des marchés

180. L'achat de biens et de services a pour objet d'appuyer les opérations de maintien de la paix. Les opérations d'achat s'entendent de toutes les mesures nécessaires en vue d'acquérir, par voie d'achat ou de location, des biens, y compris des produits et des biens immobiliers, ainsi que des services, y compris des travaux. Les décisions d'achat consistent à identifier un besoin, préciser les conditions à remplir pour satisfaire ces besoins, identifier des fournisseurs potentiels, solliciter des offres et des propositions, évaluer ces offres et ces propositions, adjudger des marchés et passer des commandes, suivre les progrès et veiller à ce que les fournisseurs honorent leurs obligations, accepter et inspecter les livraisons, payer les fournisseurs et gérer les avoirs acquis ou les services fournis.

Contrats-cadres

181. Un contrat-cadre est utilisé pour l'achat régulier, pendant une période longue mais généralement inférieure à cinq ans, de certains biens ou services, qu'il permet aux demandeurs de se procurer en fonction des besoins, sans qu'il soit à chaque fois nécessaire de lancer un appel d'offres. Les délais d'approvisionnement s'en trouvent considérablement réduits.

182. Durant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, 202 contrats-cadres ont été utilisés pour les opérations de maintien de la paix, le montant net ne devant pas être dépassé se chiffrant au total à 2 milliards 910 millions de dollars. Le tableau II.12 montre le montant des contrats-cadres, par pays.

Tableau II.12
Montant des contrats-cadres
 (En millions de dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Région</i>	<i>Montant ne devant pas être dépassé</i>	<i>Pourcentage</i>
Afrique du Sud	Afrique	29 423	1,01
Allemagne	Europe occidentale	70 576	2,43
Australie	Océanie	17 038	0,58
Autriche	Europe occidentale	26 198	0,90
Canada	Amérique du Nord	141 016	4,85
Chine	Asie et Pacifique	38 381	1,32
Chypre	Asie et Pacifique	59 148	2,03
Danemark	Europe du Nord	53 545	1,84
Égypte	Afrique	1 866	0,06
Émirats arabes unis	Asie et Pacifique	391 281	13,46
Espagne	Europe du Sud	5 434	0,19
États-Unis	Amérique du Nord	652 019	22,42
Finlande	Europe du Nord	6 333	0,22
France	Europe occidentale	237 199	8,16
Hongrie	Europe orientale	67	0,01
Inde	Asie et Pacifique	32 095	1,10
Irlande	Europe du Nord	1 111	0,04
Israël	Asie et Pacifique	31 632	1,09
Italie	Europe du Sud	250 504	8,62
Japon	Asie et Pacifique	217 370	7,47
Kenya	Afrique	1 280	0,04
Liban	Asie et Pacifique	360	0,01
Monaco	Europe occidentale	187 091	6,43
Namibie	Afrique	7 482	0,25
Norvège	Europe du Nord	27 776	0,95
Nouvelle-Zélande	Océanie	14 158	0,49
Pays-Bas	Europe du Nord	24 226	0,83
République de Corée	Asie et Pacifique	15 496	0,53
République tchèque	Europe orientale	29 065	1,00
Royaume-Uni	Europe du Nord	222 241	7,64
Slovénie	Europe orientale	241	0,01
Soudan	Afrique	103 667	3,56
Suède	Europe du Nord	2 719	0,09
Suisse	Europe occidentale	6 688	0,23
Turquie	Asie et Pacifique	4 214	0,14
Total		2 908 940	100,0

Délais d'approbation des achats

183. Lorsque des biens et services ne sont pas livrés dans les délais prévus, cela risque de retarder l'exécution des mandats confiés aux missions et pourrait faire peser des menaces sur la vie et les biens. Les observations ci-après ont été faites en ce qui concerne les délais écoulés entre l'approbation des demandes d'achat et la passation des commandes :

a) À l'ONUCI, 497 commandes avaient été passées au-delà de 90 jours après l'approbation des demandes, à savoir 224 entre 120 et 180 jours après la date d'approbation et 156 entre 181 et 270 jours après cette date;

b) À la MINUL, 4 commandes avaient été passées entre 91 et 194 jours après l'approbation des demandes, tandis qu'à la MONUC, 246 commandes avaient été passées entre 91 et 360 jours après la date d'approbation.

184. Le Comité recommande que l'Administration, de concert avec l'ONUCI, la MINUL et la MONUC, détermine les causes des retards intervenus dans la passation des commandes et adopte des mesures visant à faire en sorte que toutes les commandes soient passées dans un laps de temps raisonnable après l'approbation des demandes connexes.

185. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que la MONUC s'apprêtait à recruter un fonctionnaire ayant une bonne expérience de l'informatique afin de l'aider à mettre en place des systèmes et des rapports qui permettraient de suivre en permanence le respect des délais fixés en ce qui concerne les opérations d'achat. Cela permettrait à l'administration d'établir des critères de base, d'obtenir des rapports distincts concernant le respect des délais et de procéder à une modélisation statistique permettant d'identifier les anomalies.

186. En ce qui concerne la MINUL, le Département de l'appui aux missions a fait observer que les retards intervenus dans les cas mentionnés étaient largement imputables à des circonstances imprévues tenant soit à des sollicitations d'offres auxquelles il n'avait pas été donné suite ou au fait que les commandes n'avaient pas été livrées et que, par ailleurs, la mission supervise les délais en ce qui concerne les achats au moyen d'un récapitulatif hebdomadaire permettant de suivre les expéditions.

187. Le Département de l'appui aux missions a déclaré que l'ONUCI avait depuis lors identifié les facteurs qui contribuaient aux retards intervenus dans la passation des commandes et avait organisé un atelier de formation en janvier 2008 à l'intention du personnel chargé des achats, des demandeurs et des membres du Comité local des marchés.

Marchés et lettres d'intention

188. À la MINUSTAH, la Section des achats avait donné son accord pour l'exécution d'un marché concernant la fourniture de carburant d'aviation d'ici au 30 juin 2007. Toutefois, ce marché n'a pas été exécuté. En conséquence, le contrat en vigueur a été prorogé du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007 ou jusqu'à la date où le nouveau contrat serait exécuté.

189. Le Département de l'appui aux missions a informé le Comité que le Service des achats avait engagé directement des négociations avec l'unique fournisseur de carburant pour aviation. Toutefois, du fait de l'absence de concurrence, les

négociations, qui comportaient l'établissement d'un barème convenu des prix, avaient pris plus de temps que prévu. Le Service des achats avait depuis lors achevé les négociations et présenterait sous peu l'affaire au Comité des marchés du Siège pour examen.

190. Toujours à la MINUSTAH, à la date de l'audit effectué en août 2007, un marché portant sur la fourniture de carburant pour véhicules n'avait pas été passé depuis l'expiration du précédent marché en avril 2007. Les dossiers du Comité local des marchés indiquaient que l'accord avec le fournisseur avait été prorogé du 1^{er} mai au 31 décembre 2007.

191. L'Administration a fait observer que les besoins en carburant de la MINUSTAH entraient dans le cadre des appels d'offres au niveau mondial qui étaient en cours et que le Service des achats s'apprêtait à finaliser une soumission d'urgence concernant l'achat de carburant pour véhicules. Les résultats de la soumission seraient présentés au Comité des marchés du Siège pour examen, après quoi le Service des achats établirait un contrat.

192. Le Comité recommande que la MINUSTAH, en collaboration avec le Service des achats, accélère la finalisation des marchés en ce qui concerne l'approvisionnement en carburant.

193. L'Administration a fait observer que le Bureau des affaires juridiques et la Section juridique de la MINUSTAH mettaient actuellement au point l'établissement du projet de marché concernant la fourniture de carburant d'aviation. En ce qui concerne le carburant pour véhicules, le Service des achats s'apprêtait à établir des soumissions à l'intention du Comité des marchés du Siège, et on envisageait la passation des marchés à court terme à titre de mesure intérimaire.

Délégation de pouvoirs

194. À la MINUEE, l'adjoint aux achats, dont la délégation de pouvoirs, en l'absence du Chef des achats, ne portait que sur des montants ne pouvant pas dépasser 7 500 dollars, avait approuvé les marchés modifiés concernant la location d'entrepôts de 810 000 dollars ainsi qu'un bail pour la location de terrains d'un montant de 410 000 dollars.

195. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, d'appliquer strictement les règles énoncées dans le Manuel des achats concernant la délégation de pouvoirs.

196. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que les deux marchés avaient depuis lors été approuvés rétrospectivement et que des mesures appropriées avaient été mises en place pour assurer le plein respect des procédures établies.

197. Conformément aux conditions générales applicables aux contrats de l'Organisation des Nations Unies, un entrepreneur est tenu de contracter une police d'assurance en ce qui concerne les biens et le matériel devant être utilisés lors de l'exécution du contrat. Toutefois, à l'UNFICYP, on a relevé deux situations dans lesquelles des exemplaires des contrats d'assurance n'avaient pas été fournis. L'UNFICYP a fait observer que les documents relatifs à l'assurance n'étaient demandés que selon les besoins. Le Comité estime toutefois que les fournisseurs devraient établir qu'ils ont bien souscrit une police d'assurance de manière à prémunir l'Organisation contre tout risque de défaillance.

198. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, que l'UNFICYP s'assure que des exemplaires des polices d'assurance couvrant les biens et le matériel utilisés par les fournisseurs soient obtenus et qu'ils soient classés avec les contrats correspondants.

Évaluation des prestations des fournisseurs et dommages-intérêts

199. Dans son précédent rapport, le Comité s'était inquiété de constater l'absence de garanties de bonne fin de la part des fournisseurs. L'Administration avait indiqué dans sa réponse que la section pertinente du Manuel des achats serait révisée en 2007 de manière à énoncer des directives détaillées en la matière.

200. À la MONUC, des garanties de bonne fin n'avaient pas été obtenues dans huit cas. En outre, la Mission envisageait d'entamer une action en justice afin de recouvrer une avance de 939 000 dollars, dans la mesure où la garantie de bonne fin exécutée avait porté sur un montant de 278 000 dollars et était venue à expiration en décembre 2005.

201. À la MINUSTAH, du fait de l'absence de concurrence, le contrat d'un fournisseur avait été prorogé malgré des défauts d'exécution, tandis qu'à la FINUL, on avait enregistré des retards variant de 11 à 67 jours dans l'exécution de 15 contrats. Toutefois, on n'avait pas exigé le versement de dommages-intérêts libératoires.

202. À la MINURSO, deux contrats d'une valeur de 369 142 dollars ne prévoyaient pas le versement de dommages-intérêts, tandis qu'un autre contrat n'était pas assorti d'une garantie de bonne fin malgré le fait que le montant en était supérieur à 100 000 dollars.

203. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions respectent strictement les conditions énoncées dans le Manuel des achats concernant le versement de garanties de bonne fin et de dommages-intérêts libératoires dans le cadre de l'exécution des contrats.

204. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que la décision d'exiger le versement d'une garantie de bonne fin devrait reposer sur des éléments tels que la réputation et l'expérience de l'entrepreneur, et que le coût de la garantie devrait être évalué par comparaison avec le risque potentiel perçu pour l'Organisation au cas où l'entrepreneur n'exécuterait pas le contrat de façon satisfaisante. Le Département était néanmoins résolu à continuer d'examiner les cas individuels et il intégrait la clause de dommages-intérêts libératoires dans les contrats qui étaient assortis de délais courts.

205. En ce qui concerne la MONUC, le Département de l'appui aux missions a déclaré que la Mission incorporerait une clause de garantie de bonne fin dans tous les nouveaux contrats-cadres lorsque la resoumission des principaux contrats débiterait en 2008. La Mission conserverait par ailleurs des indications détaillées sur les garanties de bonne fin dans un registre de manière à en faciliter le contrôle effectif. Le Département a indiqué qu'il ne serait peut-être pas prudent de tenter de renégocier les contrats existants qui n'étaient pas assortis à ce stade de garanties de bonne fin et qu'il suivrait la situation avec la MONUC afin de déterminer l'état de recouvrement de l'avance qui avait été consentie.

Rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs

206. Dans son précédent rapport, le Comité avait recommandé que le Département vérifie que les rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs soient bien communiqués au Service des achats. L'Administration avait indiqué que le portail Web par l'entremise duquel les missions communiquaient leurs rapports d'évaluation était pleinement opérationnel.

207. Lors de l'audit faisant objet du présent rapport, le Comité a constaté un certain nombre de lacunes en ce qui concernait l'établissement des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs, à savoir :

a) À la MINUS, les rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs avaient été établis en ce qui concernait les six fournisseurs inclus dans l'échantillon, alors qu'il ressortait des dossiers que les livraisons n'avaient pas encore été effectuées, de sorte que ces rapports n'étaient pas fiables;

b) À la FINUL, on a relevé 10 cas dans lesquels les prestations des fournisseurs n'avaient pas été évaluées à intervalles réguliers;

c) À la BSLB, d'après l'échantillonnage qui avait été établi, les évaluations des prestations des fournisseurs avaient été limitées aux éléments ci-après : a) biens et services d'un montant supérieur à 50 000 dollars; b) expéditions; c) cours de formation; d) projets de génie; et e) période ayant précédé le renouvellement ou la prolongation du contrat existant. Toutefois, le Manuel des achats dispose que les prestations de tous les fournisseurs, sans exception, doivent être évaluées afin de déterminer dans quelle mesure ils sont aptes à remplir de façon satisfaisante leurs obligations contractuelles futures;

d) À l'UNFICYP, aucun contrôle régulier des prestations fournies par six fournisseurs locaux auxquels avaient été attribués des contrats multiples ne figurait dans la base de données. Les rubriques de la base de données ayant trait à l'évaluation, aux informations bancaires, au type d'activité et ainsi qu'à diverses autres données n'avaient pas non plus été remplies.

208. Le Comité recommande que l'Administration prenne des mesures afin d'assurer que toutes les missions se conforment strictement aux dispositions énoncées dans le Manuel des achats en ce qui concerne l'évaluation des prestations des fournisseurs.

209. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que la MINUS et l'UNFICYP contrôlèrent le respect des procédures établies en ce qui concerne les évaluations des prestations des fournisseurs, et qu'on rappellerait à la BSLB qu'elle était tenue de procéder à l'évaluation des prestations des fournisseurs.

210. À la MINUK, le Comité avait précédemment recommandé que l'Administration mette au point des directives pour l'enregistrement des fournisseurs locaux établies en consultation avec la Mission. Toutefois, il ressortait d'un examen portant sur 29 fournisseurs inscrits dans le fichier que cela n'avait pas été fait.

211. Le Comité réitère sa précédente recommandation, à savoir que l'Administration hâte la publication de directives pour l'enregistrement des fournisseurs locaux établies en consultation avec les missions.

212. Les bases de données concernant les fournisseurs doivent être examinées et actualisées périodiquement afin d'assurer que l'Organisation ait connaissance des informations financières et économiques les plus récentes au sujet des fournisseurs. Toutefois, à la FINUL, d'après l'examen des dossiers de 10 fournisseurs, cette mesure n'avait pas été appliquée. En outre, on constatait une accumulation de fournisseurs temporaires figurant dans la base de données puisqu'ils demeuraient inscrits dans le système au-delà de la période prévue de trois mois.

213. À l'ONUCI, les données concernant les fournisseurs n'étaient enregistrées dans la base de données Mercury qu'après que les factures avaient été traitées par le Groupe des finances. En outre, pour la période à l'examen, 2 152 fournisseurs ayant un statut temporaire ont été enregistrés dans le système. Ce passage au statut de fournisseur à part entière était imputable au fait que le comité local n'avait pris aucune mesure en la matière.

214. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, que les responsables de la FINUL prennent les mesures nécessaires pour veiller à ce que la base de données concernant les fournisseurs soit actualisée périodiquement.

215. Le Comité a également recommandé que les responsables, tant de la FINUL que de l'ONUCI, se conforment strictement aux dispositions concernant les fournisseurs temporaires.

216. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que la FINUL avait depuis lors diffusé des lettres de réenregistrement à tous les fournisseurs inscrits dans sa base de données avant le 31 décembre 2004. L'ONUCI avait également entamé l'examen du fichier des fournisseurs temporaires afin de s'assurer que seuls ceux qui répondaient aux critères requis demeureraient inscrits dans sa base de données.

Personnel chargé des achats et système de classement

217. À la MONUC, le taux de vacance de postes dans la Section des achats représentait 27 % de l'effectif autorisé au 30 juin 2007, contre 18 % au 30 juin 2006. Il a été relevé que l'insuffisance des effectifs compromettrait la capacité de la Mission à recevoir en temps voulu et au moindre coût les marchandises et les services. Il a également été noté que les fonctionnaires n'avaient pas été relevés périodiquement de manière à éviter une collusion possible avec les fournisseurs. Certains fonctionnaires étaient demeurés dans le même poste pendant plus de sept ans. En outre, le système de classement requis et les règles de conservation concernant toutes les pièces pertinentes n'avaient pas été respectés. Par ailleurs, 10 fichiers de recrutement n'avaient pas été présentés aux fins d'audit.

218. Le Comité recommande que l'administration de la MONUC prenne des mesures visant à : a) pourvoir tous les postes vacants dans la Section des achats; b) mettre en application un plan de rotation applicable à tout le personnel chargé des achats; et c) améliorer le système de documentation et de classement des dossiers.

219. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que la Mission était en train de pourvoir tous les postes vacants. En outre, la MONUC avait procédé à une évaluation des risques dont il ressortait qu'il était nécessaire de procéder, tous les

quatre ans, à la relève du personnel chargé des achats, et le Département envisageait de détacher du personnel d'autres missions afin de satisfaire à cet impératif.

220. À la MINUL, le système des achats (Mercury) permettait d'enregistrer toutes les commandes ainsi que les dates les plus récentes de modification de ces commandes. Les données d'expérience qui permettraient d'utiliser les extraits en tant qu'outils de gestion n'étaient pas disponibles dans le système d'établissement des rapports.

221. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que la MINUL avait soumis une demande d'amélioration du système Mercury en novembre 2007 au Service d'assistance informatique de la BSLB, qui était chargé de procéder à la mise à jour des logiciels utilisés par le système. Le Service d'assistance informatique avait depuis lors soumis ses propositions au Comité de gestion des changements à apporter à Mercury pour examen et approbation.

222. À l'ONUCI, le poste de chef du Groupe des achats était vacant depuis novembre 2006. La persistance des retards mis à pourvoir ce poste vacant aurait vraisemblablement des conséquences préjudiciables sur la qualité des services d'achats fournis à la mission. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que ce poste avait depuis lors été pourvu avec effet le 4 janvier 2008.

Examen du Comité des marchés du Siège

223. Dans son précédent rapport, le Comité avait recommandé que l'Administration contrôle les dossiers présentés a posteriori au Comité des marchés du Siège par la MINUSTAH et par l'ONUCI, de sorte que les retards enregistrés soient dûment justifiés.

224. Durant la période sur laquelle porte le présent audit, le Comité a relevé qu'à la MINUSTAH, cinq dossiers présentés au Service des achats pour examen et soumission ultérieure au Comité des marchés du Siège étaient demeurés en souffrance pendant une moyenne de 852 jours.

225. L'Administration a fait observer que la MINUSTAH avait mis en application des procédures permettant de contrôler les dossiers soumis au Siège a posteriori et avait régulièrement suivi tous les dossiers en souffrance en vue de les régulariser aussitôt que possible. En outre, sur les cinq dossiers dont il était fait état, quatre avaient depuis lors été examinés par le Comité des marchés du Siège.

16. Gestion des rations

226. La bonne gestion des rations permet de faire en sorte que le personnel des Nations Unies chargé du maintien de la paix reçoive des rations suffisantes d'une qualité appropriée à raison de trois repas par jour. La gestion des rations comporte la planification, l'organisation et le contrôle des opérations depuis la demande initiale jusqu'au paiement final des fournisseurs, ainsi que la tenue et le classement de dossiers précis et fiables.

227. Durant la période à l'examen, 11 contrats-cadres d'approvisionnement en rations étaient en place, et l'exécution incombait à deux fournisseurs. Toutefois, à la date de l'audit effectué en octobre 2007, quatre contrats portant sur un fournisseur n'avaient toujours pas été signés.

228. Dans ses précédents rapports, le Comité avait noté qu'il convenait de régler divers problèmes en ce qui concernait la gestion des rations. L'Administration avait indiqué qu'elle avait pris un certain nombre d'initiatives en vue d'assurer une bonne gestion des rations, dont la mise en place d'un système de gestion des rations qui devait être introduit en juin 2006. Ce système aurait permis de mieux contrôler la chaîne d'approvisionnement en rations, de mieux suivre les stocks des contingents et des entrepreneurs et d'identifier et de résoudre les problèmes plus rapidement. En faisant gagner du temps, il aurait également permis au personnel de contrôler plus fréquemment les prestations des entrepreneurs, les livraisons, l'emballage, le stockage et la température des rations. Le Comité a toutefois relevé qu'en octobre 2007, le système de gestion des rations n'avait toujours pas été mis en place.

229. Le Comité recommande que l'Administration hâte la mise en place d'un système de gestion des rations en vue d'assurer une gestion et une administration appropriées des rations.

230. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que, depuis lors, le Service des achats avait proposé de mettre en place un logiciel de gestion des rations, qu'un examen technique avait été mené à bien et qu'une présentation devait être faite par les fournisseurs en mars 2008.

231. À la FNUOD, il n'y avait pas d'administrateur des fournisseurs de rations et la gestion des rations avait été confiée à un officier d'état-major (pour les aliments) ainsi qu'à un commis aux rations, qui avaient l'un et l'autre d'autres responsabilités. En conséquence, certaines des fonctions qui avaient une importance cruciale pour la gestion des rations n'avaient pas été exécutées. L'Administration a déclaré que cette situation était imputable aux contraintes budgétaires.

232. Le Comité recommande que la FNUOD prenne des mesures appropriées pour faire en sorte que des fonds soient disponibles afin de faciliter le recrutement d'un administrateur chargé de gérer les contrats d'approvisionnement en rations.

Stockage des rations

233. À la MONUC, il n'avait pas été tenu de dossiers adéquats pour permettre de surveiller quotidiennement la température des rations stockées par les contingents, comme le disposaient le paragraphe 2.9.79 du Manuel de soutien opérationnel ainsi que le paragraphe 98 des instructions permanentes à l'intention des missions. Ce contrôle était indispensable pour s'assurer que les rations soient entreposées à la température voulue.

234. Le Comité recommande que la MONUC, de concert avec les contingents et les unités de police constituées, fasse en sorte que : a) des contrôles quotidiens soient effectués pour s'assurer que les rations soient entreposées à la température voulue; et b) des registres adéquats de ces contrôles quotidiens soient tenus.

235. La MONUC a fait observer que les contingents et les unités de police constituées étaient chargés de l'approvisionnement et de l'entretien des installations des entrepôts frigorifiques au titre des dispositions respectives régissant le matériel appartenant aux contingents et que le personnel du Groupe des rations ou le fonctionnaire chargé des approvisionnements militaires effectuait régulièrement des inspections. La MONUC a indiqué que la nécessité de contrôler chaque jour la

température et de tenir le dossier correspondant avait depuis lors été réitérée aux commandants des contingents à l'occasion de la réunion mensuelle organisée par le commandant de la Force ainsi que durant les conférences alimentaires tenues à Kinshasa et Bukavu en octobre 2007.

236. À la MINUL et à la MINUSTAH, les boîtes de rations n'avaient pas été entreposées à la température prescrite; en conséquence, dans le cas de la MINUL, au moins 128 710 boîtes de rations dont le montant était évalué à 913 000 dollars étaient avariées au 6 septembre 2007 et, dans le cas de la MINUSTAH, 13 527 boîtes de rations dont le montant était évalué à 110 000 dollars étaient avariées au 15 août 2007. En outre, à la MINUSTAH, une inspection effectuée dans une région le 24 août 2007 a montré que 32 boîtes de rations de secours avaient été entreposées dans le bureau du Chef des opérations logistiques parce qu'il n'existait sur place aucune installation d'entreposage pleinement fonctionnelle permettant de contrôler la température.

237. Le Comité recommande que l'Administration fasse en sorte que la MINUL et la MINUSTAH prennent les mesures voulues pour veiller à ce que les rations soient entreposées à la température prescrite afin de minimiser le nombre de rations avariées.

238. L'Administration a fait observer que les rations alimentaires étaient entreposées par les contingents dans des wagons frigorifiques fournis par leur pays d'origine dans le cadre du soutien logistique autonome pour les services de restauration. Les contingents qui ne disposaient pas de leurs propres conteneurs étaient approvisionnés par l'entremise du fournisseur de rations. L'Administration a déclaré que la MINUSTAH mettait actuellement en place les mesures appropriées pour fournir des installations d'entreposage des boîtes de rations de secours permettant de contrôler la température dans tous les quartiers généraux de région. On estimait que l'opération serait achevée d'ici à février 2008. Dans le cas de la MINUL, la Mission avait depuis lors donné des directives à toutes les parties concernées en vue d'assurer la bonne gestion des boîtes de rations.

239. À la FNUOD, les stocks de rations n'étaient pas gérés de façon satisfaisante au Camp Ziouani en Israël, comme en témoignait la quantité importante de produits alimentaires avariés ou dont la date de consommation avait expiré à la date de l'audit effectué en septembre 2007. La Mission a expliqué que les aliments étaient parvenus dans cet état mais qu'aucun rapport de non-conformité n'avait été établi et soumis au fournisseur de rations. Un tel rapport doit être rempli dans les cinq jours qui suivent la réception des biens. En outre, l'inspection de l'entrepôt de Camp Faouar avait montré que les locaux étaient mal entretenus. De mauvaises conditions sanitaires avaient été observées, comme en témoignaient les installations dilapidées dans lesquelles les aliments étaient entreposés, les parois défectueuses des congélateurs ainsi que la présence d'insectes, d'oiseaux, de rongeurs et d'autres ravageurs dans la zone d'entreposage.

240. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la FNUOD : a) se conforme strictement à l'obligation de rendre compte, dans le délai spécifié, d'anomalies dans la réception des rations; et b) améliore les conditions dans lesquelles les rations sont entreposées.

241. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que les magasins d'entreposage des rations au Camp Ziouani avaient été nettoyés et réaménagés en

octobre 2007 et que des gros travaux d'entretien avaient été exécutés en novembre 2007 à l'entrepôt existant de Camp Faouar, y compris la construction d'un nouvel entrepôt. On comptait que ces mesures permettraient d'améliorer les conditions dans lesquelles étaient entreposées les rations.

Soldes des stocks

242. À la MINUT, les contingents ne soumettaient pas de rapports hebdomadaires sur les soldes des stocks, ce qui aurait permis au Chef des rations de superviser l'approvisionnement en rations, tandis qu'à l'ONUCI, la comptabilisation des stocks n'était pas satisfaisante en ce qui concernait trois contingents.

243. Le Comité recommande que l'Administration de la MINUT et de l'ONUCI, respectivement, veille à ce que les contingents soumettent des rapports hebdomadaires sur les soldes des stocks et améliorent leur comptabilisation des rations.

244. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que la MINUT avait depuis lors introduit, en août 2007, un rapport hebdomadaire sur les soldes des stocks qui permettait au Chef des rations de suivre de près et de revoir les stocks des rations. Dans le cas de l'ONUCI, les anomalies s'étaient produites durant la période de transition entre l'ancien et le nouveau contrat et étaient liées au système de codage utilisé pour les rations.

245. D'après les instructions administratives concernant les rations de combat d'urgence, les unités sont tenues de maintenir un approvisionnement correspondant à sept jours de boîtes de rations composites en tant que réserve en cas d'urgence. Toutefois, à la MINUL, un audit effectué à Buchanan le 28 août 2007 a montré que, dans l'un des contingents, aucune boîte de rations d'urgence n'était stockée.

246. Le Département des opérations de maintien de la paix a souscrit à la recommandation du Comité, à savoir que la MINUL planifie et supervise la distribution des boîtes de rations composites afin d'assurer que tous les contingents aient en permanence des réserves minimales.

247. La MINUL a expliqué que tous les contingents étaient obligés de consommer une boîte par cycle de 28 jours et qu'ils étaient approvisionnés en rations normales une semaine à l'avance. Puisque les boîtes assurent un approvisionnement supplémentaire d'une durée de deux jours, le contingent aurait eu sept à neuf jours de réserve en stock. Le contingent en question avait reçu ces boîtes de la part du fournisseur de produits alimentaires le 31 août 2007, comme prévu.

17. Opérations aériennes

Visite d'aide à la sécurité aérienne et enquêtes à ce sujet

248. Les visites d'aide à la sécurité aérienne et les enquêtes menées à ce sujet ont pour but de fournir aux services de gestion des opérations aériennes une évaluation détaillée des facteurs qui influent sur la sécurité aérienne et de les aider à déterminer quelles mesures correctives doivent être prises pour accroître la sécurité aérienne et prévenir les accidents.

249. Au cours de la période à l'examen, le personnel de la sécurité aérienne du Siège a effectué 16 enquêtes sur les 25 prévues. Trois de celles-ci reprenaient cependant des enquêtes qui avaient déjà été effectuées à la MONUG, à la MINUK et

au BINUSIL. En conséquence, 12 enquêtes n'ont pas été effectuées conformément au calendrier prévu.

250. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que la Section de la sécurité aérienne n'avait pas suffisamment de ressources pour faire face à l'augmentation massive des opérations aériennes de l'Organisation et que dans de nombreux cas, elle devait s'appuyer sur un système d'autoréglementation et les informations qu'elle recevait des spécialistes résidents et régionaux de la sécurité aérienne dans les missions. Avec quatre administrateurs seulement et un budget limité pour les voyages, il ne lui a pas été possible de respecter le calendrier de visites établi dans le Manuel de la sécurité aérienne. En 2007/08, un administrateur supplémentaire lui a été affecté, ce qui devrait lui donner de meilleures chances d'effectuer le nombre de visites réglementaires.

251. En ce qui concerne la MINUEE, le Département a également fait observer que le Gouvernement érythréen avait longtemps imposé des restrictions à l'entrée de citoyens de pays d'Europe et d'Amérique du Nord en Érythrée, ce qui avait entravé les visites auprès de la Mission. Suite à la mise en place du Bureau régional de la sécurité aérienne à la Base de soutien logistique des Nations Unies, deux spécialistes de la sécurité aérienne, originaires de l'Uruguay et de l'Inde, effectueront une visite à la Mission en février 2008.

252. Se référant aux missions où des enquêtes successives ont été menées, le Département de l'appui aux missions a déclaré que les visites effectuées auprès de la MINUK et la MONUG étaient liées aux activités du Bureau régional de la sécurité aérienne à la Base de soutien logistique des Nations Unies, qui serait chargée à l'avenir de la supervision de la sécurité aérienne dans les zones d'opérations de ces missions. Par ailleurs, les aéronefs de la MINUL et du BINUSIL étaient considérés comme une flotte aérienne régionale dans la mesure où la plus grande partie des moyens aériens de ces missions avaient été transférés par la MINUSIL à la MINUL. En conséquence, cette visite avait été combinée à celle effectuée auprès de la MINUL.

253. Le Comité des commissaires aux comptes recommande que l'Administration veille à ce que la Section de la sécurité aérienne dispose de ressources suffisantes pour assurer le respect intégral des dispositions du Manuel de la sécurité aérienne concernant les enquêtes et les inspections dans ce domaine.

Normes de sécurité aérienne

254. À la MINUSTAH, les aéroports n'ont pas tous accès aux informations météorologiques, contrairement aux normes de sécurité aérienne de l'ONU, et ils ne disposent ni du matériel ni du personnel voulus pour la lutte contre l'incendie. Au moment de l'audit effectué en août 2007, le plan pour l'acquisition de matériel météorologique n'avait pas encore été arrêté.

255. Le Département de l'appui aux missions a fait savoir au Comité des commissaires aux comptes qu'il avait depuis lors acheté et installé un système d'information météorologique « Weather Wizard » lié à un programme accessible par Lotus Note qui permet à la Section des opérations aériennes de recueillir et d'évaluer des informations météorologiques de base. En outre, les officiers de liaison ont commencé à recevoir une formation à l'utilisation des stations

météorologiques dans les zones reculées où il n'y a pas de personnel de l'aviation. La Mission a également demandé des ressources supplémentaires (personnel et matériel) au titre du budget 2008/09 pour améliorer la qualité des services météorologiques. En ce qui concerne les véhicules de lutte contre l'incendie, elle en a commandé trois nouveaux depuis la dernière visite du Comité.

256. Le Comité recommande que l'Administration accélère le recrutement de personnel et l'acquisition de matériel météorologique pour réduire les risques en matière de sécurité aérienne et assurer tant le respect des normes internationales que celui des normes de l'ONU en matière de sécurité aérienne.

257. Toujours à la MINUSTAH, les crédits prévus au budget pour la formation spécialisée dans le domaine de la sécurité aérienne des missions ont été considérablement réduits bien que les visites d'aide à la sécurité aérienne aient clairement indiqué qu'il s'agissait là d'un domaine prioritaire.

258. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de fournir des ressources financières adéquates à la MINUSTAH pour assurer la formation spécialisée du personnel chargé des opérations aériennes.

259. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que dans le projet de budget pour 2008/09 des crédits adéquats avaient désormais été prévus pour les activités de formation de la MINUSTAH et qu'à l'avenir, la Mission continuerait à se conformer aux politiques et aux directives publiées par le Siège en ce qui concerne la formation.

Voyages à bord d'avions appartenant à l'ONU

260. À la FINUL, des passagers ne travaillant pas pour l'ONU ont voyagé à bord d'hélicoptères de la Force sans avoir demandé l'autorisation requise et sans avoir signé de décharge de responsabilité, au risque de mettre en cause la responsabilité financière de l'Organisation en cas de blessures ou de décès imputables à ces vols.

261. Le Comité réitère sa recommandation antérieure tendant à ce que la FINUL respecte strictement les règles concernant l'approbation des demandes de vol et la décharge de responsabilité pour le transport, à bord d'appareils appartenant à l'ONU, de passagers qui ne travaillent pas pour l'Organisation.

262. À la MONUC, sur les 1 142 passagers à bord des 15 vols de retour inclus dans l'échantillon, 341 ne travaillaient pas pour l'ONU. Le Comité estime que le nombre de vols pourrait être réduit si le nombre de personnes ne travaillant pas pour l'ONU qui voyagent sur des appareils de la Mission faisait l'objet de restrictions. En outre, aucun mécanisme efficace n'est en place à la Mission pour obtenir le remboursement partiel ou total, par les passagers ne travaillant pas pour l'ONU, des coûts afférents à leur voyage.

263. Le Comité recommande que la MONUC : a) procède à une analyse pour déterminer la mesure dans laquelle le nombre de vols effectués par ses appareils pourrait être réduit si des restrictions étaient imposées à leur utilisation par des personnes ne travaillant pas pour l'ONU; b) examine la possibilité de demander le remboursement partiel ou total des coûts afférents aux voyages effectués à bord d'appareils de l'ONU par des personnes ne travaillant pas pour l'Organisation.

264. La MONUC a signalé que le nouveau système de contrôle en ligne des voyages du personnel (e-MOP), qui a été mis en place en septembre 2007, devrait garantir une utilisation aussi économique et efficace que possible des vols effectués par des appareils de la MONUC, conformément au mandat de la Mission et au concept de mission intégrée. En outre, des personnes qui ne travaillent pas pour l'ONU sont autorisées à voyager à bord d'appareils de la Mission lorsqu'il reste de la place, sans avoir à rembourser le coût de leur vol, quand l'objectif principal de leur voyage est en rapport avec le mandat de la Mission.

265. À la MINUL, au cours de la période considérée, le nombre moyen de passagers par vol a représenté 45 % de la capacité, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2005/06, tandis que pour le transport des marchandises par hélicoptère, le volume moyen a représenté 35 % de la capacité, sans changement par rapport au chiffre précédent.

266. Le Comité recommande que la MINUL cherche des moyens d'améliorer l'utilisation de ses appareils.

267. L'Administration a fait observer qu'en raison de la nature des vols de retour effectués à vide, des évacuations sanitaires, des opérations de transport de marchandises et des patrouilles, il était difficile d'évaluer avec précision le taux d'utilisation réel des appareils de la Mission et que de par leur nature et sous leur forme actuelles, les rapports établis et les systèmes en place ne permettaient pas d'en faire véritablement le bilan. La Mission continuerait néanmoins de procéder à des analyses pour promouvoir l'utilisation efficace de ces appareils.

Plans d'intervention d'urgence

268. À la MONUC, les plans d'intervention d'urgence concernant certains aéroports n'ont pas été mis à jour. Ceci risque de compromettre l'aptitude de la Mission à intervenir de manière efficace en cas d'urgence.

269. La MONUC a fait savoir au Comité des commissaires aux comptes que le plan d'intervention d'urgence pour Kinshasa avait été révisé et que la mise à jour de ceux concernant d'autres régions étaient en train.

270. La MONUC a accepté, comme le Comité le recommandait, d'accélérer la mise à jour périodique de tous les plans d'intervention d'urgence.

18. Technologies de l'information et des communications

Normes et procédures de sécurité

271. Les opérations de maintien de la paix ont pris une ampleur considérable et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi est devenue un centre mondial stratégique pour le Siège et les autres lieux d'affectation en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications. La Base dispose de 155 liaisons par satellite qui lui permettent de suivre et de coordonner le déploiement et les activités de toutes les opérations de maintien de la paix. Elle sert également de relais principal pour les transmissions, qu'il s'agisse des messages électroniques, des appels téléphoniques ou des réunions par visioconférence entre les opérations de maintien de la paix, où qu'elles se trouvent, et le Siège. Elle administre également un centre de données qui héberge plus de 400 serveurs et logiciels associés utilisés par les opérations des Nations Unies. De plus, elle joue le

rôle de centre de continuité des opérations et de reprise après sinistre puisqu'elle assure la sauvegarde des données des missions et héberge toutes les applications informatiques communes aux différents lieux d'affectation.

272. Les fonctions relatives à l'élaboration et au renforcement des normes et procédures informatiques n'ont pas été créées, bien que la Base ait demandé des crédits à cet effet dans le budget de l'exercice 2007/08. La Base a fait savoir qu'elle renouvellerait sa demande dans le budget de l'exercice 2008/09.

273. Les activités de la Base sont complexes et de vaste portée et constituent des éléments cruciaux des opérations de maintien de la paix. Il importe donc que les responsables des activités touchant les technologies de l'information et des communications veillent à ce qu'il n'y ait pas d'interruption de service et à ce que l'infrastructure soit mise à niveau en permanence. Toute décision tactique ou opérationnelle hâtive nuirait aux missions de maintien de la paix et à de nombreuses autres opérations un peu partout dans le monde. Le fait de ne pas fournir les services attendus risquerait de compromettre, voire de mettre en péril les activités de maintien de la paix, et il en irait de même de toute interruption de service.

274. Le Comité recommande que la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi accélère, en collaboration avec le Siège, la mise sur pied d'une fonction axée sur l'élaboration et l'application de normes et procédures de sécurité dans les domaines des technologies de l'information et des communications.

275. La MONUC n'avait pas achevé l'élaboration de son plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre. Si des plans accompagnés des documents voulus n'étaient pas diffusés et mis à l'essai, il était à craindre que les usagers auraient beaucoup de mal à se remettre d'un sinistre informatique majeur. De plus, la Mission était dépourvue de directives et de procédures concernant la politique de gestion du changement. Il n'y avait donc aucune garantie que la transition s'effectuerait sans heurts en cas de changement d'applications ou de systèmes de contrôle des versions installées.

276. La MONUC a fait savoir que son centre de continuité des opérations et de reprise après sinistre, à savoir la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, sauvegardait les données conformément aux directives générales de la Mission et à la politique de continuité des opérations et de reprise après sinistre du Département de l'appui aux missions. La Section des transmissions et de l'informatique de la MONUC s'employait à mettre sur pied un centre de données dans le théâtre d'opérations, à Entebbe, se fondant pour ce faire sur la politique susmentionnée. L'Administration a aussi informé le Comité que la politique de gestion du changement avait été approuvée aux fins d'application.

277. Le Comité recommande que la MONUC : a) mette en œuvre un plan de reprise après sinistre étayé par tous les documents voulus; b) applique la politique de gestion du changement.

Structure de gouvernance

278. La MINUL était dépourvue de structures de gouvernance, alors que toutes les missions avaient reçu pour instructions de se doter de structures de ce type en 2005 afin d'uniformiser les politiques touchant la mise au point, la maintenance, l'appui

et la formation. Le Bureau des services de contrôle interne a appelé l'attention sur le même problème en avril 2007.

279. L'Administration a fait savoir que la MINUL avait élargi les attributions du Comité d'examen des technologies de l'information et des communications et lui avait confié l'examen des questions de gouvernance. À sa prochaine réunion en janvier 2008, le Comité d'examen se pencherait sur les projets de la Mission dans le domaine des technologies de l'information et des communications. La Mission avait également demandé des crédits dans le cadre du budget de l'exercice 2008/09 afin de recruter un consultant à qui elle confierait l'établissement et la mise en application du plan de continuité des opérations. De plus, elle a lancé un projet en vue de la gestion des crises : la première phase, qui devrait s'achever en janvier 2008, serait axée sur le recensement des mesures à prendre en vue de faire face à diverses situations d'urgence, tandis que la seconde, qui se terminerait en juin 2008, permettrait de recenser les activités à préserver à tout prix pendant les situations d'urgence.

280. Le Comité recommande que la MINUL : a) organise des réunions régulières du Comité d'examen des technologies de l'information et des communications et élargisse les attributions de ce dernier de façon à lui confier les questions de gouvernance; b) établisse un plan de reprise des opérations.

Contrôle des accès

281. À la MONUC, les consignes relatives aux mots de passe et aux mécanismes de contrôle d'accès utilisés pour le système d'exploitation MS Windows, le système Sun (applications financières) et Galileo (système de gestion des biens) n'étaient pas appliquées de façon rigoureuse. Il y avait donc des risques d'intrusion.

282. Le Département de l'appui aux missions a expliqué que lorsque le système d'exploitation était configuré pour se verrouiller automatiquement après un certain délai d'inactivité, il était inutile d'avoir un système analogue pour les autres applications. La Mission a expliqué aux membres de son personnel comment verrouiller automatiquement leur ordinateur à l'issue d'un certain délai d'inactivité. Le Département a également adapté la fonction de déconnexion automatique de Galileo.

283. Le Comité recommande que la MONUC applique les pratiques de référence en ce qui concerne les mots de passe et les mécanismes de contrôle d'accès et veille à ce que les mots de passe soient alphanumériques.

19. Gestion des ressources humaines

Plan de gestion des ressources humaines

284. La MONUC, la MINUL, la MINUK, la MINUSTAH et l'ONUCI n'avaient pas encore de plans pour la gestion des ressources humaines, en particulier pour la planification des successions. Ce problème a été évoqué dans l'audit précédent et l'Administration était convenue d'élaborer et de mettre en œuvre un plan global de gestion des ressources humaines.

285. Le Comité des commissaires aux comptes réitère sa recommandation antérieure tendant à ce que les missions, de concert avec le Siège, formulent et mettent en œuvre des plans globaux de gestion des ressources humaines,

notamment pour planifier les successions, afin d'attirer et de retenir le personnel possédant les qualifications et la formation requises.

286. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que la mise en œuvre d'un plan de gestion des ressources humaines doit être considérée dans le contexte plus large de la mise en place d'un plan d'action en matière de ressources humaines dans toutes les missions. Le concept de ce plan d'action et son cadre ont été approuvés tant par le Bureau de la gestion des ressources humaines que par le Comité de direction élargi du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Le Département de l'appui aux missions a déclaré en outre qu'un projet pilote serait mis en œuvre dans cinq missions (MINUSTAH, MINUL, MINUS, MINUT et MANUA) et qu'il était en train d'élaborer des outils informatisés de gestion des ressources humaines pour la compilation des données, afin d'aider les missions pilotes à atteindre les objectifs du plan d'action. Suite à un examen des leçons acquises à l'occasion de la mise en œuvre des projets pilotes dans les cinq missions considérées, le projet serait étendu à l'ensemble des missions, à compter de juillet 2008 dans le cas des missions financées au moyen de contributions spéciales mises en recouvrement et de janvier 2009 dans le cas des missions financées au titre du budget ordinaire.

Taux de vacance de postes

287. L'objectif général de la politique de recrutement du Département des opérations de maintien de la paix est de faire en sorte que les missions disposent en temps utile du personnel voulu au bon endroit, et d'attirer et de retenir les candidats les plus qualifiés et les plus expérimentés. En conséquence, le processus de recrutement est guidé par la nécessité de sélectionner les fonctionnaires sur la base de leur mérite, de leurs compétences avérées et de leurs prestations, au moyen d'une procédure fondée sur la concurrence et la transparence aux fins d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, en veillant à la représentation géographique et à l'équilibre entre les sexes.

288. La recommandation du Comité des commissaires aux comptes relative à la nécessité de déployer des efforts soutenus pour pourvoir les postes vacants en temps voulu est toujours d'actualité car les taux de vacance de postes relevés dans les missions sont supérieurs aux taux prévus dans les budgets axés sur les résultats, à savoir 20 % pour une mission en cours de lancement et 15 % pour une mission stable. Si le problème des vacances de postes, en particulier aux postes clefs, n'est pas réglé, le personnel en poste risque d'être soumis à des pressions excessives, situation qui débouche sur une rotation de personnel élevée et est à l'origine d'erreurs qui peuvent passer inaperçues.

289. Au 30 juin 2007, les taux de vacance de postes moyens enregistrés à la MINUT pour le personnel recruté sur le plan international, le personnel recruté sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies se chiffraient à 35, 18 et 13 % respectivement. Pour faire face à ce problème, il avait été publié en avril 2007 une liste des vacances de postes sur laquelle ne figuraient pas cependant un certain nombre de postes de fonctionnaire international qui étaient vacants à la Section des fournitures et à l'Unité des carburants, où les taux de vacance de postes se situaient entre 31 et 100 %.

290. À la MONUC, le taux global de vacance de postes au 30 juin 2007 était de 9 %. Pour certaines catégories de personnel, cependant, il dépassait les 10 %. Le Comité a également noté que la durée du processus de recrutement, de la date de publication de l'avis de vacance de postes jusqu'à l'approbation de la nomination, se situait entre 6 à 16 mois, soit plus que le délai de 60 à 110 jours proposé dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme de la gestion des ressources humaines (A/55/253 et Corr.1).

291. À la MINUL, les taux de vacance de postes au 30 juin 2007 étaient de 18 % pour les postes de direction et de 15 % pour les cadres intermédiaires. Certains de ces postes étaient vacants depuis plus de six mois.

292. À la MINUSTAH, le taux de vacance de postes d'administrateur était de 16,4 % au 30 juin 2007. À l'ONUCI, les taux de vacance de postes de fonctionnaire international, d'administrateur recruté sur le plan national et de Volontaire des Nations Unies étaient de 16, 23 et 11 % respectivement.

293. Le Comité des commissaires aux comptes recommande que l'Administration accélère le processus de recrutement aux postes vacants dans toutes les missions.

294. Le Département de l'appui aux missions a noté que la formulation d'un plan d'action en matière de ressources humaines était en cours pour faire face au problème des taux élevés de vacance de postes dans les missions. Des pouvoirs avaient été délégués aux missions pour pourvoir les postes vacants. Le Département a également déclaré que la mise en place de la MINUT était en cours et que le recrutement aux postes vacants était subordonné à l'approbation de son tableau d'effectifs définitif et au respect des procédures de recrutement.

Dossiers du personnel

295. À la FNUOD, sur un échantillon de 20 dossiers, 8 n'avaient pas été mis à jour et les changements apportés aux traitements des employés n'avaient pas été indiqués. Cette omission peut se traduire par un calcul incorrect des prestations auxquelles les fonctionnaires ont droit, notamment en ce qui concerne la pension et l'assurance maladie après la cessation de service.

296. Le Comité recommande à la FNUOD de veiller à ce que les dossiers du personnel soient toujours actualisés.

297. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que la Section du personnel avait désormais actualisé les dossiers de tous les fonctionnaires et prendrait des mesures pour les remettre à jour chaque fois que les barèmes des traitements seraient modifiés.

Équilibre entre les sexes

298. Le Comité a examiné la suite donnée à sa recommandation précédente concernant l'amélioration de l'équilibre entre les sexes et noté que la MINUL et la MONUC n'avaient pas encore entièrement réussi à atteindre les objectifs fixés.

299. À la MINUL, l'objectif de la représentation équilibrée des deux sexes n'avait pas été atteint au 30 juin 2007. En particulier, les ratios hommes-femmes étaient de 68 hommes pour 32 femmes dans le cas du personnel recruté sur le plan international, de 80 hommes pour 20 femmes dans le cas du personnel recruté sur le

plan national et de 67 hommes pour 33 femmes dans le cas des Volontaires des Nations Unies. De la même façon à la MONUC, le ratio global était de 72 hommes pour 28 femmes, mais aux échelons supérieurs, il était de 81 hommes pour 19 femmes.

300. Les missions ont expliqué qu'il leur était difficile d'atteindre l'objectif de l'égalité des sexes d'une part parce qu'il n'y avait pas suffisamment de candidates et d'autre part parce qu'elles n'avaient pas la latitude voulue pour sélectionner et examiner les candidatures et vérifier les qualifications techniques des candidats.

301. À l'ONUCI, la situation en matière d'équilibre entre les sexes s'était améliorée, mais les femmes y restaient malgré tout sous-représentées. En outre, il n'a pas encore été donné suite à la recommandation relative à la nomination d'un coordonnateur des questions de parité entre les sexes.

302. Le Comité recommande que l'Administration continue de formuler et de mettre en œuvre des stratégies et des objectifs dans les plans de gestion des ressources humaines en vue d'atteindre l'objectif d'équilibre entre hommes et femmes dans toutes les missions.

303. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que des objectifs annuels réalistes visant à assurer l'équilibre entre les sexes avaient été inclus dans le plan d'action en matière de ressources humaines et que divers indicateurs avaient été définis pour atteindre l'objectif visé au bout d'un certain temps. L'Administration a fait savoir au Comité que le Bureau de la gestion des ressources humaines formulait des recommandations concrètes pour améliorer l'équilibre entre les sexes au sein des missions.

Système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires

304. À la MONUC, 9,6 % des rapports devant être présentés au titre du système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) en ce qui concerne les régions 1 à 3 pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007 n'étaient pas prêts au 31 août 2007. En outre, le Comité de supervision, chargé de vérifier la cohérence des résultats entre les diverses sections, n'avait pas encore été créé. Si les rapports e-PAS ne sont pas établis dans les délais prévus, les fonctionnaires risquent de ne pas recevoir les informations en retour nécessaires sur leur travail.

305. Le Comité recommande que la MONUC : a) respecte les délais fixés pour la présentation et la mise au point définitive des rapports d'évaluation et de notation par tous les fonctionnaires; b) crée un comité de supervision, conformément aux dispositions du Manuel de gestion des ressources humaines.

306. Le Département de l'appui aux missions a fait savoir au Comité que la MONUC avait désormais mis en place un Comité de supervision qui commencerait ses travaux au début du prochain cycle des e-Pas et que la Division du personnel veillerait de près à ce que la MONUC respecte les dispositions en vigueur en procédant à des auto-évaluations et dans le cadre du plan d'action en matière de ressources humaines.

Formation

307. L'ONUCI n'a pas organisé de programmes de formation de manière systématique à l'intention des observateurs militaires, des officiers et des membres de la police, et les commandants de bataillon n'ont pas tous reçu de formation de formateurs sur la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles. Les contingents ont attribué cet état de fait à la pénurie de formateurs et à la présence d'un nombre insuffisant de traducteurs, eu égard au fait que les bases d'opérations sont dispersées.

308. Le Comité recommande que l'ONUCI prenne les mesures nécessaires pour recruter des formateurs et des traducteurs afin que les membres des contingents militaires reçoivent la formation requise.

309. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que l'ONUCI appliquait désormais la méthode de la formation de formateurs et que la formation avait lieu sur le terrain. La Mission avait également créé une base de données pour surveiller la participation aux cours organisés et délivrait des certificats de formation.

Manuel des procédures et notes de passation des fonctions

310. La MINUL n'avait pas de manuel des procédures répertoriant les politiques et procédures relatives au processus budgétaire, et concernant notamment la répartition des tâches entre les différents fonctionnaires et bureaux, la date à laquelle les informations budgétaires doivent être présentées chaque mois, trimestre et année, les services chargés de les traiter, les procédures d'approbation, les procédures d'ajustement et les procédures d'examen et d'analyse des variations. Apparemment, elle n'avait pas non plus mis en place de mécanismes permettant de repérer et de rectifier mois par mois les écarts entre les chiffres effectifs et les chiffres inscrits au budget.

311. En outre, le rapport mensuel sur les dépenses et les crédits ouverts établi par la Section du budget et envoyé tous les mois aux chefs des différentes sections donnait seulement des informations sur les changements apportés aux ouvertures de crédits et les dépenses depuis le début de l'année. En conséquence, la sous-utilisation des crédits ouverts ou les dépassements de crédit n'apparaissaient pas immédiatement car aucune comparaison n'était effectuée sur une base mensuelle ou entre les dépenses depuis le début de l'exercice en cours et les chiffres correspondants des mois et des années antérieurs.

312. Le Département de l'appui aux missions a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que la MINUL : a) applique une politique budgétaire en bonne et due forme au sein de la Mission; b) exerce des contrôles sur les rapports mensuels pour permettre à l'administration d'identifier et d'expliquer les écarts importants entre le montant effectif des dépenses et celui des dépenses prévues au budget.

313. L'Administration a informé le Comité que la MINUL avait désormais défini des indicateurs clefs en matière de résultats pour faciliter le contrôle des dépenses budgétaires. Des critères spécifiques avaient été fixés dans les domaines clefs que sont le solde inutilisé et le pourcentage du budget qui a été dépensé, et le Directeur de l'Administration et les chefs de section concernés en suivaient de près la

réalisation. La MINUL avait également arrêté et diffusé en décembre 2007 des procédures opérationnelles standard pour le processus budgétaire.

314. À la MINUL, la boîte à outils Meilleures pratiques concernant les notes de passation des fonctions établies par une personne sur le point de quitter son poste ou de prendre un congé de plus de quatre semaines n'a pas été utilisée.

315. Le Comité recommande que la MINUL utilise la boîte à outils Meilleures pratiques en ce qui concerne les notes de passation des fonctions établies par une personne qui s'apprête à quitter la Mission de manière permanente en vue d'aider son successeur au cours de la période de transition.

316. Le Département de l'appui aux missions a fait savoir au Conseil que la MINUL avait désormais publié une circulaire pour rappeler à tous les fonctionnaires, en particulier ceux qui quittent la Mission ou qui passent d'une section à une autre, qu'il est indispensable qu'ils établissent des notes de passation des fonctions pour aider leurs successeurs. Le Département a également déclaré que l'administration de la Mission suivrait de près la question pour s'assurer que les dispositions de la circulaire étaient bien respectées.

20. Coordination interinstitutions

317. La MONUC n'a pas conclu de mémorandum d'accord avec les autres organismes des Nations Unies pour assurer le remboursement des dépenses au titre de l'utilisation de services communs (approvisionnement en carburant, logement à l'hôtel, cafétérias, transport, économat et sécurité).

318. Le Comité recommande que la MONUC étudie la possibilité de mettre en place un système de recouvrement des coûts relatifs aux services communs utilisés par d'autres organismes des Nations Unies et prenne des mesures pour que le mémorandum d'accord nécessaire soit préparé et signé par toutes les parties concernées.

319. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que le plan de travail de l'équipe de pays des Nations Unies pour 2007 comprenait une section sur la préparation de mémorandums d'accord concernant les services communs. L'Équipe de gestion des opérations, dont la présidence est assurée conjointement par le PNUD et la MONUC, a été chargée de préparer ces documents. Une équipe logistique mixte présidée par la MONUC devait également être mise en place au cours du premier trimestre de 2008 pour en superviser l'application.

21. Préparation des missions intégrées

320. Les directives relatives à la préparation des missions intégrées des Nations Unies, que le Comité des politiques du Secrétaire général a approuvées en juin 2006, prévoient l'examen périodique du plan d'une mission tout au long de ses opérations. Le but est de veiller à ce que le plan reste pertinent et à jour et soit conforme aux objectifs, plans et autres processus plus généraux de l'Organisation. Les activités en cours doivent également rester conformes aux objectifs stratégiques d'ensemble énoncés dans le plan de la mission.

321. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a déclaré qu'il attendait avec intérêt l'évaluation de l'efficacité des directives relatives à la préparation des missions intégrées par le Comité des commissaires aux comptes

lorsqu'elles auraient été en vigueur pendant une période suffisante (A/61/866, par. 21).

322. Il est ressorti des réponses aux questions concernant les directives que celles-ci n'étaient pas encore au point et avaient seulement été présentées en termes généraux. Le Département des opérations de maintien de la paix a déclaré qu'il était en train de formuler, en consultation avec les missions qui sont ses partenaires, quatre séries de directives, dont trois étaient sur le point d'être achevées et seraient distribuées aux partenaires principaux pour examen final. Ces notes contenaient des informations plus détaillées sur les activités et produits mesurables, les parties responsables et les ressources nécessaires. La date fixée pour l'achèvement était décembre 2007. Par la suite, des modules de formation à la préparation des missions intégrées seraient mis au point.

323. Le Département des opérations de maintien de la paix a accepté, comme le Comité le recommandait, de prendre des mesures pour arrêter de manière définitive les directives relatives à la préparation des missions intégrées, afin qu'elles puissent devenir pleinement opérationnelles dès que possible.

324. À la MINUS, il est apparu que c'est en août 2007 seulement que le Bureau de la planification stratégique avait entamé des discussions avec le Bureau du coordonnateur résident pour mettre au point un plan intégré pour les Nations Unies au Soudan. Il convient de souligner que les directives relatives à la préparation des missions intégrées font autorité pour la planification de toutes les nouvelles missions intégrées, de même que pour la révision des plans existants des missions, et pour tous les départements, bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le processus de préparation des missions intégrées donne également les moyens de voir comment les missions contribuent ensemble à la réalisation d'un objectif commun.

325. Le Comité recommande que la MINUS accélère la mise en œuvre des directives relatives à la préparation des missions intégrées.

326. La MINUS a fait observer que l'élaboration des directives devait être achevée en décembre 2007, après l'achèvement du processus de planification des activités de l'ONU et de ses partenaires. Au cours du deuxième semestre de 2007, les responsables de la MINUS avaient officiellement engagé le processus de planification stratégique en procédant à l'évaluation stratégique et en élaborant des scénarios et le cadre stratégique.

22. Projets à effet rapide

327. Les projets à effet rapide sont des projets à petite échelle, qui peuvent être rapidement exécutés au bénéfice de la population. Ces projets permettent aux opérations de maintien de la paix d'instaurer et de consolider la confiance vis-à-vis des missions, de leur mandat et du processus de paix et d'améliorer ainsi l'environnement en vue d'assurer une mise en œuvre efficace des mandats.

328. Dans une instruction datée du 12 février 2007, le Département des opérations de maintien de la paix a demandé l'élaboration de directives susceptibles d'orienter les missions dans la mise en place de mécanismes et de procédures appropriées et efficaces en vue de la gestion des projets à effet rapide. Ces directives doivent définir les éléments fondamentaux d'un cycle d'exécution de projet, qui limite les

procédures de gestion et les coûts administratifs et favorise une sélection et une exécution rapides des projets dont il assure, par ailleurs, une bonne supervision.

329. D'après les informations fournies par la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix, les directives sont encore à l'état de projet. La Section a expliqué que le Département des opérations de maintien de la paix avait lancé le cadre d'orientation en avril 2006 et qu'un important processus d'élaboration des orientations et de la doctrine des opérations de maintien de la paix avait commencé. Les directives du Département relatives aux projets à effet rapide avaient été parmi les premières à voir le jour dans le cadre de cette initiative. Toutefois, en raison du caractère limité des effectifs disponibles, on prévoyait que ce projet ne serait mené à bien qu'au bout du premier semestre de 2008.

330. Le Comité recommande que le Département des opérations de maintien de la paix prenne des mesures pour accélérer la mise au point des directives relatives aux projets à effet rapide et veille à ce qu'elles soient appliquées dans toutes les missions.

331. À la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), les dossiers ne contenaient aucun document sur les délibérations du Comité local d'examen relatives aux propositions de projet relatives à deux projets à effet rapide, l'un concernant des conseils juridiques et psychologiques sur les droits des enfants et le plaidoyer et l'autre un calendrier des droits de l'homme présentant des dessins d'enfants. Il n'existait pas non plus de procédures établies permettant de juger de l'efficacité des projets à effet rapide. Plus précisément, les rapports hebdomadaires de suivi, qui n'avaient été institués que depuis janvier 2007, ne comportaient pas d'informations sur le pourcentage d'exécution et les dépenses encourues pour chaque projet.

332. Le Comité recommande que la MONUG améliore le suivi des projets à effet rapide, ainsi que la documentation issue du suivi et le classement de ladite documentation.

Exécution des projets

333. À la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), sur un échantillonnage de 24 projets, on a signalé que 13 avaient été menés à bien, que 10 étaient en cours d'exécution et qu'un projet avait été retiré de la liste parce qu'ayant été financièrement pris en charge par un autre donateur. Il ressort des entretiens avec le Bureau des affaires civiles qu'un certain nombre de projets qui ne répondaient pas aux critères définis pour les projets à effet rapide mais étaient jugés essentiels pour les communautés locales avaient dû être entrepris. Le Département de l'appui aux missions (DAM) a indiqué que la Mission avait imposé aux organismes des normes plus strictes concernant le respect du calendrier d'exécution des projets.

334. À la MONUC, pour l'exercice 2006/07, 78 des 134 projets à effet rapide, soit une proportion de 58 %, n'avaient pas été achevés dans les délais. Au 31 août 2007, les retards allaient de cinq à huit mois. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que la Mission adopterait un certain nombre de mesures consistant notamment à : a) communiquer à tous les chefs de bureau, à l'échéance du 7 de chaque mois, un rapport sur l'état d'avancement des projets; b) exiger de chaque chef de bureau la tenue d'une réunion mensuelle destinée à passer en revue, à l'échéance du 15 de chaque mois, tous les projets à effet rapide en cours

d'exécution; et c) communiquer le compte rendu de la réunion mensuelle d'examen au Groupe des projets à effet rapide à des fins de contrôle et de suivi, le cas échéant, à l'échelle de la mission.

335. Des observations similaires ont été faites à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), où 26 % des projets à effet rapide n'avaient pas été menés à bien dans les délais. Les retards enregistrés dans l'exécution de 10 projets allaient de deux à neuf mois. En outre, les inspections physiques ont révélé des travaux inachevés et de mauvaise qualité dans deux projets.

336. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que la MINUL avait mis en place un système de contrôle et de suivi permettant de superviser systématiquement l'ensemble du processus d'examen, de sélection et d'administration des projets approuvés. Le système facilitait l'identification et le traitement des problèmes bien avant la fin du délai de trois mois fixé pour le décaissement de la première tranche des fonds alloués aux projets. Par ailleurs, en coopération avec la Section réinsertion, réadaptation et relèvement, le commandant de la Force avait donné instruction aux observateurs militaires de se rendre périodiquement sur les sites des projets à effet rapide en cours d'exécution et de rendre compte de leur état d'avancement.

337. À l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), 41 projets sur 52 avaient été approuvés en juin 2007. Toutefois, à l'échéance de septembre 2007, 4 projets seulement avaient été exécutés. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que le Comité des projets à effet rapide avait, depuis, accru la fréquence de ses réunions et qu'au 29 novembre 2007 les fonds de l'exercice 2007/08 avaient été alloués aux divers projets. Le Département a également fait observer que les instructions permanentes du Comité avaient été amendées et que celui-ci se réunirait une ou deux fois par mois, en fonction de la disponibilité des ressources et du nombre de propositions de projets à étudier.

338. Le Comité recommande qu'en collaboration avec la direction des missions l'Administration élabore des stratégies permettant de s'assurer que : a) les projets à effet rapide sont exécutés dans les délais convenus; et b) des contrôles physiques sont effectués pour veiller à ce que la qualité des travaux exécutés soit acceptable.

23. Auditeurs résidents

339. Au fil des années, le nombre de missions qui accueillent des auditeurs résidents s'est accru, passant de 3 en 1998 à 13 en 2007. Le BSCI affecte les auditeurs résidents en utilisant un ratio d'un auditeur pour 100 millions de dollars de dépenses inscrites au budget. L'effectif total était de 56 auditeurs au 30 juin 2006. Dans la réalisation de ses audits, le BSCI applique une stratégie axée sur les risques.

340. Le Comité a examiné les activités qu'a menées le BSCI dans le domaine des opérations de maintien de la paix, afin d'en déterminer la fiabilité.

341. Le BSCI planifie ses activités d'audit sur une base annuelle. Pour 2006, sur 201 audits planifiés, seulement 46 – soit 43 % – avaient été menés à bien au 31 décembre 2006, tandis que 46 étaient en cours d'exécution. Le tableau II.13 présente l'état d'avancement des audits planifiés pour 2006 et 2007 au moment de l'établissement du présent rapport.

Tableau II.13
État d'avancement des audits planifiés pour 2006 et 2007

<i>Année</i>	<i>Audits planifiés</i>	<i>Audits exécutés</i>	<i>Audits en cours</i>	<i>Audits non entamés</i>	<i>Audits annulés</i>
2006	201	86	46	21	48
2007	217	61	83	11	62

342. Le BSCI a indiqué que le plan d'audit était sujet à des changements imprévus, tels que l'ajout d'audits à la demande des organes délibérants et des différentes entités auditées et d'audits spéciaux demandés par le chef du BSCI. De ce fait, nombre d'audits ont dû être annulés, tandis que d'autres ont été retardés.

Activités d'audit

343. Dans son précédent rapport, le Comité avait relevé qu'en raison de vacances de postes à la Section des auditeurs résidents, des audits planifiés n'avaient pas pu être effectués. Le Comité a noté que, durant la période visée par l'audit, la situation ne s'était pas améliorée en ce qui concernait la MONUC, la MINUL et la MINUSTAH.

344. À la MONUC, le taux de vacance de postes était de 33 % au 30 juin 2007. En conséquence, des domaines à haut risque tels que les technologies de l'information et des communications (TIC) et les dossiers justificatifs à l'appui du rapport d'exécution n'avaient pas été audités. Le BSCI a indiqué que l'audit des TIC serait réalisé en 2008.

345. À la MINUSTAH, le plan d'audit pour 2006, qui avait été révisé le 7 juillet 2006, prévoyait désormais le report, à 2007, de 4 des 13 audits planifiés et l'annulation de 4 autres audits. Pour 2007, 5 des 9 audits planifiés n'avaient pas encore commencé au 31 août 2007. Le BSCI a expliqué que les demandes d'audit reçues des hauts responsables avaient entraîné des changements dans les activités d'audit planifiées.

346. Toujours à la MINUSTAH, les informations relatives au suivi de l'application des recommandations n'avaient pas été actualisées au moment de l'audit.

347. Le Comité recommande que le BSCI : a) accélère le pourvoi de tous les postes d'auditeur résident afin d'assurer un audit effectif de toutes les missions; b) contrôle soigneusement les plans de travail des services d'audit résidents afin de veiller à ce que les audits soient exécutés et achevés dans les délais; et c) actualise régulièrement son système de suivi des recommandations adressées à la MINUSTAH.

Résultats des audits

348. Le rapport du BSCI sur les opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 31 décembre 2006 [A/61/264 (Part II)] a révélé des insuffisances du contrôle interne et des cas de violation de l'intégrité et de mauvaise gestion dans certaines missions. Des insuffisances graves ont également été signalées en matière de passation des marchés et de gestion des achats.

349. À la MONUC, le BSCI a examiné la gestion des ressources humaines pour la période allant d'août à novembre 2006. Il a notamment relevé les insuffisances suivantes :

- a) Il n'existait aucune politique claire concernant les avances de congé et la comptabilisation des congés;
- b) Il n'existait pas de contrôle et de suivi efficaces des missions effectuées dans la zone de la mission, en rapport avec les congés de récupération ou les congés annuels;
- c) Les directives générales en vigueur à la mission concernant l'administration des prestations n'étaient pas conformes aux politiques de l'ONU;
- d) Les voyages à titre personnel à destination de zones sûres n'étaient pas correctement signalés dans les états de présence mensuels;
- e) Il apparaissait nécessaire de renforcer le contrôle des heures supplémentaires en exigeant que les états de présence et les rapports de suivi des véhicules soient joints aux relevés des heures supplémentaires;
- f) Le Groupe du personnel recruté sur le plan national ne tenait pas un registre de candidats remplissant les conditions requises et les dossiers du personnel recruté sur le plan national ne contenaient pas de justificatifs de tests, de qualifications et d'enquêtes sur les antécédents;
- g) Il apparaissait nécessaire de renforcer la coordination et le suivi des capacités du Groupe de la formation.

24. Cas de fraude et de présomption de fraude

350. En application des dispositions du paragraphe 6 c) i) de l'annexe au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, le Contrôleur de l'ONU a signalé au Comité 16 cas de fraude ou de présomption de fraude qui se sont produits au cours de la période considérée et qui se présentaient comme suit :

- a) À la MINUSTAH, un fonctionnaire a falsifié des dossiers pour dissimuler l'utilisation personnelle qu'il avait faite du carburant de la mission à hauteur d'un montant de 1 335 dollars. L'affaire était encore en cours d'examen, mais la mission avait recommandé au Bureau de la gestion des ressources humaines le renvoi du fonctionnaire. En attendant, ce dernier avait été affecté à d'autres tâches, le cadenas de la station de ravitaillement avait été changé et le double des clefs était détenu par le Responsable régional de la sécurité;
- b) Toujours à la MINUSTAH, le contrôle, notamment comptable, exercé sur le carburant aviation était insuffisant. Les insuffisances concernaient en particulier l'ajustement des fiches du totaliseur à la station de ravitaillement et le prélèvement de carburant dans des conteneurs. Les montants concernés n'étaient pas encore connus. En attendant, le fonctionnaire responsable avait été transféré à Port-au-Prince et placé sous supervision en attendant la fin de l'enquête;
- c) Également à la MINUSTAH, 40 membres du personnel recruté sur le plan national avaient frauduleusement utilisé les codes d'accès téléphoniques d'autres membres du personnel, à hauteur d'un montant d'environ 3 800 dollars. La fraude avait été facilitée par la fonction itinérance des téléphones, qui pouvaient être

utilisés à partir de n'importe quel poste de la mission. L'enquête se poursuivait. Afin d'éviter toute récidive, la fonction itinérance avait été annulée;

d) Les facturations du fournisseur de carburant pour véhicules de la MINUSTAH manquaient de précision et ne correspondaient pas aux données inscrites sur les fiches d'événement. Il n'y avait pas non plus de bons de carburant et le carburant avait été prélevé par des personnes qui ne travaillaient plus à la mission. Les montants concernés n'étaient toujours pas connus mais aucun paiement n'avait été effectué pour les factures litigieuses. La mission avait cessé de traiter avec le fournisseur précité. Le Département de l'appui aux missions a informé le Comité que la question avait été soumise au Bureau de la gestion des ressources humaines afin qu'il prenne des mesures disciplinaires à l'encontre des cinq fonctionnaires concernés;

e) L'absence de contrôles de sécurité au Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) [alors Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)] avait entraîné le vol de biens conservés dans un complexe conteneurisé, à hauteur d'un montant de 180 048,43 dollars. En outre, deux cas de collusion entre des pompistes avaient été détectés par le biais du Système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions et grâce à des indications fournies par un ancien fonctionnaire de l'ONU. D'autre part, l'absence de supervision et la mauvaise tenue des comptes avaient occasionné un détournement de carburant d'une valeur de 35 136 dollars. Il avait été mis fin aux contrats du fonctionnaire et du fournisseur impliqués dans la fraude;

f) À la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), les réalisations indiquées du fournisseur de matériel lourd n'avaient pas été étayées par un contrôle physique sur le terrain. Le Bureau de la gestion des ressources humaines étudiait une recommandation visant à recouvrer un montant de 143 629 dollars;

g) À l'ONUCI, on avait enregistré cinq cas de vol de carburant, pour un montant de 15 000 dollars, par suite d'une falsification des relevés de consommation de carburant. Au moment de l'établissement du présent rapport, un montant de 114 dollars avait été recouvré dans deux cas, tandis que l'enquête se poursuivait pour les trois autres cas.

351. Les rapports du BSCI établis pour la période considérée ont révélé les pratiques frauduleuses suivantes :

a) Un membre d'un contingent déployé à la MINUL avait été impliqué dans le vol de rations alimentaires de l'ONU. Le BSCI avait recommandé qu'une copie du rapport d'enquête soit communiquée au gouvernement compétent et que des dispositions soient prises pour que l'intéressé ne soit pas admis dans une mission actuelle ou future de l'Organisation. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'une note verbale avait été adressée à la mission permanente de l'État Membre concerné pour suite à donner;

b) À la MINUL, un membre du personnel recruté sur le plan local, qui exerçait les fonctions de chauffeur de camion-citerne de carburant, avait été soupçonné de vol de carburant alors qu'il circulait sur une route située en dehors de sa zone de responsabilité. Il transportait environ 680 litres de carburant de plus que la charge prévue. La charge excédentaire avait été déterminée sur la base de la charge enregistrée en début de journée et des livraisons effectuées. Le Département

de l'appui aux missions a informé le Comité que les éléments de preuve n'étaient pas suffisants pour justifier une mesure disciplinaire et qu'une réprimande administrative avait été recommandée.

352. Les cas susmentionnés ne sont peut-être pas représentatifs de l'ensemble des cas de fraude ou de présomption de fraude qui se sont produits à l'échelle du système, puisque des bureaux ou des services poursuivent l'examen de certains cas qui n'ont pas encore été signalés au Comité.

D. Remerciements

353. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, le Contrôleur de l'ONU et les membres de leur personnel ainsi que le personnel des missions, de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies
(Signé) Philippe **Séguin**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes des Philippines,
Vérificateur principal
(Signé) Reynaldo A. **Villar**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(Signé) Terence **Nombembe**

4 mars 2008

Note : Le membre français du Comité a signé les versions anglaise et française du rapport. Les autres membres n'ont signé que la version anglaise.

Annexe I

Liste des missions dont les comptes ont été vérifiés

Opérations de maintien de la paix en cours

1. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)
2. Force d'urgence des Nations Unies (FONU, 1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)
3. Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)
4. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)
5. Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)
6. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)
7. Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)
8. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)
9. Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)
10. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), anciennement Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI)
11. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)
12. Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)
13. Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)
14. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)

Comptes spéciaux

1. Fonds de réserve pour le maintien de la paix
2. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix
3. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
4. Prestations d'assurance maladie après la cessation de service au titre du personnel des opérations de maintien de la paix

Opérations de maintien de la paix achevées

1. Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)
2. Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)
3. Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)
4. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)
5. Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)

6. Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH), Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)
7. Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)
8. Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)
9. Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)
10. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies
11. Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)
12. Forces de paix des Nations Unies (FPNU)
13. Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)
14. Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)
15. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)
16. Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)
17. Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMoz)
18. Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)
19. Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge
20. Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)
21. Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)
22. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)
23. Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU, 1956)
24. Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)

Annexe II

**État de la mise en œuvre des recommandations formulées
par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal
clos le 30 juin 2006^a**

<i>Objet</i>	<i>Exercice sur lequel porte la première recommandation</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
1. Respect strict des critères de constatation des engagements non réglés	2004/05		Par. 45 (par. 26 en 2004/05) ^b		1	Par. 41 et 44
2. Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2004/05		Par. 39 (par. 35 en 2004/05) ^b		1	Par. 38
3. Créances anciennes	2004/05		Non réitérée (par. 48 en 2004/05) ^b		1	Par. 92 et 96
4. Répartition géographique équitable des marchés	2004/05	Par. 76 (par. 74 en 2004/05) ^b		Par. 44	1	
5. Achats locaux interorganisations	2004/05		Non réitérée (par. 78 en 2004/05) ^b		1	
6. Directives relatives à l'enregistrement des fournisseurs	2003/04		Par. 86 (par. 82 en 2004/05) ^b		1	Par. 211
7. Rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs	2001/02		Par. 89 (par. 86 en 2004/05) ^b		1	Par. 208
8. Garanties de bonne exécution des marchés	2003/04		Par. 98 (par. 99 en 2004/05) ^b		1	Par. 203
9. Personnel chargé des achats	2003/04		Non réitérée (par. 101 et 105 en 2004/05) ^b		2	Par. 218
10. Utilisation des plans d'achat	2002/03	Par. 108 (par. 115 en 2004/05) ^b			1	
11. Formation des fonctionnaires chargés des achats	2003/04		Par. 112 (par. 118 en 2004/05) ^b		1	
12. Approbation des marchés a posteriori/Examen par le Comité des marchés du Siège	2004/05		Par. 124 (par. 134 en 2004/05) ^b		1	
13. Délais d'approbation des marchés	2004/05		Non réitérée (par. 137 en 2004/05) ^b		1	Par. 184
14. Réduction de l'écart entre les heures de vol budgétisées et les heures de vol effectives	2003/04	Par. 140 (par. 144 en 2004/05) ^b			1	
15. Évaluation sur place des transporteurs aériens	2004/05	Par. 145 (par. 151 en 2004/05) ^b			1	
16. Structures de coûts	2004/05		Non réitérée (par. 168 en 2004/05) ^b		1	

Objet	Exercice sur lequel porte la première recommandation	Mise en œuvre achevée	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Total	Paragraphes correspondants du présent rapport
17. Rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs de services aériens						
Suivi des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs de services aériens	2003/04		Par. 150 (par. 171 en 2004/05) ^b		1	
Base de données des rapports d'inspection et d'évaluation des prestations des fournisseurs de services aériens	2003/04	Non réitérée (par. 174 en 2004/05) ^b			1	
18. Système de localisation des aéronefs	2003/04		Non réitérée (par. 178 en 2004/05) ^b		1	
19. Avions d'affaires/coût-efficacité	2002/03	Par. 162 (par. 193 en 2004/05) ^b			1	
20. Utilisation/politique de rotation des véhicules	2004/05	Par. 172 (par. 207 en 2004/05) ^b			1	
21. Informations fournies par le système CarLog	2004/05		Par. 184 (par. 214 en 2004/05) ^b		1	Par. 165
22. Application du système CarLog	2004/05	Par. 180 (par. 218 en 2004/05) ^b			1	
23. Kilométrage effectué en dehors du service	2004/05	Non réitérée (par. 220 en 2004/05) ^b			1	
24. Excès de vitesse et accidents	2004/05	Par. 189 (par. 225 en 2004/05) ^b	Par. 197 (par. 225 en 2004/05) ^b		1	
25. Bonne garde, contrôle, et comptabilisation des biens durables	2003/04		Par. 206 (par. 233 en 2004/05) ^b		1	Par. 135 et 139
26. Inspection et enregistrement des stocks pour déploiement rapide	2003/04	Par. 230 (par. 249 en 2004/05) ^b			1	
27. Stocks de pièces détachées pour véhicules	2004/05	Par. 240 (par. 254 en 2004/05) ^b			1	
28. Contrôle des carburants	2004/05		Non réitérée (par. 263 et 269 en 2004/05) ^b		2	Par. 171
29. Coordination régionale	2004/05	Par. 250 (par. 289 en 2004/05) ^b			1	
30. Recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies	2003/04	Non réitérée (par. 297 en 2004/05) ^b			1	
31. Évaluation des prestations des fournisseurs de rations	2003/04		Par. 298 (par. 315 en 2004/05) ^b		1	
32. Bonne gestion des rations/application des contrats relatifs à la fourniture des rations	2004/05		Par. 294 (par. 326 en 2004/05) ^b		1	Par. 229

<i>Objet</i>	<i>Exercice sur lequel porte la première recommandation</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
33. Gestion des congés	2002/03		Non réitérée (par. 335 en 2004/05) ^b		1	
34. Évaluation de l'efficacité de la formation	2002/03		Par. 309 (par. 345 en 2004/05) ^b		1	
35. Conversion d'engagements relevant de la série 300 en engagements relevant de la série 100/Évaluation de l'incidence des contrats relevant de la série 300	2004/05	Par. 332 (par. 367 en 2004/05) ^b			1	
36. Exploitation et violence sexuelles	2004/05	Non réitérée (par. 374 en 2004/05) ^b			1	
37. Auditeurs résidents	2004/05	Non réitérée (par. 385 en 2004/05) ^b			1	
38. Cas de fraude et de fraude présumée	2004/05	Non réitérée (par. 402 en 2004/05) ^b			1	
39. Budgétisation axée sur les résultats/cadre et dossier de justificatifs	2003/04		Par. 351 et 357 (par. 411 et 414 en 2004/05) ^b		2	Par. 80 et 84
40. Ancienneté du matériel informatique et ratios applicables	2004/05	Non réitérée (par. 421 en 2004/05) ^b			1	
41. Matériel appartenant aux contingents/signature en temps voulu des mémorandums d'accord	2000/01	Par. 218 (par. 427 en 2004/05) ^b			1	
42. Consolidation des comptes des missions clôturées	2005/06	Par. 50			1	
43. Constatation du passif dans les comptes de l'UNFICYP	2005/06	Par. 53			1	
44. Mécanisme de contrôle des fonds	2005/06		Par. 57 et 61		2	
45. Contrôle de la petite caisse	2005/06		Par. 65		1	Par. 89
46. Tenue des dossiers des fournisseurs	2005/06		Par. 83		1	
47. Déclaration d'indépendance	2005/06	Par. 117			1	
48. Délégation de pouvoirs en matière de passation de marchés	2005/06	Par. 130			1	
49. Conclusion des contrats avant la livraison des biens et des services	2005/06		Par. 134		1	Par. 192
50. Création du Conseil de la sécurité aérienne	2005/06		Par. 153		1	
51. Règles régissant le transport de passagers autres que les fonctionnaires de l'ONU	2005/06	Par. 159			1	

Objet	Exercice sur lequel porte la première recommandation	Mise en œuvre achevée	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Total	Paragraphe(s) correspondants du présent rapport
52. Erreurs des systèmes de contrôle de la consommation de carburant	2005/06	Par. 168			1	
53. Remplacement des véhicules	2005/06	Par. 177			1	
54. Délégation de pouvoirs accrue (biens durables)	2005/06		Par. 212		1	Par. 129
55. Accélération de la passation par profits et pertes et de la cession des biens durables	2005/06		Par. 214		1	
56. Groupage des cargaisons	2005/06	Par. 223			1	
57. Reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide	2005/06	Par. 227				
58. Protection des groupes électrogènes	2005/06	Par. 233			1	
59. Niveaux des stocks des biens durables	2005/06		Par. 236		1	Par. 108
60. Programmes de réduction des coûts liés aux achats	2005/06	Par. 253			1	
61. Approbation rapide du mémorandum d'accord entre la MINURSO et le HCR	2005/06	Par. 257			1	
62. Montant des fonds alloués au compte d'appui	2005/06	Par. 281			1	
63. Utilisation de l'ensemble des critères relatifs à la création de postes lors de la détermination des postes nécessaires	2005/06			Par. 285	1	Par. 67
64. Définitions d'emploi et plans de travail offrant des informations, claires, précises et cohérentes	2005/06			Par. 290	1	Par. 72
65. Ressources humaines et plans de succession	2005/06		Par. 303 et 311		2	Par. 285
66. Équilibre entre les sexes	2005/06		Par. 317		1	Par. 302
67. Pourvoi des postes vacants	2005/06		Par. 325		1	Par. 293
68. Manuel de gestion des ressources humaines	2005/06	Par. 328			1	
69. Plan de réduction des activités	2005/06	Par. 337			1	
70. Ratio imprimante/ordinateur	2005/06	Par. 360			1	
71. Centre de transmissions par satellite	2005/06	Par. 364			1	
72. Mécanisme de suivi des projets à effet rapide	2005/06		Par. 372		1	Par. 330
Nombre total de recommandations		37	39	2	78	

Objet	Exercice sur lequel porte la première recommandation	Mise en œuvre achevée	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Total	Paragraphes correspondants du présent rapport
<i>Répartition</i>						
Recommandations formulées dans le rapport de 2004/05 ^b						
– Non réitérées en 2005/06		7	10	–	17	Par. 12
– Réitérées en 2005/06		13	15	–	28	Par. 12
Nombre total de recommandations figurant dans le rapport de 2004/05 ^b		20	25	–	45	Par. 12
Nouvelles recommandations formulées en 2005/06		17	14	2	33	
Total		37	39	2	78	
<i>Recommandations formulées dans le rapport de 2005/06</i>						
Recommandations des années précédentes réitérées en 2005/06		13	15	–	28	
Nouvelles recommandations formulées en 2005/06		17	14	2	33	
Nombre total de recommandations figurant dans le rapport de 2005/06		30	29	2	61	Par. 13 et 15
Pourcentage par rapport au nombre total de recommandations		49	48	3	100	

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5 [A/61/5 (Vol. II)], chap. II.

^b Ibid., soixante et unième session, Supplément n° 5 et Corrigendum (A/60/5 (Vol. II) et Corr.1), chap. II.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2007, numérotés de I à XLVII, ainsi que les notes et annexes y relatives, qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Secrétaire général, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au 30 juin 2007 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations des missions de maintien de la paix qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU ainsi qu'aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Sans pour autant assortir d'une réserve les opinions qui précèdent, nous appelons l'attention sur les points suivants :

a) Un montant de 202 280 000 dollars est inscrit à l'état I au titre d'économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs. Si les engagements non liquidés peuvent être reportés pendant une période maximale de cinq ans, l'incidence élevée des annulations d'engagements des exercices antérieurs peut signifier que les dépenses des exercices précédents ont été surestimées. On pourrait en conclure aussi que l'Administration doit surveiller davantage la création des obligations non liquidées à la fin de l'exercice financier. La question a déjà été soulevée dans notre précédent rapport sur les opérations de maintien de la paix (A/61/5 (Vol. II), chap. III);

b) Un montant de 1 milliard 380 millions de dollars est inscrit à la note 13 aux états financiers au titre du coût initial des biens durables. Des incohérences importantes ont été relevées lorsque les résultats des décomptes physiques ont été comparés aux soldes inscrits dans les documents d'inventaire. On peut en déduire

que le système de gestion du matériel des différentes missions souffre d'insuffisances. Par ailleurs, tout porte à croire qu'un certain nombre de missions détenaient des actifs excédentaires, comme en témoigne la durée d'inutilisation de ces actifs. Des observations similaires ont été faites en ce qui concerne les biens durables. Si ces insuffisances ne sont pas corrigées dans les meilleurs délais, elles continueront à limiter la capacité des missions de gérer efficacement les actifs dont elles disposent.

L'examen détaillé de ces deux questions par le Comité figure au chapitre II du présent rapport.

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies
(Signé) Philippe **Séguin**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes des Philippines,
Vérificateur principal
(Signé) Reynaldo A. **Villar**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(Signé) Terence **Nombembe**

4 mars 2008

Note : Le membre français du Comité a signé les versions anglaise et française du rapport. Les autres membres n'ont signé que la version anglaise.

Chapitre IV

Certification des états financiers

1. Les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.
2. Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières concernant les opérations de maintien de la paix menées par l'Organisation au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.
3. Je certifie que les états financiers I à XLVII des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général,
Contrôleur
(Signé) Warren **Sach**

1^{er} octobre 2007

Chapitre V
États financiers de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006
au 30 juin 2007

État I

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service</i>			<i>Total pour l'exercice allant du</i>	
	<i>Total, opérations en cours</i>		<i>Total, opérations terminées</i>	<i>Élimination des comptes et opérations réciproques</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes						
Quotes-parts	5 347 904	—	—	—	5 347 904	4 919 718
Contributions volontaires	28 577	—	—	—	28 577	29 747
Ressources provenant d'autres fonds	—	2 014	—	(2 014)	—	—
Allocations provenant d'autres fonds	—	195 756	—	(195 756)	—	—
Prélèvement sur les réserves ou les soldes des fonds	—	29 017	—	—	29 017	101 721
Intérêts créditeurs	68 488	11 647	26 237	—	106 372	80 034
Autres recettes/recettes accessoires	12 339	66 656	(522)	(55 694)	22 779	17 506
Total des recettes	5 457 308	305 090	25 715	(253 464)	5 534 649	5 148 726
Total des dépenses	5 149 298^b	247 843	2 422	(251 450)	5 148 113	4 582 759
Excédent (déficit)	308 010	57 247	23 293	(2 014)	386 536	565 967
Ajustements sur exercices antérieurs	(178)	(2 642)	(1 539)	—	(4 359)	(6 756)
Excédent (déficit) net	307 832	54 605	21 754	(2 014)	382 177	559 211
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	190 910	6 462	4 906	—	202 278	304 166
Sommes portées au crédit des États Membres	(683 214)	—	(177 057)	—	(860 271)	(492 629)
Virements à d'autres fonds	—	(2 014)	—	2 014	—	—
Virements depuis les réserves ou les soldes des fonds	—	(29 017)	—	—	(29 017)	(101 721)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds ^c	(52 913)	(406 906)	(74)	—	(459 893)	—
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	881 240	210 143	781 724	—	1 873 107	1 604 080
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	643 855	(166 727)	631 253	—	1 108 381	1 873 107

^a Voir note 5.

^b Voir tableau 1.1.

^c Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (47 613 844 dollars), des prestations liées au rapatriement (23 279 608 dollars) et de l'assurance maladie après la cessation de service (389 millions de dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 1.1

Opérations de maintien de la paix des Nations UniesÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 afférentes aux opérations en cours

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Dépenses						Total des dépenses	Solde inutilisé
	Crédits ouverts	Militaires et personnel de police	Personnel civil	Dépenses opérationnelles	Dépenses réparties afférentes à la BSLB et au compte d'appui	Contributions volontaires (budgétisées)		
UNFICYP	48 209	19 510	12 920	14 917	1 938	1 475	50 760	(2 551)
FNUOD	41 588	19 523	8 556	11 470	1 722	–	41 271	317
FINUL	500 669	235 815	50 317	209 604	4 052	–	499 788	881
MINURSO	47 776	6 266	14 851	20 585	1 840	2 776	46 318	1 458
MONUG	34 827	4 137	17 877	10 285	1 448	–	33 747	1 080
MINUK	227 400	64 172	120 803	25 217	9 435	–	219 627	7 773
MONUC	1 141 538	439 523	203 019	442 586	47 275	2 858	1 135 261	6 277
MINUEE	144 944	62 390	23 561	40 667	7 557	–	134 175	10 769
MINUL	745 836	366 157	112 818	197 227	30 949	53	707 204	38 632
ONUCI	491 081	231 857	80 324	138 588	18 186	–	468 955	22 126
MINUSTAH	510 395	246 371	94 542	143 107	21 181	–	505 201	5 194
ONUB	131 964	59 695	36 501	22 338	3 426	–	121 960	10 004
MINUS	1 126 296	280 966	152 930	556 380	46 747	–	1 037 023	89 273
MINUT	184 820	38 910	30 981	76 958	–	–	146 849	37 971
Mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine	46 942	225	7	882	–	–	1 114	45 828
Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine et en Somalie	484	–	–	45	–	–	45	439
Total partiel	5 424 769	2 075 517	960 007	1 910 856	195 756	7 162	5 149 298	275 471
BSLB – reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide	88 188 ^a	–	–	37 218	–	–	37 218	50 970
Total	5 512 957	2 075 517	960 007	1 948 074	195 756	7 162	5 186 516^b	326 441

(Voir notes page suivante)

Notes du tableau 1.1

^a Les crédits ouverts ne couvrent pas les activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide. Ces stocks sont reconstitués à la suite de livraisons au profit de missions de maintien de la paix, de missions politiques et d'autres entités.

	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
^b Dépenses totales indiquées dans le tableau 1.1	5 186 516
À déduire : dépenses réparties afférentes à la BSLB et au compte d'appui (tableau 1.1)	(195 756)
À déduire : reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide comptabilisés au titre des missions de maintien de la paix et de la BSLB	(55 694)
À ajouter : dépenses effectives du compte d'appui et de la BSLB (tableaux 21.1 et 22.1)	210 624
À ajouter : dépenses effectives du Fonds de réserve pour le maintien de la paix (état XX)	1
À ajouter : dépenses de la MONUA (état XXX)	2 422
Dépenses totales indiquées dans l'état I	5 148 113

État II

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^a

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service</i>			<i>Total</i>	
	<i>Total, opérations en cours</i>		<i>Total, opérations terminées</i>	<i>Élimination des comptes et opérations réciproques</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Actif						
Encaisse et dépôts à terme	61 490	686	661	–	62 837	33 916
Trésorerie commune ^b	1 415 855	218 151	535 964	–	2 169 970	2 158 046
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	697 299	13 592	550 291	–	1 261 182	1 270 912
Comptes spéciaux pour les quotes-parts non acquittées	55 552	–	11 962	–	67 514	67 514
Contributions volontaires à recevoir	19 685	–	–	–	19 685	5 979
États Membres – soldes débiteurs	4 779	13	135 914 ^d	–	140 706	139 285
Débiteurs divers	33 942	29 260	1 319	(28 974)	35 547	31 662
Soldes débiteurs interfonds	–	34 881	5 280	(40 161)	–	–
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes débiteurs	–	15 820	18 316	(34 136)	–	–
Comptes de régularisation – actif	4 337	1 340	6	–	5 683	7 461
Comptes transitoires – opérations internes	326	27	24	–	377	611
Autres éléments d'actif	–	–	2 849	–	2 849	2 849
Total de l'actif	2 293 265	313 770	1 262 586	(103 271)	3 766 350	3 651 373
Passif						
Contributions et autres paiements reçus d'avance	28 341	–	1 908	–	30 249	6 450
Engagements non réglés	953 241	44 228	4 066	(28 032)	973 503	1 054 151
États Membres – soldes créditeurs	467 748	–	409 094	–	876 842	460 162
Créditeurs divers	67 899	11 693	719	(942)	79 369	87 967
Soldes créditeurs interfonds	57 489	17 670	1 100	(40 161)	36 098	34 726
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes créditeurs	8 500	–	25 636	(34 136)	–	–
Contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente	11 985	–	–	–	11 985	11 985

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service	Total, opérations terminées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total	
					2007	2006
Comptes de régularisation – passif	1 134	–	127 401 ^d	–	128 535	128 267
Comptes transitoires – opérations internes	160	–	49	–	209	134
Dû au Compte spécial de l'ONU	–	–	3 329	–	3 329	3 329
Dû au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	–	–	44 048	–	44 048	44 048
Autres éléments de passif	–	–	13 909	–	13 909	13 909
Prestations dues à la cessation de service ^e						
Total du passif	1 649 410	480 497	631 333	(103 271)	2 657 969	1 845 128
Réserves et soldes des fonds						
Fonds de roulement	–	150 000	–	–	150 000	150 000
Excédent reporté	55 552	–	80 211	–	135 763	135 763
Excédent en attente de virement ^f	–	–	43 750	–	43 750	43 750
Excédent cumulé – stocks stratégiques pour déploiement rapide	–	55 189	–	–	55 189	21 911
Excédent cumulé	641 216	34 990	507 366	–	1 183 572	1 521 683
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(52 913)	(406 906)	(74)		(459 893)	–
Total des réserves et des soldes des fonds	643 855	(166 727)	631 253	–	1 108 381	1 873 107
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	2 293 265	313 770	1 262 586	(103 271)	3 766 350	3 718 235

^a Voir note 5.^b Voir note 2 l) ii).^c Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^d Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale, en date du 4 novembre 1996, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses, qui doivent être remboursées par certains États Membres (voir le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/803). Un montant identique est également inscrit à la rubrique Comptes de régularisation – passif (voir état XXXIII).^e Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (47 613 844 dollars), des prestations liées au rapatriement (23 279 608 dollars) et de l'assurance maladie après la cessation de service (389 millions de dollars). Voir note 14.^f Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, en date du 27 juin 2002, un montant de 43 750 015 dollars sera reversé à certains États Membres lorsque ceux-ci auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques pour déploiement rapide (voir états XXXIII et XXXV).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^a

État au 30 juin 2007 des flux de trésorerie de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Flux de trésorerie afférents aux activités opérationnelles		
Excédent (déficit) net (état I)	382 177	559 211
(Augmentation) diminution des quotes-parts à recevoir	9 730	386 074
(Augmentation) diminution des contributions volontaires à recevoir	(13 706)	(407)
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs des États Membres	(1 421)	307
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs divers	(3 885)	(8 217)
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	–	3 412
(Augmentation) diminution des comptes de régularisation – actif	1 778	2 346
(Augmentation) diminution des comptes transitoires relatifs aux opérations internes – actif	234	(435)
Augmentation (diminution) des contributions et autres paiements reçus d'avance	23 799	(92 506)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(80 648)	(224 941)
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs des États Membres	416 680	123 977
Augmentation (diminution) des comptes de créditeurs divers	(8 598)	(7 498)
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	1 372	(1 140)
Augmentation (diminution) des comptes de régularisation – passif	268	(73)
Augmentation (diminution) des comptes transitoires relatifs aux opérations internes – passif	75	16
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	459 893	–
À déduire : intérêts créditeurs	(106 372)	(80 034)
Flux nets de trésorerie afférents aux activités opérationnelles	1 081 376	660 092
Flux de trésorerie afférents aux activités de placement		
(Augmentation) diminution de la trésorerie commune	(11 924)	(451 004)
À ajouter : intérêts créditeurs	106 372	80 034
Flux nets de trésorerie afférents aux activités de placement	94 448	(370 970)
Flux de trésorerie afférents aux activités de financement		
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	202 278	304 166
Sommes portées au crédit des États Membres	(860 271)	(492 629)
Virements depuis les réserves ou les soldes des fonds	(29 017)	(101 721)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	(459 893)	–
Flux nets de trésorerie afférents aux activités de financement	(1 146 903)	(290 184)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	28 921	(1 062)
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	33 916	34 978
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	62 837	33 916

^a Voir note 5.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	25 355	25 314
Contributions volontaires ^c	22 890	22 477
Intérêts créditeurs	286	390
Autres recettes/recettes accessoires	266	761
Total des recettes	48 797	48 942
Total des dépenses (tableau 4.1)	50 760	47 433
Excédent (déficit) net	(1 963)	1 509
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	659	641
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(2 149)	(1 333)
Autres ajustements des réserves et du solde du Fonds ^e	(1 828)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	22 240	21 423
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice^f	16 959	22 240

État IV (*fin*)**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 465	925
Trésorerie commune ^a	5 565	7 660
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	13 234	16 138
États Membres – contributions volontaires à recevoir ^h	19 685	5 979
États Membres – soldes débiteurs	205	118
Débiteurs divers	147	119
Comptes de régularisation – actif	130	123
Comptes transitoires – opérations internes	11	1
Total de l'actif	40 442	31 063
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	69
Engagements non réglés – exercice considéré	5 141	7 113
Engagements non réglés – exercices antérieurs	687	525
États Membres – soldes créditeurs	14 978	439
Créditeurs divers	215	244
Soldes créditeurs interfonds	633	433
Prestations dues à la cessation de service ^e	1 828	–
Comptes de régularisation – passif	1	–
Total du passif	23 483	8 823
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	18 787	22 240
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(1 828)	—
Total des réserves et du solde du fonds	16 959	22 240
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	40 442	31 063

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Y compris 14 915 300 dollars et 6,5 millions de dollars de contributions en espèces à recevoir respectivement de Chypre et de la Grèce, dont il a été tenu compte dans le budget de la Force. Celle-ci a également reçu des contributions volontaires en nature de Chypre (1 474 475 dollars), qui ont également été prises en compte dans le budget.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état IV)

^d Conformément à la résolution 61/280 de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, un montant global de 2 149 400 dollars a été porté au crédit des États Membres pour l'exercice clos le 30 juin 2006. Sur ce total, 1 169 516 dollars ont été déduits des contributions mises en recouvrement pour l'exercice clos le 30 juin 2006 et le solde, qui a été réparti entre Chypre (679 433 dollars) et la Grèce (300 451 dollars), a été déduit de leurs contributions volontaires en espèces.

^e Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (1 179 387 dollars) et des prestations liées au rapatriement (648 853 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.

^f En application des dispositions de la résolution 47/236 de l'Assemblée générale, en date du 14 septembre 1993, confirmées par la résolution 61/233 B en date du 29 juin 2007, pour la période allant du 27 mars 1964 au 15 juin 1993, les engagements imputés au compte de la Force sont limités au montant des contributions volontaires versées au compte spécial. Pour la période allant de la création de la Force au 30 juin 2007, le montant cumulé des engagements non comptabilisés s'élève à 215 779 389 dollars. Le chiffre correspondant au 30 juin 2006 était de 202 761 271 dollars. La variation est due aux fluctuations des taux de change. Voir note 6.

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 1 549 319 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 087 784 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 2 087 784 dollars), 1 878 247 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 1 866 826 dollars) et 49 902 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^h Soit 13 904 467 dollars de contributions volontaires en espèces à recevoir de Chypre au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007 et 2 707 500 dollars et 16 930 100 couronnes danoises (équivalent de 3 072 613 dollars) de contributions volontaires à recevoir respectivement de l'Autriche et du Danemark, au titre de la période antérieure au 15 juin 1993.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 4.1

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à ChypreÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>			<i>Solde (3-6)^a</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>	<i>Total des dépenses (6)</i>	
Militaires et personnel de police	18 162	(369)	17 793	18 866	644	19 510	(1 717)
Personnel civil	11 700	721	12 421	12 910	10	12 920	(499)
Dépenses opérationnelles	14 969	(352)	14 617	10 430	4 487	14 917	(300)
Total partiel	44 831	–	44 831	42 206	5 141	47 347	(2 516)
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	337	–	337	337	–	337	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 602	–	1 602	1 601	–	1 601	1
Total partiel	1 939	–	1 939	1 938	–	1 938	1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 439	–	1 439	1 475	–	1 475	(36)
Total	48 209	–	48 209	45 619	5 141	50 760	(2 551)

^a Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été informé en avril 2007 que la Force estimait devoir encourir des dépenses supplémentaires imprévues d'un montant de 2 473 400 dollars, principalement en raison de l'augmentation du coût des rotations de contingents militaires et des coûts relatifs au personnel de police et au personnel recruté sur le plan national. Ce dépassement de budget sera signalé dans le rapport d'exécution pour l'exercice 2006/07 et une nouvelle ouverture de crédits pourrait être demandée à cet égard.

État V

Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1973)
et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	41 588	43 706
Intérêts créditeurs	1 260	944
Autres recettes/recettes accessoires	345	381
Total des recettes	43 193	45 031
Total des dépenses (tableau 5.1)	41 271	42 302
Excédent (déficit)	1 922	2 729
Ajustements sur exercices antérieurs	(1)	–
Excédent (déficit) net	1 921	2 729
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	808	2 871
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(5 600)	(1 983)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^d	(1 236)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	62 145	58 528
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	58 038	62 145

État V (*fin*)**Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1973)****et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^e	643	500
Trésorerie commune ^f	25 767	23 321
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	10 991	16 564
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ^g	35 987	35 987
États Membres – soldes débiteurs	214	261
Débiteurs divers	324	331
Comptes de régularisation – actif	141	98
Comptes transitoires – opérations internes	1	–
Total de l'actif	74 068	77 062
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	15	8
Engagements non réglés – exercice considéré	5 237	9 965
Engagements non réglés – exercices antérieurs	3 386	2 244
États Membres – soldes créditeurs	4 970	890
Créditeurs divers	709	450
Soldes créditeurs interfonds	477	1 360
Prestations dues à la cessation de service ^d	1 236	–
Total du passif	16 030	14 917
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^h	35 987	35 987
Excédent cumulé	23 287	26 158
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(1 236)	–
Total des réserves et du solde du fonds	58 038	62 145
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	74 068	77 062

^a Voir notes 2 à 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 61/287 de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, un montant de 5 600 500 dollars représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2006 a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^d Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (672 658 dollars) et des prestations liées au rapatriement (563 489 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.^e Y compris l'équivalent de 163 827 dollars en livres syriennes non convertibles.^f Part de la trésorerie commune. Comprend 7 173 264 dollars de dépôts à vue ou à terme, 9 666 329 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 9 666 329 dollars), 8 696 181 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 8 643 302 dollars) et 231 043 dollars d'intérêts courus à recevoir.^g Voir note 4 b).^h Voir note 7.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 5.1

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagementÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 – 6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	19 941	(234)	19 707	18 564	959	19 523	184
Personnel civil	8 497	51	8 548	8 501	55	8 556	(8)
Dépenses opérationnelles	11 427	183	11 610	7 247	4 223	11 470	140
Total partiel	39 865	–	39 865	34 312	5 237	39 549	316
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	300	–	300	300	–	300	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 423	–	1 423	1 422	–	1 422	1
Total partiel	1 723	–	1 723	1 722	–	1 722	1
Total	41 588	–	41 588	36 034	5 237	41 271	317

État VI

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	500 669	99 228
Intérêts créditeurs	5 286	2 241
Autres recettes/recettes accessoires	308	808
Total des recettes	506 263	102 277
Total des dépenses (tableau 6.1)	499 788	96 240
Excédent (déficit)	6 475	6 037
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(151)	–
Excédent (déficit) net	6 324	6 037
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 930	11 991
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(18 027)	(8 815)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^e	(5 761)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	103 480	94 267
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	87 946	103 480

État VI (*fin*)**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 876	1 919
Trésorerie commune ^f	188 036	48 613
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	145 922	60 488
Compte spécial pour les contributions non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ^g	19 565	19 565
États Membres – soldes débiteurs	2 493	1 599
Débiteurs divers	898	518
Soldes débiteurs interfonds	–	2 456
Comptes de régularisation – actif	326	283
Comptes transitoires – opérations internes	33	65
Total de l'actif	359 149	135 516
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	396	387
Engagements non réglés – exercice considéré	205 858	13 254
Engagements non réglés – exercices antérieurs	949	1 406
États Membres – soldes créditeurs	22 268	3 467
Créditeurs divers	7 826	1 522
Contributions volontaires placées dans un compte d'attente ^h	11 985	11 985
Comptes de régularisation – passif	30	15
Soldes créditeurs interfonds	16 130	–
Prestations dues à la cessation de service ^e	5 761	–
Total du passif	271 203	32 036
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ⁱ	19 565	19 565
Excédent cumulé	74 142	83 915
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(5 761)	–
Total des réserves et du solde du fonds	87 946	103 480
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	359 149	135 516

^a Voir notes 2 à 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Concernent des dépenses interorganisations encourues au cours d'exercices antérieures, afférentes au coût du personnel civil.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VI)

^d Conformément à la résolution 61/250 C de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, un montant global de 18 027 100 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2006, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^e Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (3 719 003 dollars) et des prestations liées au rapatriement (2 041 635 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 52 347 669 dollars de dépôts à vue ou à terme, 70 541 077 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 70 541 077 dollars), 63 461 319 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 63 075 432 dollars) et 341 715 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Voir note 4 c).

^h Contributions reçues de Chypre, du Koweït, du Luxembourg, de l'Oman, des Seychelles et de la Suisse.

ⁱ Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 6.1

Force intérimaire des Nations Unies au LibanÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	258 966	(22 783)	236 183	167 582	68 233	235 815	368
Personnel civil	35 960	14 565	50 525	49 562	755	50 317	208
Dépenses opérationnelles	201 690	8 218	209 908	72 734	136 870	209 604	304
Total partiel	496 616	–	496 616	289 878	205 858	495 736	880
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	705	–	705	705	–	705	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	3 348	–	3 348	3 347	–	3 347	1
Total partiel	4 053	–	4 053	4 052	–	4 052	1
Total	500 669	–	500 669	293 930	205 858	499 788	881

État VII

**Mission des Nations Unies pour l'organisation
d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)^a**

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	44 460	47 948
Contributions volontaires ^c	2 776	3 761
Intérêts créditeurs	277	167
Autres recettes/recettes accessoires	230	254
Total des recettes	47 743	52 130
Total des dépenses (tableau 7.1)	46 318	48 517
Excédent (déficit)	1 425	3 613
Ajustements sur exercices antérieurs	(1)	(3)
Excédent (déficit) net	1 424	3 610
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 480	856
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(4 466)	(1 483)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^e	(1 447)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	30 841	27 858
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	27 832	30 841

État VII (*fin*)**Mission des Nations Unies pour l'organisation
d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	486	266
Trésorerie commune ^f	1 314	2 411
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	43 882	48 793
États Membres – soldes débiteurs	662	390
Débiteurs divers	222	379
Comptes de régularisation – actif	5	18
Comptes transitoires – opérations internes	2	–
Total de l'actif	46 573	52 257
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	3	130
Engagements non réglés – exercice considéré	5 361	5 432
Engagements non réglés – exercices antérieurs	484	1 371
États Membres – soldes créditeurs	2 304	309
Créditeurs divers	2 129	2 400
Soldes créditeurs interfonds	1 474	737
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	5 500	11 000
Comptes de régularisation – passif	37	32
Comptes transitoires – opérations internes	2	5
Prestations dues à la cessation de service ^c	1 447	–
Total du passif	18 741	21 416
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	29 279	30 841
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(1 447)	–
Total des réserves et du solde du fonds	27 832	30 841
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	46 573	52 257

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente des contributions volontaires en nature du Maroc, de l'Algérie et du Front POLISARIO, s'élevant à 2 301 886 dollars, 437 971 dollars et 36 000 dollars, respectivement, qui ont été inscrites au budget au titre des repas, des transports et d'autres services divers.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VII)

^d Conformément à la résolution 61/290 de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, un montant global de 4 466 000 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2006, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^e Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (730 670 dollars) et des prestations liées au rapatriement (716 650 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 365 893 dollars de dépôts à vue ou à terme, 493 058 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 493 058 dollars), 443 573 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 440 876 dollars) et 11 785 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 7.1

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidentalÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	6 479	(158)	6 321	5 694	572	6 266	55
Personnel civil	17 129	(1 596)	15 533	14 750	101	14 851	682
Dépenses opérationnelles	19 011	1 754	20 765	15 897	4 688	20 585	180
Total partiel	42 619	–	42 619	36 341	5 361	41 702	917
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	321	–	321	321	–	321	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 520	–	1 520	1 519	–	1 519	1
Total partiel	1 841	–	1 841	1 840	–	1 840	1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 316	–	3 316	2 776	–	2 776	540
Total	47 776	–	47 776	40 957	5 361	46 318	1 458

État VIII

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	34 827	36 380
Intérêts créditeurs	243	241
Autres recettes/recettes accessoires	148	120
Total des recettes	35 218	36 741
Total des dépenses (tableau 8.1)	33 747	32 968
Excédent (déficit)	1 471	3 773
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	435	1 015
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(4 787)	(1 855)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^d	(980)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	10 605	7 672
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	6 744	10 605

État VIII (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)^a**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	217	589
Trésorerie commune ^e	7 355	2 113
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	6 761	12 224
États Membres – soldes débiteurs	3	–
Débiteurs divers	140	111
Comptes de régularisation – actif	83	40
Comptes transitoires – opérations internes	3	–
Total de l'actif	14 562	15 077
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	14	15
Engagements non réglés – exercice considéré	2 567	2 768
Engagements non réglés – exercices antérieurs	77	93
États Membres – soldes créditeurs	2 916	670
Créditeurs divers	627	607
Soldes créditeurs interfonds	637	319
Prestations dues à la cessation de service ^d	980	–
Total du passif	7 818	4 472
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	7 724	10 605
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(980)	–
Total des réserves et du solde du fonds	6 744	10 605
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	14 562	15 077

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 61/283 de l'Assemblée générale, en date du 29 juin 2007, un montant global de 4 787 400 dollars représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2006 a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^d Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (674 465 dollars) et des prestations liées au rapatriement (305 816 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 2 047 585 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 759 235 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 2 759 235 dollars), 2 482 308 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 2 467 214 dollars) et 65 951 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 8.1

Mission d'observation des Nations Unies en GéorgieÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 - 6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	4 211	–	4 211	3 930	207	4 137	74
Personnel civil	18 253	259	18 512	17 731	146	17 877	635
Dépenses opérationnelles	10 914	(259)	10 655	8 071	2 214	10 285	370
Total partiel	33 378	–	33 378	29 732	2 567	32 299	1 079
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	252	–	252	252	–	252	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 197	–	1 197	1 196	–	1 196	1
Total partiel	1 449	–	1 449	1 448	–	1 448	1
Total	34 827	–	34 827	31 180	2 567	33 747	1 080

État IX

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	227 400	252 552
Intérêts créditeurs	1 301	1 655
Autres recettes/recettes accessoires	2 015	1 890
Total des recettes	230 716	256 097
Total des dépenses (tableau 9.1)	219 627	246 415
Excédent (déficit)	11 089	9 682
Ajustement sur exercices antérieurs	(3)	(21)
Excédent (déficit) net	11 086	9 661
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 383	2 960
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(12 621)	(10 424)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^d	(10 382)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	16 199	14 002
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	6 665	16 199

État IX (*fin*)**Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	71	2 954
Trésorerie commune ^e	30 055	2 815
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	42 195	51 003
États Membres – soldes débiteurs	19	8
Débiteurs divers	1 103	1 270
Compte de régularisation – actif	105	77
Comptes transitoires – opérations internes	8	–
Total de l'actif	73 556	58 127
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	5 741	99
Engagements non réglés – exercice considéré	6 599	15 303
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 399	7 255
États Membres – soldes créditeurs	35 850	10 475
Créditeurs divers	4 093	3 312
Soldes créditeurs interfonds	2 814	5 448
Comptes de régularisation – passif	13	36
Prestations dues à la cessation de service ^d	10 382	–
Total du passif	66 891	41 928
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	17 047	16 199
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(10 382)	–
Total des réserves et du solde du fonds	6 665	16 199
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	73 556	58 127

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 61/285 de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, un montant global de 12 628 800 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2006, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^d Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (8 043 430 dollars) et des prestations liées au rapatriement (2 338 120 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 8 367 139 dollars de dépôts à vue et à terme, 11 275 134 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 11 275 134 dollars), 10 143 521 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 10 081 841 dollars) et 269 496 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 9.1

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au KosovoÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 - 6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	64 797	665	65 462	62 195	1 977	64 172	1 290
Personnel civil	126 185	(773)	125 412	120 225	578	120 803	4 609
Dépenses opérationnelles	26 980	108	27 088	21 173	4 044	25 217	1 871
Total partiel	217 962	–	217 962	203 593	6 599	210 192	7 770
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 642	–	1 642	1 642	–	1 642	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	7 796	–	7 796	7 793	–	7 793	3
Total partiel	9 438	–	9 438	9 435	–	9 435	3
Total	227 400	–	227 400	213 028	6 599	219 627	7 773

État X

**Mission de l'Organisation des Nations Unies
en République démocratique du Congo (MONUC)^a**

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	1 138 533	1 153 893
Contributions volontaires ^c	2 858	3 245
Intérêts créditeurs	11 759	11 417
Autres recettes/recettes accessoires	2 196	1 974
Total des recettes	1 155 346	1 170 529
Total des dépenses (tableau 10.1)	1 135 261	1 078 498
Excédent (déficit)	20 085	92 031
Ajustements sur exercices antérieurs	(1)	—
Excédent (déficit) net	20 084	92 031
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	41 509	44 998
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(137 023)	(101 606)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^e	(8 456)	—
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	137 190	101 767
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	53 304	137 190

État X (*fin*)**Mission de l'Organisation des Nations Unies
en République démocratique du Congo (MONUC)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	12 951	5 187
Trésorerie commune ^f	111 451	326 632
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	170 267	123 934
États Membres – soldes débiteurs	55	26
Débiteurs divers	7 808	9 272
Compte de régularisation – actif	520	1 801
Comptes transitoires – opérations internes	146	442
Total de l'actif	303 198	467 294
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	13	789
Engagements non réglés – exercice considéré	136 324	246 034
Engagements non réglés – exercices antérieurs	19 246	17 434
États Membres – soldes créditeurs	67 895	32 274
Créditeurs divers	10 334	23 857
Soldes créditeurs interfonds	7 248	9 423
Comptes de régularisation – passif	281	198
Comptes transitoires – opérations internes	97	95
Prestations dues à la cessation de service ^e	8 456	–
Total du passif	249 894	330 104
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	61 760	137 190
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(8 456)	–
Total des réserves et du solde du fonds	53 304	137 190
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	303 198	467 294

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente des contributions volontaires en nature de la Fondation Hironnelle, qui ont été inscrites au budget au titre de l'aide au fonctionnement de Radio Okapi.^d Conformément à la résolution 61/281 A de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, un montant global de 137 022 500 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2006 a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état X)

^e Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (5 421 516 dollars) et des prestations liées au rapatriement (3 034 496 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 31 027 109 dollars de dépôts à vue et à terme, 41 810 566 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 41 810 566 dollars), 37 614 306 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 37 385 586 dollars) et 999 348 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 10.1

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du CongoÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	465 826	(23 219)	442 607	408 742	30 781	439 523	3 084
Personnel civil	189 104	13 919	203 023	200 061	2 958	203 019	4
Dépenses opérationnelles	436 313	9 300	445 613	340 001	102 585	442 586	3 027
Total partiel	1 091 243	–	1 091 243	948 804	136 324	1 085 128	6 115
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	8 230	–	8 230	8 230	–	8 230	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	39 060	–	39 060	39 045	–	39 045	15
Total partiel	47 290	–	47 290	47 275	–	47 275	15
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 005	–	3 005	2 858	–	2 858	147
Total^a	1 141 538	–	1 141 538	998 937	136 324	1 135 261	6 277

^a En outre, des contributions volontaires en nature d'un montant de 36 000 dollars ont été reçues des États-Unis d'Amérique pour la location de locaux à l'aéroport d'Entebbe. Ces contributions n'ont pas été inscrites au budget.

État XI

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	144 944	185 993
Intérêts créditeurs	2 466	2 114
Autres recettes/recettes accessoires	296	432
Total des recettes	147 706	188 539
Total des dépenses (tableau 11.1)	134 175	165 325
Excédent (déficit)	13 531	23 214
Ajustements sur exercices antérieurs	(7)	(23)
Excédent (déficit) net	13 524	23 191
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 492	12 666
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(35 857)	(32 154)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^d	(2 074)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	35 855	32 152
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	15 940	35 855

État XI (*fin*)**Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^e	757	1 367
Trésorerie commune ^f	58 513	44 917
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	8 449	22 394
États Membres – soldes débiteurs	916	862
Débiteurs divers	6 302	3 936
Comptes de régularisation – actif	135	123
Comptes transitoires – opérations internes	16	17
Total de l'actif	75 088	73 616
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	9	1 557
Engagements non réglés – exercice considéré	23 225	26 778
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 136	3 519
États Membres – soldes créditeurs	29 424	3 898
Créditeurs divers	1 044	888
Soldes créditeurs interfonds	1 535	604
Comptes de régularisation – passif	644	514
Comptes transitoires – opérations internes	57	3
Prestations dues à la cessation de service ^d	2 074	–
Total du passif	59 148	37 761
Réserves et soldes du fonds		
Excédent cumulé	18 014	35 855
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(2 074)	–
Total des réserves et du solde du fonds	15 940	35 855
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	75 088	73 616

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 61/248 B de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, un montant global de 35 857 300 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2006, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^d Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (1 382 472 dollars) et des prestations liées au rapatriement (691 687 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XI)

^e Comprend des montants en nakfa érythréens et en birr éthiopiens non convertibles équivalant à 63 573 dollars et 41 102 dollars, respectivement.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 16 289 456 dollars de dépôts à vue ou à terme, 21 950 849 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 21 950 849 dollars), 19 747 782 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 19 627 702 dollars) et 524 665 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 11.1

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en ÉrythréeÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	63 102	621	63 723	54 709	7 681	62 390	1 333
Personnel civil	25 608	(77)	25 531	23 302	259	23 561	1 970
Dépenses opérationnelles	48 675	(544)	48 131	25 382	15 285	40 667	7 464
Total partiel	137 385	–	137 385	103 393	23 225	126 618	10 767
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 316	–	1 316	1 316	–	1 316	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	6 243	–	6 243	6 241	–	6 241	2
Total partiel	7 559	–	7 559	7 557	–	7 557	2
Total	144 944	–	144 944	110 950	23 225	134 175	10 769

État XII

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	745 572	760 567
Contributions volontaires ^c	53	264
Intérêts créditeurs	8 901	11 164
Autres recettes/recettes accessoires	4 053	2 058
Total des recettes	758 579	774 053
Total des dépenses (tableau 12.1)	707 204	745 514
Excédent (déficit)	51 375	28 539
Ajustements sur exercices antérieurs	(8)	–
Excédent (déficit) net	51 367	28 539
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	33 151	34 598
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(63 137)	(108 309)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^e	(4 821)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	79 697	63 137
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	79 697	63 137

État XII (*fin*)**Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	3 496	4 929
Trésorerie commune ^f	164 451	214 748
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	63 483	57 011
États Membres – soldes débiteurs	–	1
Débiteurs divers	2 946	2 052
Comptes de régularisation – actif	394	1 120
Comptes transitoires – opérations internes	3	4
Total de l'actif	234 773	279 865
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	7 881	676
Engagements non réglés – exercice considéré	72 371	111 146
Engagements non réglés – exercices antérieurs	4 303	26 143
États Membres – soldes créditeurs	56 024	66 245
Créditeurs divers	6 217	8 735
Soldes créditeurs interfonds	3 426	3 760
Comptes de régularisation – passif	33	23
Prestations dues à la cessation de service ^e	4 821	–
Total du passif	155 076	216 728
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	84 518	63 137
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(4 821)	–
Total des réserves et du solde du fonds	79 697	63 137
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	234 773	279 865

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente des contributions volontaires en nature de l'Allemagne (locaux), qui ont été inscrites au budget.^d Conformément à la résolution 61/286 de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, un montant global de 63 137 100 dollars, représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2006, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XII)

^e Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (3 196 951 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 624 534 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 45 781 835 dollars de dépôts à vue ou à terme, 61 693 290 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 61 693 290 dollars), 55 501 527 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 55 164 041 dollars) et 1 474 582 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 12.1

Mission des Nations Unies au LibériaÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	378 912	(4 684)	374 228	340 920	25 237	366 157	8 071
Personnel civil	106 312	8 958	115 270	110 695	2 123	112 818	2 452
Dépenses opérationnelles	229 389	(4 274)	225 115	152 216	45 011	197 227	27 888
Total partiel	714 613	–	714 613	603 831	72 371	676 202	38 411
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	5 388	–	5 388	5 388	–	5 388	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	25 571	–	25 571	25 561	–	25 561	10
Total partiel	30 959	–	30 959	30 949	–	30 949	10
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	264	–	264	53	–	53	211
Total	745 836	–	745 836	634 833	72 371	707 204	38 632

État XIII

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	491 081	438 169
Intérêts créditeurs	6 516	4 776
Autres recettes/recettes accessoires	665	308
Total des recettes	498 262	443 253
Total des dépenses (tableau 13.1)	468 955	401 660
Excédent (déficit)	29 307	41 593
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	9 384	10 784
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(52 377)	(57 385)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^d	(3 915)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	52 377	57 385
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	34 776	52 377

État XIII (*fin*)**Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 720	1 634
Trésorerie commune ^e	132 449	113 636
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	24 894	41 448
États Membres – soldes débiteurs	183	–
Débiteurs divers	2 326	3 250
Comptes de régularisation – actif	741	899
Comptes transitoires – opérations internes	11	–
Total de l'actif	163 324	160 867
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	4 201	809
Engagements non réglés – exercice considéré	58 580	75 100
Engagements non réglés – exercices antérieurs	910	1 719
États Membres – soldes créditeurs	53 955	23 842
Créditeurs divers	4 426	3 628
Soldes créditeurs interfonds	2 515	3 392
Comptes de régularisation – passif	44	–
Comptes transitoires – opérations internes	2	–
Prestations dues à la cessation de service ^d	3 915	–
Total du passif	128 548	108 490
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	38 691	52 377
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(3 915)	–
Total des réserves et du solde du fonds	34 776	52 377
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	163 324	160 867

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 61/247 B de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, un montant global de 52 376 700 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2006, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^d Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (2 734 131 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 180 898 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VI)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 36 872 574 dollars de dépôts à vue ou à terme, 49 687 619 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 49 687 619 dollars), 44 700 789 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 44 428 989 dollars) et 1 187 624 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 13.1

Opération des Nations Unies en Côte d'IvoireÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	231 253	4 945	236 198	216 221	15 636	231 857	4 341
Personnel civil	83 397	857	84 254	79 315	1 009	80 324	3 930
Dépenses opérationnelles	158 239	(5 802)	152 437	96 653	41 935	138 588	13 849
Total partiel	472 889	–	472 889	392 189	58 580	450 769	22 120
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	3 166	–	3 166	3 166	–	3 166	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	15 026	–	15 026	15 020	–	15 020	6
Total partiel	18 192	–	18 192	18 186	–	18 186	6
Total	491 081	–	491 081	410 375	58 580	468 955	22 126

État XIV

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	510 395	541 302
Intérêts créditeurs	5 270	5 182
Autres recettes/recettes accessoires	384	107
Total des recettes	516 049	546 591
Total des dépenses (tableau 14.1)	505 201	504 450
Excédent (déficit)	10 848	42 141
Ajustements sur exercices antérieurs	(4)	–
Excédent (déficit) net	10 844	42 141
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	28 944	9 218
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(51 358)	(6 647)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^d	(3 103)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	51 361	6 649
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	36 688	51 361

État XIV (*fin*)
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 475	5 317
Trésorerie commune ^e	71 969	128 163
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	79 451	49 912
Débiteurs divers	2 818	1 149
Comptes de régularisation – actif	361	487
Comptes transitoires – opérations internes	4	6
Total de l'actif	156 078	185 014
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	10	–
Engagements non réglés – exercice considéré	69 604	97 722
Engagements non réglés – exercices antérieurs	2 393	16 067
États Membres – soldes créditeurs	36 052	6 033
Créditeurs divers	4 219	7 313
Soldes créditeurs interfonds	3 973	6 499
Comptes de régularisation – passif	35	19
Comptes transitoires – opérations internes	1	–
Prestations dues à la cessation de service ^d	3 103	–
Total du passif	119 390	133 653
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	39 791	51 361
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(3 103)	–
Total des réserves et du solde du fonds	36 688	51 361
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	156 078	185 014

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Conformément à la résolution 61/284 de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, un montant global de 51 357 900 dollars, représentant le solde inutilisé pour l'exercice clos le 30 juin 2006, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^d Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (2 078 753 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 024 221 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 20 035 686 dollars de dépôts à vue ou à terme, 26 999 080 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 26 999 080 dollars), 24 289 354 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 24 141 659 dollars) et 645 327 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 14.1

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en HaïtiÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>			<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>	<i>Total des dépenses (6)</i>	
Militaires et personnel de police	266 016	(18 142)	247 874	231 313	15 058	246 371	1 503
Personnel civil	98 697	(2 746)	95 951	92 667	1 875	94 542	1 409
Dépenses opérationnelles	124 494	20 888	145 382	90 436	52 671	143 107	2 275
Total partiel	489 207	–	489 207	414 416	69 604	484 020	5 187
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	3 688	–	3 688	3 688	–	3 688	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	17 500	–	17 500	17 493	–	17 493	7
Total partiel	21 188	–	21 188	21 181	–	21 181	7
Total	510 395	–	510 395	435 597	69 604	505 201	5 194

État XV

Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)^{a, b}

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Quotes-parts ^c	131 964	307 693
Intérêts créditeurs	5 002	3 275
Autres recettes/recettes accessoires	406	320
Total des recettes	137 372	311 288
Total des dépenses (tableau 15.1)	121 960	254 372
Excédent (déficit)	15 412	56 916
Ajustements sur exercices antérieurs	(2)	(2)
Excédent (déficit) net	15 410	56 914
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	15 321	12 101
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(100 654)	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^e	(932)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	100 653	31 638
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	29 798	100 653

État XV (fin)

Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^f	1 568	3 158
Trésorerie commune ^g	107 650	117 237
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	3 429	31 128
États Membres – soldes débiteurs	21	26
Débiteurs divers	1 920	2 177
Comptes de régularisation – actif	34	158
Comptes transitoires – opérations internes	57	17
Total de l'actif	114 679	153 901
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	10 057	74
Engagements non réglés – exercice considéré	5 961	35 098
Engagements non réglés – exercice antérieur	2 184	14 647
États Membres – soldes créditeurs	62 435	159
Créditeurs divers	1 230	1 925
Comptes de régularisation – passif	10	4
Soldes créditeurs interfonds	2 071	1 341
Comptes transitoires – opérations internes	1	–
Prestations dues à la cessation de service ^e	932	–
Total du passif	84 881	53 248
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	30 730	100 653
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(932)	–
Total des réserves et du solde du fonds	29 798	100 653
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	114 679	153 901

^a Voir notes 2 et 3.^b Le mandat de la Mission a pris fin le 31 décembre 2006.^c Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^d Conformément à la résolution 61/9 A de l'Assemblée générale en date du 31 octobre 2006, des montants de 115 500 dollars, représentant un complément par rapport au solde inutilisé pour l'exercice clos le 30 juin 2004, et de 31 523 100 dollars, représentant le solde inutilisé pour l'exercice clos le 30 juin 2005, ont été déduits des contributions mises en recouvrement

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XV)

auprès des États Membres. De plus, conformément à la résolution 61/9 B en date du 29 juin 2007, un montant global de 69 015 000 dollars, représentant le solde inutilisé pour l'exercice clos le 30 juin 2006, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^e Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (617 215 dollars) et des prestations liées au rapatriement (315 096 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.

^f Dont un montant en francs burundais non convertibles équivalant à 6 828 dollars.

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 29 968 984 dollars de dépôts à vue ou à terme, 40 384 690 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 40 384 690 dollars), 36 331 536 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 36 110 616 dollars) et 965 267 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 15.1

Opération des Nations Unies au BurundiÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	65 865	(1 470)	64 395	57 506	2 189	59 695	4 700
Personnel civil	37 819	58	37 877	36 167	334	36 501	1 376
Dépenses opérationnelles	24 853	1 412	26 265	18 900	3 438	22 338	3 927
Total partiel	128 537	–	128 537	112 573	5 961	118 534	10 003
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	596	–	596	596	–	596	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	2 831	–	2 831	2 830	–	2 830	1
Total partiel	3 427	–	3 427	3 426	–	3 426	1
Total	131 964	–	131 964	115 999	5 961	121 960	10 004

État XVI

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	1 126 296	911 999
Prélèvements sur les réserves ou le solde du fonds ^c	–	57 470
Intérêts créditeurs	18 883	8 056
Autres recettes/recettes accessoires	950	2 963
Total des recettes	1 146 129	980 488
Total des dépenses (tableau 16.1)	1 037 023	801 124
Excédent (déficit) net	109 106	179 364
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	50 414	15 794
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	–	(57 470)
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(195 158)	(2 804)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^d	(6 582)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	195 157	60 273
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	152 937	195 157

État XVI (*fin*)**Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	30 383	2 175
Trésorerie commune ^e	447 429	354 211
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	62 106	147 722
États Membres – soldes débiteurs	–	8
Débiteurs divers	5 681	3 704
Comptes de régularisation – actif	1 261	1 187
Comptes transitoires – opérations internes	27	37
Total de l'actif	546 887	509 044
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	71
Engagements non réglés – exercice considéré	272 636	262 785
Engagements non réglés – exercices antérieurs	6 014	1 066
États Membres – soldes créditeurs	77 963	1 752
Créditeurs divers	21 573	26 829
Soldes créditeurs interfonds	9 176	21 372
Comptes de régularisation – passif	5	9
Comptes transitoires – opérations internes	–	3
Prestations dues à la cessation de service ^d	6 582	–
Total du passif	393 950	313 887
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	159 519	195 157
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(6 582)	–
Total des réserves et du solde du fonds	152 937	195 157
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	546 887	509 044

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 61/289 de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, un montant global de 195 157 800 dollars représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2006 a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^d Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (5 285 561 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 297 080 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 124 560 609 dollars de dépôts à vue ou à terme, 167 851 590 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 167 851 590 dollars), 151 005 396 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 150 087 182 dollars) et 4 011 958 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 16.1

Mission des Nations Unies au SoudanÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Engagements autorisés</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	317 489	(26 584)	290 905	265 502	15 464	280 966	9 939
Personnel civil	189 934	(36 664)	153 270	151 090	1 840	152 930	340
Dépenses opérationnelles	572 111	63 248	635 359	301 048	255 332	556 380	78 979
Total partiel	1 079 534	–	1 079 534	717 640	272 636	990 276	89 258
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	8 138	–	8 138	8 138	–	8 138	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	38 624	–	38 624	38 609	–	38 609	15
Total partiel	46 762	–	46 762	46 747	–	46 747	15
Total	1 126 296	–	1 126 296	764 387	272 636	1 037 023	89 273

État XVII

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)^{a, b}

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du 25 août 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes	
Quotes-parts ^c	184 820
Intérêts créditeurs	1 030
Autres recettes	77
Total des recettes.	185 927
Total des dépenses (tableau 17.1).	146 849
Excédent (déficit) net	39 078
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^d	(1 396)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice.	37 682

État XVII (*fin*)**Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007
Actif	
Encaisse et dépôts à terme	3 347
Trésorerie commune ^e	61 443
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	22 235
États Membres – soldes débiteurs	8
Débiteurs divers	1 267
Comptes de régularisation – actif	101
Comptes transitoires – opérations internes	4
Total de l'actif	88 405
Passif	
Engagements non réglés – exercice considéré	40 146
États Membres – soldes créditeurs	714
Créditeurs divers	3 183
Soldes créditeurs interfonds	5 283
Comptes de régularisation – passif	1
Prestations dues à la cessation de service ^d	1 396
Total du passif	50 723
Réserves et solde du fonds	
Excédent cumulé	39 078
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(1 396)
Total des réserves et du solde du fonds	37 682
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	88 405

^a Voir notes 2 et 3.

^b Par sa résolution 1704 (2006) en date du 25 août 2006, le Conseil de sécurité a créé la MINUT pour une durée initiale de six mois à compter du 25 août 2006. Puis, par sa résolution 1745 (2007) en date du 22 février 2007, le Conseil a prorogé le mandat de la MINUT jusqu'au 26 février 2008. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé des engagements d'un montant maximum de 49 961 500 dollars pour couvrir le démarrage des opérations de la MINUT. Ensuite, par sa résolution 61/249 A en date du 22 décembre 2006, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant de 170 221 100 dollars pour la période allant du 25 août 2006 au 31 mars 2007 comprenant les 49 961 500 dollars précédemment autorisés par le Comité consultatif. Par sa résolution 61/249 B en date du 2 avril 2007, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant de 184 819 900 dollars pour la période allant du 25 août 2006 au 30 juin 2007, comprenant les 49 961 500 dollars précédemment autorisés.

^c Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XVII)

^d Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (1 093 578 dollars) et des prestations liées au rapatriement (302 385 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 17 105 193 dollars de dépôts à vue et à terme, 23 050 095 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 23 050 095 dollars), 20 736 703 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 20 610 610 dollars) et 550 939 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 17.1

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

État au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 25 août 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	35 321	4 256	39 577	35 909	3 001	30 981	667
Personnel civil	37 286	2 896	40 182	28 536	2 445	76 958	9 201
Dépenses opérationnelles	112 213	(7 152)	105 061	42 258	34 700	146 849	28 103
Total^a	184 820	–	184 820	106 703	40 146	38 910	37 971

^a En outre, des contributions volontaires en nature d'un montant de 50 833 dollars ont été reçues de l'Australie pour la location de locaux. Ces contributions n'ont pas été inscrites au budget.

État XVIII

Mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine^{a, b}

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} mars au 30 juin 2007 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du 1^{er} mars 2007 au 30 juin 2007</i>
Recettes	
Intérêts créditeurs	8
Total des recettes	8
Total des dépenses (tableau 18.1)	1 114
Excédent (déficit) net	(1 106)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(1 106)

État XVIII (*fin*)**Mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007
Actif	
Encaisse et dépôts à terme	35
Trésorerie commune ^c	2 408
Débiteurs divers	40
Total de l'actif	2 483
Passif	
Engagements non réglés – exercice considéré	450
Créditeurs divers	71
Soldes créditeurs interfonds	68
Dû au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	3 000
Total du passif	3 589
Réserves et solde du fonds	
Déficit	(1 106)
Total des réserves et du solde du fonds	(1 106)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	2 483

^a Voir notes 2 et 3.^b Le 16 janvier 2007, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de déployer une mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine, en vue d'accélérer les préparatifs d'une décision prochaine sur le possible déploiement d'une présence multidimensionnelle des Nations Unies. Puis, le 7 mars 2007, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé des engagements d'un montant maximum de 46 942 300 dollars pour couvrir les besoins les plus urgents de la mission préparatoire. Le 25 septembre 2007, le Conseil de sécurité a approuvé la mise en place au Tchad et en République centrafricaine d'une présence multidimensionnelle incluant une mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT).^c Part de la trésorerie commune. Comprend 670 442 dollars de dépôts à vue ou à terme, 903 453 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 903 453 dollars), 812 780 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 807 837 dollars) et 21 594 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 18.1

Mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaineÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} mars au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Engagements autorisés</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	1 220	3	1 223	45	180	225	998
Personnel civil	6 185	(475)	5 710	7	–	7	5 703
Dépenses opérationnelles	39 537	472	40 009	612	270	882	39 127
Total	46 942	–	46 942	664	450	1 114	45 828

État XIX

**Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine
et en Somalie^{a, b}**

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} mai au 30 juin 2007 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du 1^{er} mai au 30 juin 2007</i>
Recettes	—
Total des recettes	—
Total des dépenses (tableau 19.1)	45
Excédent (déficit) net	(45)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(45)

État XIX (*fin*)
**Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine
et en Somalie**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007
Actif	–
Total de l'actif	–
Passif	
Engagements non réglés – exercice considéré	13
Créditeurs divers	3
Soldes créditeurs interfonds	29
Total du passif	45
Réserves et solde du fonds	
Déficit	(45)
Total des réserves et du solde du fonds	(45)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	–

^a Voir notes 2 et 3.

^b Le 20 février 2007, le Conseil de sécurité a autorisé les États membres de l'Union africaine à établir pour une période de six mois une mission en Somalie et a prié le Secrétaire général de dépêcher dès que possible, au siège de l'Union africaine et en Somalie, une mission d'évaluation technique chargée de faire rapport sur la situation politique et en matière de sécurité et sur la possibilité d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies consécutive au déploiement de la mission de l'Union africaine. Puis, le 27 avril 2007, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé des engagements d'un montant maximum de 2 400 000 dollars pour la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2007, afin de couvrir les besoins les plus immédiats et essentiels liés à l'éventualité d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie. Le 20 août 2007, le Conseil de sécurité a décidé d'autoriser les États membres de l'Union africaine à maintenir une mission en Somalie, pendant une nouvelle période de six mois.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 19.1

Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine et en SomalieÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} mai au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Engagements autorisés^a</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Dépenses opérationnelles	484	–	484	32	13	45	439
Total	484	–	484	32	13	45	439

^a Les engagements autorisés pour la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2007 s'élèvent à 2 400 000 dollars. Le montant des besoins les plus immédiats et essentiels pour la période allant du 1^{er} mai au 30 juin 2007 a été estimé à 484 100 dollars.

État XX

Fonds de réserve pour le maintien de la paix^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Intérêts créditeurs	6 886	5 084
Total des recettes	6 886	5 084
Total des dépenses	1	1
Excédent (déficit) net	6 885	5 083
Virement à d'autres fonds ^b	(2 014)	(13 790)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	157 097	165 804
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	161 968	157 097

État XX (*fin*)**Fonds de réserve pour le maintien de la paix**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	49	33
Trésorerie commune ^c	148 103	144 219
États Membres – quotes-parts à recevoir ^d	10	25
À recevoir de la Mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine	12 820	12 820
À recevoir de la Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine et en Somalie	3 000	–
Total de l'actif	163 982	157 097
Passif	2 014	–
Soldes créditeurs interfonds	2 014	–
Total du passif		
Réserves et solde du fonds		
Fonds de roulement	150 000	150 000
Excédent cumulé ^e	11 968	7 097
Total des réserves et du solde du fonds	161 968	157 097
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	163 982	157 097

^a Voir notes 2 et 3.^b Conformément aux résolutions 60/268 et 61/279 de l'Assemblée générale en date respectivement du 30 juin 2006 et du 29 juin 2007, l'excédent de 2 014 000 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2005 a été affecté au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 41 230 518 dollars de dépôts à vue ou à terme, 55 560 166 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 55 560 166 dollars), 49 983 946 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 49 680 010 dollars) et 1 327 989 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres qui sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies après l'adoption de la résolution 47/217 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1992 portant création du Fonds.^e Conformément à la résolution 61/279 de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, le montant correspondant au dépassement du montant autorisé sera déduit des ressources à prévoir au titre du Fonds en ce qui concerne l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. La question sera examinée de façon plus détaillée au cours de la soixantième-deuxième session de l'Assemblée générale.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXI

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Ressources provenant d'autres fonds ^b	2 014	13 790
Allocations provenant d'autres fonds ^c	161 676	130 397
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds ^d	5 707	2 748
Intérêts créditeurs	2 716	1 931
Autres recettes/recettes accessoires	116	101
Total des recettes	172 229	148 967
Total des dépenses (tableau 21.1)	177 695	135 988
Excédent (déficit)	(5 466)	12 979
Ajustements sur exercices antérieurs ^e	(2 642)	–
Excédent (déficit) net	(8 108)	12 979
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 569	1 398
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds ^d	(5 707)	(2 748)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^f	(15 824)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	22 222	10 593
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(5 848)	22 222

État XXI (*fin*)**Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	33	34
Trésorerie commune ^g	41 994	34 179
États Membres – soldes débiteurs	13	1
Débiteurs divers	862	623
Comptes de régularisation – actif	1 168	998
Total de l'actif	44 070	35 835
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	11 679	5 262
Engagements non réglés – exercices antérieurs	7	–
Créditeurs divers	6 752	2 200
Soldes créditeurs interfonds	15 656	6 151
Prestations dues à la cessation de service ^f	15 824	–
Total du passif	49 918	13 613
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	9 976	22 222
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(15 824)	–
Total des réserves et du solde du fonds	(5 848)	22 222
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	44 070	35 835

^a Voir notes 2 et 3.^b Conformément aux résolutions 60/268 et 61/279 de l'Assemblée générale en date respectivement du 30 juin 2006 et du 29 juin 2007, un montant de 2 014 000 dollars correspondant au dépassement du montant autorisé au titre du Fonds de réserve pour le maintien de la paix est déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.^c Conformément à la résolution 60/268 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, un montant de 161 676 300 dollars a été réparti entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour couvrir en partie les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.^d Conformément à la résolution 60/268 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, le montant de 5 706 700 dollars représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2005 a été porté en déduction des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.^e Représente la part des coûts relatifs au programme d'assurance maladie après la cessation de service correspondant à la période antérieure allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2006, dont le montant s'élève à 2 642 305 dollars.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XXI)

^f Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (9 071 103 dollars) et des prestations liées au rapatriement (6 752 776 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 11 690 757 dollars de dépôts à vue ou à terme, 15 753 875 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 15 753 875 dollars), 14 172 759 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 14 086 579 dollars) et 376 546 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 21.1

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paixÉtat au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Personnel civil	110 171	6 412	116 583	112 226	846	113 072	3 511
Dépenses opérationnelles	78 846	(6 412)	72 434	53 790	10 833	64 623	7 811
Total	189 017	–	189 017	166 016	11 679	177 695	11 322

^a Représente des crédits de 183 187 000 dollars ouverts par la résolution 60/268 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006 ainsi que des engagements autorisés et des ressources supplémentaires de 706 000 dollars, 1 756 600 dollars et 2 486 900 dollars en application, respectivement, des résolutions 60/283 (7 juillet 2006), 61/244 (22 décembre 2006), 61/246 (22 décembre 2006) et 61/250 (22 décembre 2006) de l'Assemblée générale.

État XXII

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités relatives aux stocks stratégiques</i>	<i>Autres activités de la BSLB</i>	Total	
			2007	2006
Recettes				
Allocations provenant d'autres fonds ^b	—	34 080	34 080	29 072
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	21 911	1 399 ^c	23 310	41 503
Intérêts créditeurs	—	2 045	2 045	1 419
Autres recettes/recettes accessoires	66 278 ^d	262	66 540	31 114
Total des recettes	88 189	37 786	125 975	103 108
Total des dépenses (tableau 22.1)	37 218	32 929	70 147	75 358
Excédent (déficit)	50 971	4 857	55 828	27 750
Ajustements sur exercices antérieurs	—	—	—	(3 284)
Excédent (déficit) net	50 971	4 857	55 828	24 466
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 218	675	4 893	2 406
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(21 911)	(1 399) ^c	(23 310)	(41 503)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	—	(2 082) ^e	(2 082)	—
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	21 911 ^f	8 913	30 824	45 455
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	55 189	10 964	66 153	30 824

État XXII (*fin*)**Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	604	979
Trésorerie commune ^g	28 054	29 074
États Membres – quotes-parts à recevoir ^h	13 582	13 582
Débiteurs divers ⁱ	28 398	1 878
Soldes débiteurs interfonds	34 881	27 438
Comptes de régularisation – actif	172	31
Comptes transitoires – opérations internes	27	9
Total de l'actif	105 718	72 991
Passif		
Engagements non réglés	32 542	36 857
Créditeurs divers	4 941	5 310
Prestations dues à la cessation de service ^e	2 082	–
Total du passif	39 565	42 167
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé – stocks stratégiques	55 189	21 911
Excédent cumulé – autres activités de la Base	13 046	8 913
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(2 082)	–
Total des réserves et du solde du fonds	66 153	30 824
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	105 718	72 991

^a Voir notes 2 et 3.^b Conformément à la résolution 60/267 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, un montant de 34 079 500 dollars destiné à financer une partie des dépenses de la BSLB a été réparti entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en cours.^c Conformément à la résolution 60/267 de l'Assemblée générale, le montant de 1 399 200 dollars représentant le solde inutilisé et des recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2005 a été porté en déduction des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.^d Ce montant représente la valeur de remplacement des stocks stratégiques pour déploiement rapide livrés à des missions de maintien de la paix et missions politiques et à d'autres entités, ce qui a permis la reconstitution de ces stocks.^e Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (1 673 036 dollars) et des prestations liées au rapatriement (408 477 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.^f Voir note 11.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XXII)

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 7 809 953 dollars de dépôts à vue ou à terme, 10 524 297 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 10 524 297 dollars), 9 468 040 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 9 410 468 dollars) et 251 550 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^h Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

ⁱ Comprend un montant de 28 031 775 dollars provenant des livraisons de stocks stratégiques, qui sera réglé au cours d'un exercice ultérieur.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 22.1

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)État au 30 juin 2007 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts ^a			Dépenses			Solde (3-6)
	Répartition initiale (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Activités relatives aux stocks stratégiques							
Reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide à la suite des livraisons effectuées à des missions de maintien de la paix et missions politiques	88 188	–	88 188	11 750	25 468	37 218	50 970
Total partiel	88 188	–	88 188	11 750	25 468	37 218	50 970
Autres activités de la Base							
Personnel civil	17 380	(331)	17 049	15 187	47	15 234	1 815
Dépenses opérationnelles	18 099	331	18 430	10 668	7 027	17 695	735
Total partiel	35 479	–	35 479	25 855	7 074	32 929	2 550
Total	123 667	–	123 667	37 605	32 542	70 147	53 520

^a Les crédits ouverts ne s'appliquent pas aux activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide. Ces stocks sont reconstitués suite à des livraisons effectuées à des missions de maintien de la paix et missions politiques et à d'autres entités.

État XXIII

**Programme d'assurance maladie après la cessation de service
pour les opérations de maintien de la paix^a**

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>
Recettes	—
Total des recettes.	—
Total des dépenses.	—
Excédent (déficit) net	—
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^b	(389 000)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice.	(389 000)

État XXIII (*fin*)**Programme d'assurance maladie après la cessation de service
pour les opérations de maintien de la paix**

État aux 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007
Actif	
Total de l'actif	–
Passif	
Prestations dues après le départ à la retraite ^b	389 000
Total du passif	389 000
Réserves et solde du fonds	
Déficit – prestations dues après le départ à la retraite	(389 000)
Total des réserves et du solde du fonds	(389 000)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	–

^a Voir notes 2 et 3.^b Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIV

**Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)
et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)^a**

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 13 juillet 1998 au 31 décembre 2005 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	13 juillet 1998 au 30 juin 2006	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006
Recettes			
Quotes-parts ^b	3 057 562	–	113 216
Contributions volontaires	3 391	–	–
Intérêts créditeurs	50 581	9 974	7 956
Autres recettes/recettes accessoires	11 267	821	2 711
Total des recettes	3 122 801	10 795	123 883
Total des dépenses	2 915 326	–	91 814
Excédent (déficit)	207 475	10 795	32 069
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(324)	(422)	(11)
Excédent (déficit) net	207 151	10 373	32 058
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	214 503	2 029	109 462
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(277 812)	(141 520)	(99 288)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds ^e	–	(51)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	143 842	101 610
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	143 842	14 673	143 842

État XXIV (*fin*)**Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)
et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	133	1 059
Trésorerie commune ^f	188 552	204 010
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	7 326	14 787
États Membres – soldes débiteurs	14	14
Débiteurs divers	823	2 667
Soldes débiteurs interfonds	343	–
Comptes de régularisation – actif	6	13
Comptes transitoires – opérations internes	24	13
Total de l'actif	197 221	222 563
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	59	–
Engagements non réglés – exercice considéré	–	2 322
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 344	3 984
États Membres – soldes créditeurs	180 637	70 902
Créditeurs divers	405	468
Soldes créditeurs interfonds	–	1 033
Comptes de régularisation – passif	3	4
Comptes transitoires – opérations internes	49	8
Prestations dues à la cessation de service ^c	51	–
Total du passif	182 548	78 721
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	14 724	143 842
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(51)	–
Total des réserves et du solde du fonds	14 673	143 842
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	197 221	222 563

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente des dépenses encourues au cours d'exercices antérieurs, relatives aux indemnités de décès ou d'invalidité (176 650 dollars), au coût du matériel appartenant aux contingents (158 527 dollars), aux dépenses du personnel (71 990 dollars) et à des charges diverses (16 139 dollars).

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XXIV)

^d Conformément à la résolution 61/288 de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, un montant global de 141 519 600 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2006, a été porté au crédit des États Membres.

^e Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (35 936 dollars) et des prestations liées au rapatriement (14 595 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 52 491 148 dollars de dépôts à vue et à terme, 70 734 422 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 70 734 422 dollars), 63 635 259 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 63 248 314 dollars) et 1 690 681 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXV

**Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)/
Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)^a**

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1^{er} décembre 1999 au 20 mai 2005 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} décembre 1999 au 30 juin 2006	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 999 127	—	1 758
Contributions volontaires	300	—	—
Intérêts créditeurs	24 718	900	716
Autres recettes	9 429	31	1 046
Total des recettes	2 033 574	931	3 520
Total des dépenses	1 884 556	—	1 715
Excédent (déficit)	149 018	931	1 805
Ajustements sur exercices antérieurs	(283)	(17)	(224)
Excédent (déficit) net	148 735	914	1 581
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	79 194	2 583	30 255
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(193 590)	(31 836)	(16 776)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	—	(23)	—
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	—	34 339	19 279
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	34 339	5 977	34 339

État XXV (*fin*)**Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)/
Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	40	400
Trésorerie commune ^e	15 760	19 420
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	24 985	36 751
États Membres – soldes débiteurs	339	380
Débiteurs divers	61	122
Total de l'actif	41 185	57 073
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1 725	1 700
Engagements non réglés – exercice considéré	–	61
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 035	3 557
États Membres – soldes créditeurs	31 584	15 144
Créditeurs divers	40	120
Soldes créditeurs interfonds	796	2 137
Comptes de régularisation – passif	5	12
Comptes transitoires – opérations internes	–	3
Prestations dues à la cessation de service ^d	23	–
Total du passif	35 208	22 734
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	6 000	34 339
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(23)	–
Total des réserves et du solde du fonds	5 977	34 339
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	41 185	57 073

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 61/282 de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, un montant global de 31 835 900 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses pour l'exercice clos le 30 juin 2006, a été porté au crédit des États Membres.^d Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (3 979 dollars) et des prestations liées au rapatriement (18 800 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers. Voir note 14.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 4 387 443 dollars de dépôts à vue et à terme, 5 912 296 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 5 912 296 dollars), 5 318 917 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 5 286 574 dollars) et 141 315 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVI

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 2003 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>9 avril 1991 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	373 899	–	–
Contributions volontaires	339 827	–	–
Intérêts créditeurs	24 492	914	1 480
Autres recettes/recettes accessoires	7 070	9	3
Total des recettes	745 288	923	1 483
Total des dépenses	647 152	–	–
Excédent (déficit)	98 136	923	1 483
Ajustements sur exercices antérieurs	(614)	(5)	(53)
Excédent (déficit) net	97 522	918	1 430
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	23 512	–	143
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(114 699)	(3 701)	(41 767)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	6 335	46 529
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	6 335	3 552	6 335

État XXVI (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	8	30
Trésorerie commune ^d	13 626	44 363
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	689	782
États Membres – soldes débiteurs	1	1
Soldes débiteurs interfonds	6	–
Total de l'actif	14 330	45 176
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	21	–
États Membres – soldes créditeurs	10 559	38 622
Créditeurs divers	198	198
Soldes créditeurs interfonds	–	21
Total du passif	10 778	38 841
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	3 552	6 335
Total des réserves et du solde du fonds	3 552	6 335
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	14 330	45 176

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 61/557 de l'Assemblée générale en date du 29 juin 2007, les deux tiers du solde de trésorerie disponible au 30 juin 2006, d'un montant de 3 701 300 dollars, ont été restitués au Koweït au titre de ses contributions volontaires.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 3 793 251 dollars de dépôts à vue ou à terme, 5 111 593 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 5 111 593 dollars), 4 598 575 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 4 570 612 dollars) et 122 176 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVII

Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} janvier 1996 au 30 juin 2006	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 127 149	–	–
Contributions volontaires	158	–	–
Intérêts créditeurs	18 190	961	662
Autres recettes/recettes accessoires	20 121	101	197
Total des recettes	1 165 618	1 062	859
Total des dépenses	986 685	–	–
Excédent (déficit)	178 933	1 062	859
Ajustements sur exercices antérieurs	(928)	(40)	(12)
Excédent (déficit) net	178 005	1 022	847
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	26 016	289	9
Sommes portées au crédit des États Membres	(156 864)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	47 157	46 301
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	47 157	48 468	47 157

État XXVII (*fin*)**Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	9	51
Trésorerie commune ^c	19 815	18 856
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 250	35 488
États Membres – soldes débiteurs	6	11
Soldes débiteurs interfonds	31	–
Total de l'actif	55 111	54 406
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	81	64
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	116
États Membres – soldes créditeurs	6 486	6 513
Créditeurs divers	76	332
Soldes créditeurs interfonds	–	224
Total du passif	6 643	7 249
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	7 182	7 182
Excédent cumulé	41 286	39 975
Total des réserves et du solde du fonds	48 468	47 157
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	55 111	54 406

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 5 516 419 dollars de dépôts à vue ou à terme, 7 433 648 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 7 433 648 dollars), 6 687 580 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 6 646 915 dollars) et 117 678 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVIII

Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>16 décembre 1994 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	72 145	–	–
Contributions volontaires	2 057	–	–
Intérêts créditeurs	3 840	250	167
Autres recettes/recettes accessoires	796	–	5
Total des recettes	78 838	25	172
Total des dépenses	59 414	–	–
Excédent (déficit)	19 424	250	172
Ajustements sur exercices antérieurs	(996)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	18 428	249	171
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 601	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(20 556)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	2 473	2 302
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	2 473	2 722	2 473

État XXVIII (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	12	12
Trésorerie commune ^c	5 097	4 897
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	12	22
Soldes débiteurs interfonds	8	–
Total de l'actif	5 129	4 931
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	2 407	2 415
Soldes créditeurs interfonds	–	43
Total du passif	2 407	2 458
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	2 722	2 473
Total des réserves et du solde du fonds	2 722	2 473
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	5 129	4 931

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 418 853 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 911 975 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 911 975 dollars), 1 720 082 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 1 709 623 dollars) et 45 700 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIX

**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH),
Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)
et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)^a**

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1^{er} juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} juillet 1996 au 30 juin 2006	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006
Recettes			
Quotes-parts ^b	133 035	–	–
Contributions volontaires	4 766	–	–
Intérêts créditeurs	3 624	101	70
Autres recettes/recettes accessoires	3 914	29	–
Total des recettes	145 339	130	70
Total des dépenses	123 566	–	–
Excédent (déficit)	21 773	130	70
Ajustements sur exercices antérieurs	(268)	(6)	(3)
Excédent (déficit) net	21 505	124	67
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 630	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(14 127)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	12 008	11 941
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	12 008	12 132	12 008

État XXIX (*fin*)

**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH),
Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)
et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	50	14
Trésorerie commune ^c	2 037	1 987
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	19 426	19 449
États Membres – soldes débiteurs	50	50
Soldes débiteurs interfonds	49	–
Total de l'actif	21 612	21 500
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	114	114
Soldes débiteurs interfonds	–	12
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	9 366	9 366
Total du passif	9 480	9 492
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	11 186	11 186
Excédent cumulé	946	822
Total des réserves et du solde du fonds	12 132	12 008
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	21 612	21 500

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 567 220 dollars de dépôts à vue ou à terme, 764 357 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 764 357 dollars), 687 643 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 683 462 dollars) et 18 269 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXX

Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 avril 1998 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	123 075	–	–
Contributions volontaires	4 527	–	–
Intérêts créditeurs	972	3	3
Autres recettes/recettes accessoires	765	–	–
Total des recettes	129 339	3	3
Total des dépenses	121 423	–	–
Excédent (déficit)	7 916	3	3
Ajustements sur exercices antérieurs	(142)	(1)	(26)
Excédent (déficit) net	7 774	2	(23)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 237	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(6 284)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	11 727	11 750
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	11 727	11 729	11 727

État XXX (*fin*)**Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	23	20
Trésorerie commune ^c	32	30
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 566	35 580
Total de l'actif	35 621	35 630
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 480	7 481
Soldes créditeurs interfonds	142	152
Dû au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	12 820	12 820
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	3 200	3 200
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	250	250
Total du passif	23 892	23 903
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	6 236	6 236
Excédent cumulé	5 493	5 491
Total des réserves et du solde du fonds	11 729	11 727
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	35 621	35 630

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 8 773 dollars de dépôts à vue ou à terme, 11 822 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 11 822 dollars), 10 636 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 10 571 dollars) et 282 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXI

**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)^a**

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	3 janvier 1989 au 30 juin 2006	1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007	1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 267 792	–	–
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	12 458	–	–
Intérêts créditeurs	38 567	1 559	1 097
Autres recettes/recettes accessoires	31 405	10	689
Total des recettes	1 350 222	1 569	1 786
Total des dépenses^c	1 203 370	2 422	11
Excédent (déficit)	146 852	(853)	1 775
Ajustements sur exercices antérieurs ^d	(24 204)	(339)	(2 133)
Excédent (déficit) net	122 648	(1 192)	(358)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	51 534	5	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(95 681)	–	–
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(12 458)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	66 043	66 401
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	66 043	64 856	66 043

État XXXI (*fin*)
**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	16	2
Trésorerie commune ^e	30 689	32 232
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 356	35 844
États Membres – soldes débiteurs	8 106	8 120
Débiteurs divers	434	481
Soldes débiteurs interfonds	262	–
Total de l'actif	74 863	76 679
Passif		
Engagements non réglés – exercice en cours	1 687	5
États Membres – soldes créditeurs	8 320	8 320
Créditeurs divers	–	7
Soldes créditeurs interfonds	–	2 287
Comptes transitoires – opérations internes	–	17
Total du passif	10 007	10 636
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	64 856	66 043
Total des réserves et du solde du fonds	64 856	66 043
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	74 863	76 679

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Il s'agit de dépenses de suivi concernant les avions des Nations Unies qui se sont écrasés en Angola en 1998 et 1999 et qui sont imputées sur l'exercice en cours.^d Ce montant représente des dépenses au titre d'exercices antérieurs, à savoir 296 836 dollars pour les dépenses interfonds, 41 640 dollars pour les passations par profits et pertes et 415 dollars pour des charges diverses.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 8 543 580 dollars de dépôts à vue ou à terme, 11 512 898 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 11 512 898 dollars), 10 357 422 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 10 294 442 dollars) et 275 179 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXII

Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 563	–	–
Contributions volontaires	2	–	–
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	904	–	–
Intérêts créditeurs	19 798	838	561
Autres recettes/recettes accessoires	3 984	–	–
Total des recettes	191 251	838	561
Total des dépenses	152 276	–	–
Excédent (déficit)	38 975	838	561
Ajustements sur exercices antérieurs	(234)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	38 741	837	560
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 788	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(38 489)	–	–
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(904)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	10 136	9 576
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	10 136	10 973	10 136

État XXXII (*fin*)**Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	42	23
Trésorerie commune ^c	17 166	16 430
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 273	1 306
Soldes débiteurs interfonds	4	–
Total de l'actif	18 485	17 759
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 512	7 530
Soldes créditeurs interfonds	–	93
Total du passif	7 512	7 623
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	10 973	10 136
Total des réserves et du solde du fonds	10 973	10 136
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	18 485	17 759

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 4 779 000 dollars de dépôts à vue ou à terme, 6 439 939 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 6 439 939 dollars), 5 793 603 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 5 758 374 dollars) et 153 926 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIII

**Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale,
la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO)
et Groupe d'appui de la police civile^d**

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 15 janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 janvier 1996 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	517 546	—	—
Contributions volontaires	298	—	—
Intérêts créditeurs	30 371	1 097	790
Autres recettes/recettes accessoires	4 158	10	—
Total des recettes	552 373	1 107	790
Total des dépenses	461 345	—	—
Excédent (déficit)	91 028	1 107	790
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(3 575)	(298)	(2 158)
Excédent (déficit) net	87 453	809	(1 368)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	32 771	—	—
Sommes portées au crédit des États Membres	(99 234)	—	—
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	—	20 990	22 358
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	20 990	21 799	20 990

État XXXIII (*fin*)**Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO)
et Groupe d'appui de la police civile**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	30	4
Trésorerie commune ^d	21 608	23 213
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	8 850	8 972
Soldes débiteurs interfonds	122	–
Total de l'actif	30 610	32 189
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	8 811	8 854
Soldes créditeurs interfonds	–	2 345
Total du passif	8 811	11 199
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	21 799	20 990
Total des réserves et du solde du fonds	21 799	20 990
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	30 610	32 189

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Ce montant représente les dépenses afférentes à des exercices antérieurs, à savoir 296 836 dollars de dépenses interfonds et de 842 dollars de commissions bancaires.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 6 015 664 dollars de dépôts à vue ou à terme, 8 106 405 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 8 106 405 dollars), 7 292 817 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 7 248 471 dollars) et 193 758 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIV

Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>22 septembre 1993 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	141 984	–	–
Intérêts créditeurs	5 040	379	268
Autres recettes/recettes accessoires	1 237	–	–
Total des recettes	148 261	379	268
Total des dépenses	97 401	–	–
Excédent (déficit)	50 860	379	268
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(713)	(73)	(538)
Excédent (déficit) net	50 147	306	(270)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 302	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(51 329)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 120	4 390
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	4 120	4 426	4 120

État XXXIV (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	16	38
Trésorerie commune ^d	7 599	7 821
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	36	69
Soldes débiteurs interfonds	2	–
Total de l'actif	7 653	7 928
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	19	2
États Membres – soldes créditeurs	3 208	3 218
Soldes créditeurs interfonds	–	588
Total du passif	3 227	3 808
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	4 426	4 120
Total des réserves et du solde du fonds	4 426	4 120
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	7 653	7 928

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Ce montant représente les dépenses afférentes à des exercices antérieurs, à savoir 72 203 dollars de dépenses interfonds et 791 dollars de commissions bancaires.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 2 115 543 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 850 799 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 2 850 799 dollars), 2 564 682 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 2 549 087 dollars) et 68 139 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXV

Forces de paix des Nations Unies (FPNU)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>12 janvier 1992 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	5 082 587	–	–
Contributions volontaires	37 360	–	–
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	181 093	–	–
Intérêts créditeurs	65 022	3 843	2 722
Autres recettes/recettes accessoires	91 737	22	594
Total des recettes	5 457 799	3 865	3 316
Total des dépenses	4 867 418	–	–
Excédent (déficit)	590 381	3 865	3 316
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(1 090)	(153)	(263)
Excédent (déficit) net	589 291	3 712	3 053
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	275 263	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(325 452)	–	–
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(181 093)	–	–
Virement à d'autres fonds	(118 003)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	240 006	236 953
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	240 006	243 718	240 006

État XXXV (*fin*)**Forces de paix des Nations Unies (FPNU)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	42	40
Trésorerie commune ^d	102 944	85 202
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	144 480	149 356
États Membres – soldes débiteurs ^e	127 380	127 384
Soldes débiteurs interfonds	1 816	5 530
À recevoir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine	250	250
À recevoir de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	5 500	11 000
Total de l'actif	382 412	378 762
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	11 314	11 376
Comptes de régularisation – passif ^e	127 380	127 380
Total du passif	138 694	138 756
Réserves et solde du fonds		
Excédent en attente de virement ^f	29 638	29 638
Excédent cumulé	214 080	210 368
Total des réserves et du solde du fonds	243 718	240 006
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	382 412	378 762

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Ce montant représente les dépenses au titre d'exercices antérieurs, à savoir 77 733 dollars pour les frais de personnel civil, 50 000 dollars pour les demandes d'indemnisation suite à un décès ou à une infirmité et 25 308 dollars d'autres charges.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 28 658 634 dollars de dépôts à vue ou à terme, 38 618 929 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 38 618 929 dollars), 34 742 993 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 34 531 733 dollars) et 923 063 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale en date du 4 novembre 1996, ce montant comprend les dépenses d'un montant total de 127 379 954 dollars qui sont à rembourser par des États Membres selon les modalités indiquées dans le rapport du Secrétaire général A/54/803. Un montant identique est également comptabilisé à la rubrique Comptes de régularisation – passif.^f Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002, un montant de 29 638 243 dollars sera restitué à des États Membres lorsque ceux-ci auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques. Voir note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVI

Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 février au 31 mai 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 février 1997 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	4 000	—	—
Intérêts créditeurs	44	2	1
Autres recettes/recettes accessoires	83	—	—
Total des recettes	4 127	2	1
Total des dépenses	3 946	—	—
Excédent (déficit)	181	2	1
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(8)	(1)	—
Excédent (déficit) net	173	1	1
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	138	—	—
Sommes portées au crédit des États Membres	(292)	—	—
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	—	19	18
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	19	20	19

État XXXVI (*fin*)**Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification
des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1	1
Trésorerie commune ^c	35	34
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	146	147
Total de l'actif	182	182
Passif		
Soldes créditeurs interfonds	162	163
Total du passif	162	163
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	18	18
Excédent cumulé	2	1
Total des réserves et du solde du fonds	20	19
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	182	182

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 9 872 dollars de dépôts à vue ou à terme, 13 303 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 13 303 dollars), 11 968 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 11 895 dollars) et 318 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVII

Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>23 septembre 1993 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	357 541	–	–
Contributions volontaires	1	–	–
Intérêts créditeurs	36 096	2 305	1 553
Autres recettes/recettes accessoires	3 022	–	–
Total des recettes	396 660	2 305	1 553
Total des dépenses	306 156	–	–
Excédent (déficit)	90 504	2 305	1 553
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(1 671)	(119)	(595)
Excédent (déficit) net	88 833	2 186	958
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	34 801	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(54 765)	–	–
Virement à d'autres fonds	(25 815)	–	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	22	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	43 076	42 118
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	43 076	45 262	43 076

État XXXVII (*fin*)**Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	35	34
Trésorerie commune ^d	47 077	45 524
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	102	211
États Membres – soldes débiteurs	5	5
À recevoir de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti	9 366	9 366
À recevoir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine	3 200	3 200
Soldes débiteurs interfonds	103	–
Total de l'actif	59 888	58 340
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	14 626	14 646
Soldes créditeurs interfonds	–	618
Total du passif	14 626	15 264
Réserves et solde du fonds		
Excédent en attente de virement ^e	14 112	14 112
Excédent cumulé	31 150	28 964
Total des réserves et du solde du fonds	45 262	43 076
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	59 888	58 340

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Ce montant représente les dépenses au titre d'exercices antérieurs, à savoir 80 225 dollars de dépenses interfonds, 37 866 dollars de frais de personnel civil et 971 dollars de commissions bancaires.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 13 105 869 dollars de dépôts à vue ou à terme, 17 660 808 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 17 660 808 dollars), 15 888 305 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 15 791 694 dollars) et 422 125 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002, un montant de 14 111 772 dollars sera restitué à des États Membres lorsque ceux-ci auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques. Voir note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVIII

**Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)
et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)^a**

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>22 juin 1993 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	512 318	—	—
Contributions volontaires	477	—	—
Intérêts créditeurs	21 469	1 361	802
Autres recettes/recettes accessoires	6 979	4	—
Total des recettes	541 243	1 365	802
Total des dépenses	435 657	—	—
Excédent (déficit)	105 586	1 365	802
Ajustements sur exercices antérieurs	(27 031)	(33)	(243)
Excédent (déficit) net	78 555	1 332	559
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	20 919	—	—
Sommes portées au crédit des États Membres	(37 111)	—	—
Virement à d'autres fonds	(38 068)	—	—
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	—	24 295	23 736
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	24 295	25 627	24 295

État XXXVIII (*fin*)**Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)
et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	28	17
Trésorerie commune ^c	27 831	26 870
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 497	1 686
Soldes débiteurs interfonds	184	–
Total de l'actif	29 540	28 573
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	3 913	3 937
Soldes créditeurs interfonds	–	341
Total du passif	3 913	4 278
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	25 627	24 295
Total des réserves et du solde du fonds	25 627	24 295
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	29 540	28 573

^a Conformément à la résolution 846 (1993) du Conseil de sécurité en date du 22 juin 1993, les comptes de la MINUAR et de la MONUOR ont été regroupés à partir du 23 décembre 1993. Voir aussi notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 7 747 901 dollars de dépôts à vue ou à terme, 10 440 680 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 10 440 680 dollars), 9 392 816 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 9 335 701 dollars) et 249 551 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIX

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>7 novembre 1989 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	238 987	–	–
Contributions volontaires	1 641	–	–
Intérêts créditeurs	4 656	272	166
Autres recettes/recettes accessoires	2 612	–	5
Total des recettes	247 896	272	171
Total des dépenses	199 484	–	–
Excédent (déficit)	48 412	272	171
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 039)	(1)	(3)
Excédent (déficit) net	47 373	271	168
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 176	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(48 868)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(258)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	3 423	3 255
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	3 423	3 694	3 423

État XXXIX (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	17	—
Trésorerie commune ^c	5 097	4 877
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	2 062	2 099
Soldes débiteurs interfonds	25	—
Total de l'actif	7 201	6 976
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	3 507	3 520
Soldes créditeurs interfonds	—	33
Total du passif	3 507	3 553
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	3 694	3 423
Total des réserves et du solde du fonds	3 694	3 423
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	7 201	6 976

^a Conformément à la résolution 47/223 de l'Assemblée générale en date du 16 mars 1993, les opérations du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale ont été regroupés avec celles de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador. Voir aussi notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 419 148 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 912 373 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 912 373 dollars), 1 720 440 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 1 709 978 dollars) et 45 709 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XL

Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 octobre 1992 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	561 098	–	–
Intérêts créditeurs	8 032	58	20
Autres recettes/recettes accessoires	4 334	–	–
Total des recettes	573 464	58	20
Total des dépenses	492 556	–	–
Excédent (déficit)	80 908	58	20
Ajustements sur exercices antérieurs	(9 567)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	71 341	57	19
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	24 501	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(78 242)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	17 600	17 581
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	17 600	17 657	17 600

État XL (*fin*)**Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	24	36
Trésorerie commune ^c	1 722	616
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	16 912	18 239
Débiteurs divers	1	1
Soldes débiteurs interfonds	199	–
Total de l'actif	18 858	18 892
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	1 201	1 241
Soldes créditeurs interfonds	–	51
Total du passif	1 201	1 292
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	17 208	17 208
Excédent cumulé	449	392
Total des réserves et du solde du fonds	17 657	17 600
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	18 858	18 892

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 479 477 dollars de dépôts à vue ou à terme, 646 119 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 646 119 dollars), 581 273 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 577 738 dollars) et 15 443 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLI

Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} mai 1992 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 738 202	–	–
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	19 616	–	–
Intérêts créditeurs	9 631	150	95
Autres recettes/recettes accessoires	7 076	–	6
Total des recettes	1 774 525	150	101
Total des dépenses	1 668 175	–	–
Excédent (déficit)	106 350	150	101
Ajustements sur exercices antérieurs	(9 102)	(26)	–
Excédent (déficit) net	97 248	124	101
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	48 789	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(83 930)	–	–
Virement depuis d'autres fonds	103	–	–
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(19 616)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	42 594	42 493
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	42 594	42 718	42 594

État XLI (*fin*)**Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	13	46
Trésorerie commune ^c	3 203	2 854
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	58 555	59 398
Soldes débiteurs interfonds	688	15
Comptes de régularisation – actif	–	25
Total de l'actif	62 459	62 338
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	19 741	19 744
Total du passif	19 741	19 744
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	37 563	37 563
Excédent cumulé	5 155	5 031
Total des réserves et du solde du fonds	42 718	42 594
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	62 459	62 338

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 891 568 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 201 432 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 201 432 dollars), 1 080 852 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 1 074 280 dollars) et 28 716 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLII

Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994
et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 novembre 1993 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	910	–	–
Intérêts créditeurs	105	12	8
Autres recettes/recettes accessoires	91	–	–
Total des recettes	1 106	12	8
Total des dépenses	587	–	–
Excédent (déficit)	519	12	8
Ajustements sur exercices antérieurs	(11)	–	(1)
Excédent (déficit) net	508	12	7
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(375)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	138	131
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	138	150	138

État XLII (*fin*)**Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	24	24
Trésorerie commune ^c	223	212
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	10	10
Total de l'actif	257	246
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	107	108
Total du passif	107	108
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	150	138
Total des réserves et du solde du fonds	150	138
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	257	246

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 62 041 dollars de dépôts à vue ou à terme, 83 603 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 83 603 dollars), 75 212 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 74 755 dollars) et 1 998 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLIII

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1^{er} novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} novembre 1991 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 599 916	—	—
Contributions volontaires	9 493	—	—
Intérêts créditeurs	7 509	28	13
Autres recettes/recettes accessoires	6 413	8	70
Total des recettes	1 623 331	36	83
Total des dépenses	1 640 831	—	—
Excédent (déficit)	(17 500)	36	83
Ajustements sur exercices antérieurs	(730)	—	(1)
Excédent (déficit) net	(18 230)	36	82
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	28 435	—	—
Sommes portées au crédit des États Membres	(8 743)	—	—
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	—	1 462	1 380
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	1 462	1 498	1 462

État XLIII (*fin*)**Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	20	39
Trésorerie commune ^c	677	501
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	41 197	41 779
États Membres – soldes débiteurs	13	20
Soldes débiteurs interfonds	443	–
Total de l'actif	42 350	42 339
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	40 839	40 846
Soldes créditeurs interfonds	–	10
Comptes de régularisation – passif	13	21
Total du passif	40 852	40 877
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	818	818
Excédent cumulé	680	644
Total des réserves et du solde du fonds	1 498	1 462
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	42 350	42 339

^a Le compte spécial de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRONUC) a été regroupé avec celui de l'APRONUC. Voir également notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 188 567 dollars de dépôts à vue ou à terme, 254 104 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 254 104 dollars), 228 601 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 227 211 dollars) et 6 074 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLIV

Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} avril 1988 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	416 162	–	–
Contributions volontaires	23 736	–	–
Intérêts créditeurs	47 697	1 002	675
Autres recettes/recettes accessoires	13 387	–	–
Total des recettes	500 982	1 002	675
Total des dépenses	374 185	–	–
Excédent (déficit)	126 797	1 002	675
Ajustements sur exercices antérieurs	(583)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	126 214	1 001	674
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	32 016	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(105 880)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(49 243)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	3 107	2 433
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	3 107	4 108	3 107

État XLIV (*fin*)**Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	37	10
Trésorerie commune ^c	20 517	19 717
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	24	24
Total de l'actif	20 578	19 751
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	3	–
États Membres – soldes créditeurs	16 467	16 483
Soldes créditeurs interfonds	–	161
Total du passif	16 470	16 644
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	4 108	3 107
Total des réserves et du solde du fonds	4 108	3 107
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	20 578	19 751

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 5 711 897 dollars de dépôts à vue ou à terme, 7 697 065 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 7 697 065 dollars), 6 924 559 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 6 882 453 dollars) et 183 974 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLV

**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies
pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)^a**

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>9 août 1988 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	199 113	–	–
Contributions volontaires	14 715	–	–
Intérêts créditeurs	12 922	228	153
Autres recettes/recettes accessoires	12 054	–	–
Total des recettes	238 804	228	153
Total des dépenses	177 895	–	–
Excédent (déficit)	60 909	228	153
Ajustements sur exercices antérieurs	223	(1)	–
Excédent (déficit) net	61 132	227	153
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 997	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(43 484)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(18 156)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 489	4 336
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	4 489	4 716	4 489

État XLV (*fin*)**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies
pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États Unies)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	41	50
Trésorerie commune ^c	4 657	4 431
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	18	18
Total de l'actif	4 716	4 499
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	–	1
Soldes créditeurs interfonds	–	9
Total du passif	–	10
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	4 716	4 489
Total des réserves et du solde du fonds	4 716	4 489
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	4 716	4 499

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 296 686 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 747 349 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 747 349 dollars), 1 571 978 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 1 562 420 dollars) et 41 765 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVI

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>5 novembre 1956 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 375	–	–
Contributions volontaires	28 086	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	19 207	–	–
Prélèvement sur le Compte spécial de l'ONU	3 911	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	3 665	(1 424)	(1 018)
Total des recettes	221 244	(1 424)	(1 018)
Total des dépenses	215 540	–	–
Excédent (déficit) net	5 704	(1 424)	(1 018)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	5 704	6 722
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	5 704	4 280	5 704

État XLVI (*fin*)**Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États Unies)

	2007	2006
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	42 627	42 627
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	5 275	5 275
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et autres contributions portées en recettes	876	876
Soldes débiteurs interfonds	81	81
Total de l'actif	48 859	48 859
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	23 036	21 612
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	465	465
Compte spécial relatif aux contributions volontaires reçues pour financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – rétrocédées aux États Membres qui ont versé ces contributions	614	614
Sommes mises en recouvrement auprès des pays développés en vue de constituer une réserve ^d	10 415	10 415
Dû au Compte spécial de l'ONU	1 932	1 932
Dû au compte Produit de la vente des obligations de l'ONU	8 117	8 117
Total du passif	44 579	43 155
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	4 280	5 704
Total des réserves et du solde du fonds	4 280	5 704
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	48 859	48 859

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Perte de change due à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1965, 3 550 000 dollars conformément à la section II de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1965; pour 1966, 3 550 000 dollars conformément à la section III de cette résolution; et pour 1967, 3 315 000 dollars conformément à la résolution 2194 B (XXI) du 16 décembre 1966.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVII

Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)^a

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période
allant du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>14 juillet 1960 au 30 juin 2006</i>	<i>1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	241 549	–	–
Contributions volontaires	36 193	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	110 726	–	–
Intérêts créditeurs	89	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	45 521	(143)	(71)
Total des recettes	434 078	(143)	(71)
Total des dépenses	397 437	–	–
Excédent (déficit) net	36 641	(143)	(71)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	36 641	36 712
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	36 641	36 498	36 641

État XLVII (*fin*)**Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)**

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	73 892	73 892
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	6 687	6 687
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts et les contributions volontaires portées en recettes ^d	1 973	1 973
Soldes débiteurs interfonds	914	914
Total de l'actif	83 466	83 466
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 225	7 082
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	855	855
Compte spécial relatif aux contributions volontaires reçues pour financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – rétrocédées aux États Membres qui ont versé ces contributions	1 560	1 560
Dû au Compte spécial de l'ONU	1 397	1 397
Dû au compte Produit de la vente des obligations de l'ONU	35 931	35 931
Total du passif	46 968	46 825
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	36 498	36 641
Total des réserves et du solde du fonds	36 498	36 641
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	83 466	83 466

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Perte de change due à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1961, 268 455 dollars; pour le deuxième semestre de 1963, 1 118 712 dollars; et pour le premier semestre de 1964, 585 899 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Note 1

L'Organisation des Nations Unies et ses activités

a) La Charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945, est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Les principaux objectifs de l'Organisation, dont la poursuite est confiée à ses cinq principaux organes, sont les suivants :

- i) Maintenir la paix et la sécurité internationales;
- ii) Favoriser le progrès et le développement socioéconomiques internationaux;
- iii) Assurer le respect universel des droits de l'homme;
- iv) Administrer la justice internationale et veiller au respect du droit international;
- v) Faire accéder les territoires sous tutelle à l'autonomie;

b) L'Assemblée générale se consacre à des problèmes politiques, économiques et sociaux très divers, ainsi qu'aux aspects financiers et administratifs de l'Organisation;

c) Sous la direction du Conseil de sécurité, l'Organisation s'occupe de divers aspects du maintien et du rétablissement de la paix, intervenant notamment pour régler des conflits, rétablir la démocratie, favoriser le désarmement, fournir une assistance électorale, faciliter la consolidation de la paix après les conflits, apporter une assistance humanitaire pour assurer la survie de groupes dont les besoins élémentaires ne sont pas satisfaits, et superviser les poursuites exercées à l'encontre des auteurs de violations graves du droit humanitaire international;

d) Le Conseil économique et social a des attributions particulières en matière de développement socioéconomique et joue notamment un rôle de premier plan en encadrant l'action menée par les autres organismes des Nations Unies pour faire face aux problèmes internationaux d'ordre économique, social et sanitaire;

e) La compétence de la Cour internationale de Justice s'étend aux différends entre États Membres que ceux-ci lui soumettent pour qu'elle donne un avis consultatif ou rende un arrêt ayant force obligatoire;

f) Le Conseil de tutelle a achevé l'essentiel de sa tâche en 1994, date à laquelle a pris fin l'Accord de tutelle relatif au dernier territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

Note 2

Principales conventions comptables et règles d'information financière de l'Organisation des Nations Unies

a) Les comptes de l'Organisation des Nations Unies sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le

Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'Organisation applique la norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Si l'un d'eux n'est pas appliqué, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
 - ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée;
- b) Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la comptabilité par fonds. Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature;
- c) L'exercice des opérations de maintien de la paix est annuel; il va du 1^{er} juillet au 30 juin. Pour tous les autres fonds de l'Organisation, l'exercice est biennal et se compose de deux années civiles consécutives;
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés encore appelée comptabilité d'engagement ou comptabilité d'exercice. Pour les recettes provenant des quotes-parts, les règles applicables sont celles énoncées au paragraphe j) ii) ci-après;
- e) Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar

des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note;

f) Les états financiers de l'Organisation sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services;

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies;

h) Les états financiers de l'Organisation sont présentés conformément aux recommandations que le Groupe de travail sur les normes de comptabilité formule à l'intention du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat;

i) Les résultats des opérations de maintien de la paix de l'Organisation sont récapitulés dans les états I à III, par type d'activité, après consolidation, c'est-à-dire après élimination de tous les soldes interfonds et des opérations réciproques pouvant entraîner un double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation consolidée ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds;

j) Recettes :

i) Les sommes nécessaires au financement des activités des opérations de maintien de la paix sont mises en recouvrement auprès des États Membres conformément au barème des quotes-parts arrêté par l'Assemblée générale;

ii) Les recettes sont comptabilisées lorsque l'Assemblée générale en a autorisé la mise en recouvrement auprès des États Membres. Les ouvertures de crédits et les autorisations de dépenses ne sont comptabilisées comme recettes que dans la mesure où une contribution correspondante a été mise en recouvrement;

iii) Les sommes mises en recouvrement auprès d'États non membres qui s'engagent à rembourser à l'Organisation les dépenses occasionnées par leur participation à des organes créés par traité, ou à des organes ou conférences des Nations Unies sont comptabilisées comme recettes accessoires;

iv) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser aux dates indiquées des contributions financières pendant l'exercice considéré. Les contributions volontaires apportées sous la forme de services ou de fournitures jugés acceptables par le Secrétaire général sont comptabilisées comme recettes ou signalées dans les états financiers;

v) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;

vi) Les recettes provenant de la prestation de services sont les sommes versées par d'autres organisations en remboursement des dépenses de

personnel et des autres dépenses afférentes à l'appui technique et administratif qui leur a été fourni;

vii) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des placements de la trésorerie commune. Sont déduits des revenus des placements la totalité des pertes réalisées et le montant net des pertes non réalisées sur les placements à court terme de la trésorerie commune. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les fonds participants;

viii) Les recettes accessoires comprennent les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charge au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change, à l'exception de ceux liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré comme indiqué au paragraphe k) i) ci-dessous, les indemnités versées par les compagnies d'assurances, les sommes mises en recouvrement auprès des nouveaux États Membres pour l'année de leur admission, les sommes perçues auprès des États non membres visées au paragraphe j) iii) ci-dessus, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses;

ix) Les recettes se rapportant à un exercice ultérieur ne sont pas comptabilisées en tant que recettes de l'exercice mais en tant que recettes comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe m) iii) ci-après;

k) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou sur les autorisations d'engagement de dépenses. Le total des dépenses comprend les engagements non réglés et les décaissements. Il comprend également les ajustements de change liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisation. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses se rapportant à un exercice ultérieur ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites à l'actif comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe l) v) ci-après;

l) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements, qui sont tous de même nature. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant le plus faible étant retenu. Les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant, lequel est égal à la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier

pertinent, au bas duquel figure une note donnant sa composition et la valeur de réalisation des placements;

iii) Les États Membres étant légalement tenus de s'acquitter de leurs quotes-parts, les contributions mises en recouvrement mais non acquittées sont comptabilisées quelles que soient les perspectives de recouvrement. L'Organisation a pour principe de ne pas constituer de provision au titre des retards observés dans leur recouvrement;

iv) Les soldes interfonds sont le résultat des opérations entre fonds; ils sont compris dans les montants dus au Fonds général et par celui-ci. Ils tiennent également compte des opérations effectuées directement avec le Fonds général. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

v) Les charges comptabilisées d'avance sont les dépenses qui ne peuvent en toute rigueur être rattachées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Il s'agit notamment des engagements approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements portent généralement sur des besoins administratifs de caractère permanent, ou des contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur plusieurs exercices;

vi) Aux fins de l'établissement du bilan, la partie des avances au titre de l'indemnité pour frais d'études censée se rapporter à l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est portée en charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

vii) Les frais d'entretien et de réparation des actifs immobilisés sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements des locaux pris à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Organisation. Les dépenses engagées pour leur acquisition sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers;

m) Passif, réserves et solde des fonds :

i) Les réserves, notamment de fonctionnement, sont incluses dans le montant total indiqué dans les états financiers à la rubrique « Réserves et solde du fonds »;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices ultérieurs figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

iii) Les comptes de régularisation inscrits au passif comprennent les recettes se rapportant à un exercice ultérieur ou non acquises encaissées au cours de l'exercice;

iv) Les engagements de dépenses de l'Organisation imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré ou d'exercices ultérieurs

sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements des opérations de maintien de la paix contractés au cours de l'exercice demeurent valables pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice. En vertu de l'article 5.5 du Règlement financier, au terme de la période de 12 mois visée à l'article 5.3 dudit Règlement, un engagement non réglé représentant une somme due à un État Membre peut rester dans les comptes pendant quatre années supplémentaires;

v) Depuis le 30 juin 2007, les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, qui concernent l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement sont incluses en tant qu'engagements dans les états de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds. Auparavant, les engagements correspondant à l'assurance maladie après la cessation de service étaient regroupés avec ceux de l'Organisation, dans le volume I des états financiers, tandis que ceux correspondant aux jours de congé accumulés et aux prestations liées au rapatriement étaient indiqués dans le volume II, dans les notes relatives aux états financiers. Le changement de présentation vise à rattacher ces éléments de passif à l'exercice au cours duquel naît l'engagement; il fait suite aux dispositions relatives à la comptabilisation des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service adoptées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 60/255 du 8 mai 2006 et 61/264 du 4 avril 2007. Voir note 14;

vi) Les dettes éventuelles sont signalées dans les notes relatives aux états financiers;

vii) L'ONU fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et des prestations connexes. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

Note 3

Conventions comptables appliquées aux opérations de maintien de la paix

Les comptes des opérations de maintien de la paix sont tenus conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, compte dûment tenu des dispositions ci-après :

a) L'article 1.2 du Règlement financier, qui dispose que l'exercice des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux est annuel et va du 1^{er} juillet au 30 juin;

b) L'article 6.5 du Règlement financier, qui dispose que le Secrétaire général soumet chaque année au Comité des commissaires aux comptes, au plus tard le 30 septembre, les comptes annuels des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux;

c) L'article 5.5 du Règlement financier, qui dispose que les crédits nécessaires pour régler les sommes dues aux gouvernements des pays qui fournissent des contingents militaires ou de police ou d'autres biens ou services à des opérations de maintien de la paix sont conservés à l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 5.3 si les demandes de remboursement requises n'ont pas été présentées ou traitées durant l'exercice auquel elles se rapportent. Ces engagements restent valables pendant quatre années supplémentaires à l'issue de ladite période de 12 mois. À l'expiration de ce délai supplémentaire de quatre ans, tout engagement non réglé est annulé, de même que le solde de tout crédit reporté pour le couvrir;

d) Contributions volontaires :

i) Les contributions volontaires en espèces sont considérées comme des recettes à inscrire au crédit du compte spécial de l'opération de maintien de la paix concernée;

ii) Les contributions volontaires en nature portant sur des biens ou services sont comptabilisées en recettes, sous l'intitulé « Contributions volontaires », au moment où la fourniture des biens ou services a commencé, à condition que des crédits aient été prévus au budget pour financer lesdits biens ou services. Si aucun crédit n'a été prévu au budget, la contribution n'est pas comptabilisée, mais son montant est indiqué dans une note accompagnant les états financiers. Le coût des installations fournies par un État Membre sur le territoire duquel l'ONU mène une opération n'est pas pris en compte dans l'évaluation des contributions volontaires;

e) Fonds de réserve pour le maintien de la paix :

Par sa résolution 47/217 du 23 décembre 1992, l'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour le maintien de la paix en tant que facilité de trésorerie devant permettre à l'Organisation de répondre rapidement aux besoins d'opérations de maintien de la paix. Le montant du Fonds de réserve a été fixé à 150 millions de dollars. Conformément à résolution susmentionnée, le Fonds a été alimenté au moyen du solde inutilisé des crédits inscrits aux comptes spéciaux du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (49 242 762 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (18 156 200 dollars), ainsi que d'économies réalisées au titre du Fonds général de l'ONU dont le report avait été autorisé (82 601 038 dollars).

Note 4

Notes explicatives concernant les quotes-parts à recevoir

Les quotes-parts à recevoir ont été comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à la politique de l'Organisation. En ce qui concerne les montants indiqués, certains des États Membres débiteurs ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de retenir une partie de leurs quotes-parts, ou de ne les verser qu'à certaines conditions. Comme indiqué à la

note 2 l) iii), l'Organisation a pour principe de ne pas constituer de provision au titre des retards observés dans le recouvrement des quotes-parts. À ce propos, un certain nombre d'États Membres ont demandé que leur position (exposée à plusieurs reprises par leurs délégations lors des sessions de l'Assemblée) soit signalée, en particulier ce qui suit :

a) Certains États Membres estiment qu'ils ne sont pas tenus par les dispositions de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies de contribuer au financement des dépenses imputées au Compte spécial de la FUNU (1956) ou au Compte ad hoc de l'ONUC, au motif qu'elles sont illégales. Les contributions que lesdits États Membres ont refusé de verser pour ce motif sont estimées à 38,6 millions de dollars dans le cas de la FUNU (1956) (état XLVI) et à 70,2 millions de dollars dans le cas de l'ONUC (état XLVII). Ces montants, calculés sur la base des quotes-parts des États concernés, ne comprennent pas le montant des contributions dues par la Chine pour la période antérieure au 24 octobre 1971, soit 5,3 millions de dollars au titre de la FUNU (1956) et 6,7 millions de dollars au titre de l'ONUC. Après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, intitulée « Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies », le montant en question a été viré à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée en date du 19 décembre 1972;

b) Un État Membre a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de participer au financement de la FUNU (1973), ni de la FNUOD. On estime à 100 000 dollars le montant retenu par ledit État Membre sur les contributions mises en recouvrement pour financer les dépenses engagées par la FUNU (1973) jusqu'à sa dissolution en 1979, et par la FNUOD jusqu'au 30 juin 2007. Ce chiffre ne tient pas compte des 36 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981;

c) Certains États Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FINUL. Les contributions qu'ils ont refusé de verser à ce titre sont estimées à 3,6 millions de dollars. Ce montant représente les quotes-parts mises en recouvrement auprès de chacun d'eux depuis la création de la FINUL, le 19 mars 1978, jusqu'au 30 juin 2007. Il ne tient pas compte des 19,6 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale;

d) État des contributions mises en recouvrement non acquittées au 30 juin 2007 :

Le rapport sur l'état des contributions au 30 juin 2007 (ST/ADM/SER.B/714) présente, pour chaque opération de maintien de la paix, le montant des contributions mises en recouvrement auprès de chaque État Membre, le montant versé et le solde dû. Le rapport sur l'état des contributions au 30 juin 2007 ne tient pas compte des décisions prises par l'Assemblée générale fin juin concernant les quotes-parts à mettre en recouvrement ou les sommes à porter au crédit des États Membres. En revanche, le montant des quotes-parts dues par les États Membres indiqué dans les états financiers au 30 juin 2007 tient compte de ces éléments, les opérations

réalisées fin juin ayant été saisies dans les comptes. C'est pourquoi ce montant peut être inférieur ou supérieur à celui indiqué dans le rapport sur l'état des contributions à la même date.

Note 5

États récapitulatifs concernant les comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix : recettes et dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif, réserves et soldes des fonds (état II); flux de trésorerie (état III)

a) Les états I à III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui sont ventilés entre trois groupes, puis consolidés pour arriver au total général. La présentation d'états consolidés ne signifie pas que l'un ou l'autre des fonds puisse être utilisé à une fin autre que celle pour laquelle il a été créé. Les résultats financiers de l'ensemble des opérations de maintien de la paix sont récapitulés dans les états I à III. Les résultats relatifs aux opérations en cours pendant l'exercice sont présentés dans les états IV à XIX, ceux relatifs au Fonds de réserve pour le maintien de la paix dans l'état XX, ceux relatifs au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix dans l'état XXI, ceux relatifs à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) dans l'état XXII, ceux relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service dans l'état XXIII et ceux relatifs aux missions de maintien de la paix terminées dans les états XXIV à XLVII;

b) Conformément aux règles de présentation normalisée des états financiers, l'excédent ou le déficit est calculé de deux façons différentes dans l'état I. Le premier calcul tient compte uniquement des recettes et des dépenses de l'exercice considéré. Le deuxième consiste à incorporer les ajustements apportés aux recettes ou aux dépenses au titre d'exercices antérieurs, pour aboutir à des montants nets.

Note 6

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (état IV)

Dans sa résolution 47/236 du 14 septembre 1993, l'Assemblée générale avait décidé que les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993 seraient traitées comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. En conséquence, à partir du 16 juin 1993, des crédits ont été ouverts pour les financer et leur montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée.

Avant le 16 juin 1993, le Secrétaire général n'était pas habilité à financer la Force autrement qu'à l'aide des contributions volontaires offertes à cet effet par des gouvernements. Le montant des engagements comptabilisés au titre de la période antérieure à cette date était donc fonction du montant total des contributions annoncées. Leur montant total s'est élevé à 215 779 389 dollars; il est indiqué dans la note f) au bas de l'état relatif à la Force (état IV).

Par sa résolution 61/233 B du 29 juin 2007, l'Assemblée générale a une nouvelle fois confirmé que, conformément à sa résolution 47/236, les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993 devraient être considérées comme des dépenses de l'Organisation qui devaient être supportées par les États Membres.

Note 7**Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (état V)**

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FUNU et à la FNUOD de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à sa résolution 50/83 du 15 décembre 1995, cet excédent reporté, d'un montant de 64 931 001 dollars, a été réduit de 15 321 728 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Conformément à la résolution 53/226 de l'Assemblée, en date du 8 juin 1999, puis à ses résolutions 54/266 du 15 juin 2000 et 55/264 du 14 juin 2001, il a de nouveau été réduit de 13 622 162 dollars, le solde s'élevant à 35 987 111 dollars au 30 juin 2007. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée [voir note 4 b)].

Note 8**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (état VI)**

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FINUL de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée générale, cet excédent reporté, d'un montant de 108 461 935 dollars, a été réduit de 25 583 986 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Par la suite, conformément à la résolution 58/307 de l'Assemblée, en date du 18 juin 2004, il a été réduit d'un montant de 63 312 709 dollars, représentant l'excédent net accumulé de 1978 à 1993, le solde s'élevant à 19 565 240 dollars au 30 juin 2007. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée [voir note 4 c)].

Note 9**Excédent reporté**

Dans sa résolution 57/323 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé de suspendre l'application des dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier dans le cas de certaines missions dont la situation de trésorerie était déficitaire. Les missions concernées sont le Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA (état XXXVI), l'ONUMOZ (état XL), l'ONUSOM (état XLI), la MINUHA, la MITNUH et la MIPONUH (état XXIX), l'APRONUC (état XLIII) et la MINURCA (état XXX). Par sa résolution 59/302 du 22 juin 2005, l'Assemblée générale a décidé de reporter le montant des disponibilités détenues sur le compte spécial de la MINUBH au 30 juin 2004 (état XXVII).

Note 10**Excédent affecté au financement des stocks stratégiques pour déploiement rapide**

Par sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a autorisé le prélèvement de 95 978 945 dollars et de 45 567 055 dollars, respectivement, sur les réserves et le solde du fonds des FPNU (état XXXV) et de la MINUHA (état XXXVII), pour financer les stocks stratégiques, ces montants devant être virés au compte de la BLSB (état XXII). Les États Membres avaient le choix entre deux options : accepter que leur part des excédents ci-dessus soit virée directement à la BLSB, ou demander sa restitution et verser leur quote-part de financement des stocks. Certains États Membres ont choisi la première option et la Base a directement reçu à ce titre 54 690 848 dollars des FPNU et 25 815 321 dollars de la MINUHA. D'autres États Membres ont choisi de verser les quotes-parts mises en recouvrement pour financer les stocks, et reçu leur part des excédents, soit 11 649 854 dollars au titre des FPNU et 5 639 962 dollars au titre de la MINUHA. Les autres États Membres recevront leur part des excédents restant à répartir, soit 29 638 243 dollars au titre des FPNU et 14 111 772 dollars au titre de la MINUHA, lorsqu'ils auront versé leurs quotes-parts de financement des stocks. À l'heure actuelle, 13 581 780 dollars restent dus par des États Membres.

Note 11**Stocks stratégiques pour déploiement rapide**

Par sa résolution 56/292, l'Assemblée générale a autorisé l'achat de stocks stratégiques pour déploiement rapide. Dans le rapport publié sous la cote A/56/870, le Secrétaire général indiquait que les stocks d'articles déployés ou faisant l'objet d'une rotation seraient reconstitués, et que le coût de remplacement serait imputé au budget de la mission qui les aurait reçus. Pour comptabiliser les reconstitutions de stocks, on a créé un fonds autorenouvelable séparé dans lequel sont enregistrées toutes ces opérations. L'excédent cumulé à la fin de l'exercice, qui comprend notamment les économies réalisées au titre d'exercices antérieurs et les montants résultant du décalage entre l'enregistrement de la recette au moment du transfert et la reconstitution effective des stocks, est reporté sur l'exercice suivant.

Note 12**Ancienneté des quotes-parts à recevoir**

L'ancienneté des quotes-parts à recevoir des États Membres est indiquée dans le tableau V.1 ci-dessous. L'Organisation a pour principe de ne pas constituer de provision au titre des retards observés dans leur recouvrement.

Tableau V.1

Quotes-parts à recevoir

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ancienneté</i>	<i>Montant</i>
Moins de six mois.	557 136
Six mois à un an.	66 870
Un à deux ans.	42 800

<i>Ancienneté</i>	<i>Montant</i>
Plus de deux ans	594 376
Total	1 261 182

Note 13**Biens durables**

a) On trouvera dans le tableau V.2, établi d'après les comptes d'inventaire cumulés de l'Organisation au 30 juin 2007, la valeur au coût historique des biens durables utilisés dans les zones de missions. Conformément aux conventions comptables de l'Organisation, ces biens ne figurent pas parmi les immobilisations, leur prix d'achat étant imputé sur les crédits budgétaires au moment de l'acquisition.

Tableau V.2

Valeur des biens durables

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
UNFICYP	15 353	14 871
FNUOD	35 594	39 811
FINUL	94 526	65 401
MINURSO	30 153	28 585
MONUG	21 125	21 416
MINUSIL	490	3 130
MINUK	106 572	116 418
MONUC	239 642	220 187
MANUTO	–	110
MINUEE	55 822	55 456
MINUL	153 877	140 918
ONUCI	94 281	82 670
MINUSTAH	79 377	64 240
ONUB	21 900	55 253
MINUS	257 779	169 334
MINUT	36 643	–
BSLB	54 125	52 290
BSLB – stocks stratégiques pour déploiement rapide	88 903 ^a	88 243
Total	1 386 162	1 218 333

^a Les stocks stratégiques pour déploiement rapide se composent également de biens non durables, dont la valeur au 30 juin 2007 s'élevait à 7 498 279 dollars.

b) La variation des stocks de biens durables est présentée dans le tableau V.3.

Tableau V.3
Variation des stocks de biens durables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>
Solde au 1 ^{er} juillet 2006.	1 218 333
Acquisitions.	206 384
À déduire : pertes (accidents, vols et dommages)	(3 522)
À déduire : cessions et ajustements divers.	(35 033)
Solde au 30 juin 2007.	1 386 162

Note 14

Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

a) À la cessation de service, les fonctionnaires remplissant les conditions requises peuvent bénéficier du régime d'assurance maladie après la cessation de service, du paiement des jours de congé accumulés, jusqu'à un maximum de 60 jours, et de prestations liées au rapatriement dont le montant est fonction du nombre d'années de service. Ces trois catégories de charges à payer sont désormais indiquées dans les états financiers des opérations de maintien de la paix, à commencer avec ceux arrêtés au 30 juin 2007. Auparavant, les engagements des opérations de maintien de la paix relatives à l'assurance maladie après la cessation de service étaient indiqués avec ceux de l'Organisation dans le volume I des états financiers, tandis que ceux concernant les jours de congé et les prestations liées au rapatriement étaient signalés dans le volume II, dans les notes relatives aux états financiers des opérations.

b) Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont évalués à l'aide de méthodes actuarielles. Ils représentent la valeur actuelle des charges à payer au titre des prestations accumulées par les fonctionnaires entre la date de leur entrée en fonctions et la date de l'évaluation, déduction faite des cotisations qu'ils verseront en tant que retraités. Les prestations auxquelles aura droit un fonctionnaire en activité sont intégralement comptabilisées en charges à payer dès l'instant où l'intéressé a acquis le droit à la totalité des avantages prévus (date d'admissibilité intégrale).

c) Le montant total des charges à payer par l'Organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, évalué selon des méthodes actuarielles, s'élevait à 2 072 829 000 dollars au 31 décembre 2005, la partie concernant les opérations de maintien de la paix s'établissant à 330 millions de dollars. L'actualisation de ce dernier montant au 30 juin 2007 a abouti au chiffre de 389 millions de dollars indiqué dans l'état XXIII.

d) Les charges à payer au titre des jours de congé accumulés et des prestations liées au rapatriement sont indiquées dans les états financiers des différentes opérations de maintien de la paix, du compte d'appui et de la Base de soutien logistique. Elles constituent un ajustement des réserves et du solde du fonds considéré.

Annexe I

**Opérations de maintien de la paix financées au moyen
du budget ordinaire : utilisation pendant les 18 premiers
mois de l'exercice biennal 2006-2007 (période
du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Crédits ouverts^a</i>	<i>Traitements et autres dépendes de personnel</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Dépenses de fonctionnement et fournitures</i>	<i>Achats</i>	<i>Autres dépendes</i>	Total des dépendes	<i>Solde inutilisé</i>
Direction exécutive et administration	1 805	1 225	18	–	35	–	–	1 278	527
Programme de travail	15 304	9 964	54	5	–	–	–	10 023	5 281
Appui au programme	1 495	424	–	234	416	67	34	1 175	320
ONUST	62 271	35 831	2 457	146	3 880	1 360	–	43 674	18 597
UNMOGIP	15 796	6 944	925	50	2 305	426	–	10 650	5 146
Total	96 671	54 388	3 454	435	6 636	1 853	34	66 800	29 871

^a Crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007.

Annexe II

**Activités liées à des opérations de maintien de la paix,
financées à l'aide de fonds d'affectation spéciale :
état des recettes, des dépenses, des réserves et du solde
des fonds (exercice clos le 30 juin 2007)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Réserves et solde du fonds en début de période</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses, virements et ajustements</i>	<i>Réserves et solde du fonds en fin de période</i>
Fonds d'affectation spéciale pour le règlement des questions frontalières entre l'Iraq et le Koweït	1 644	2 601	551	3 694
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	738	68	145	661
Fonds d'affectation spéciale pour le tracé et l'abornement de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée	5 746	346	1 045	5 047
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée	1 043	148	78	1 113
Fonds de contributions volontaires pour le processus de paix au Cambodge	16	—	16	—
Fonds d'affectation spéciale pour le Cambodge	1 151	60	60	1 151
Fonds d'affectation spéciale pour le Commandement unifié en Somalie	321	17	—	338
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces, signé à Moscou le 14 mai 1994	1 348	550	471	1 427
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine	660	36	—	696
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités des Nations Unies relatives au maintien de la paix en Sierra Leone	384	21	53	352
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités d'information et activités connexes concernant les opérations de maintien de la paix	10	1	—	11
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de rétablissement et de maintien de la paix des Nations Unies	34 678	1 384	27 943	8 119
Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées aux aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix	1	—	—	1
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix	2 895	5 582	3 228	5 249
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant	2	—	2	—
Fonds d'affectation spéciale pour l'état-major de mission à déploiement rapide	826	44	—	870
Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo	888	948	87	1 749

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Réserves et solde du fonds en début de période</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses, virements et ajustements</i>	<i>Réserves et solde du fonds en fin de période</i>
Fonds d'affectation spéciale pour l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	663	1 786	1 078	1 371
Fonds d'affectation spéciale pour la Commission de pacification de l'Ituri	9	1	4	6
Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Soudan	—	60	—	60
Total	53 023	13 653	34 761	31 915

